



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

20806

Distr. LIMITEE

IRD.2(SPEC.)
21 septembre 1994

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original: FRANCAIS



RAPPORT

Atelier sous-régional sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine**

**Bamako (MALI)
13 - 15 juin 1994**

-
- Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.
 - ** Cet atelier a été organisé conjointement par l'ONUDI et le PNUD, en coopération avec le Gouvernement malien, avec la participation de la CNUCED et du CCI.

Table des matières

	Pages
INTRODUCTION	1
I. LA PROBLEMATIQUE DE LA DEVALUATION	2
II. LA NECESSITE DES REFORMES STRUCTURELLES	5
III. L'INTEGRATION REGIONALE	7
IV. RECOMMANDATIONS	7
V. CONCLUSIONS	11
 <u>Annexes:</u>	
I. Liste des participants de l'atelier	13
II. Programme de l'atelier	18
III. Discours du Représentant résident du PNUD au Mali	21
IV. Discours du Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Hydraulique du Mali	24
V. La dévaluation du franc CFA et l'activité manufacturière	26
VI. Quelles incitations pour le secteur manufacturier de l'UEMOA après la dévaluation du franc CFA?	43
VII. Les effets de la dévaluation sur le secteur manufacturier	
a. au Bénin	64
b. au Burkina Faso	70
c. en Côte d'Ivoire	87
d. au Mali	94
e. au Niger	102
f. au Sénégal	107
g. au Togo	116
VIII. La dévaluation du FCFA et ses implications pour la coopération commerciale et monétaire	123
IX. Analyse des conséquences de la dévaluation des monnaies des pays les moins avancés de la zone franc	128
X. L'intégration et les relations commerciales dans la sous-région de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)	134
XI. L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	160

INTRODUCTION

1. Du 13 au 15 juin 1994, des représentants des administrations et du secteur privé des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) se sont retrouvés sous l'égide de l'ONUDI et du PNUD, assistés d'experts du Centre du Commerce International (C.C.I), de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et de l'ONUDI. Des représentants de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'UEMOA ont contribué aux débats. La liste des participants figure en annexe I.
2. Cet atelier de travail avait pour but d'analyser les effets de la dévaluation de 50 % du franc CFA annoncée officiellement le 11 Janvier 1994, en même temps qu'était signé le traité instituant l'UEMOA entre les pays membres de l'UOEA et d'élaborer une stratégie au niveau sous-régional et des programmes d'actions sur le plan national. L'annexe II donne le programme de travail de l'atelier, dont le cérémonie d'ouverture fut présidée par le Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Hydraulique du Mali et le Représentant Résident du PNUD à Bamako au nom du système des Nations Unies. Leurs discours d'ouverture sont présentés en annexes III et IV
3. La dévaluation est intervenue suite à la dégradation permanente et générale de l'économie des pays africains membres de la zone franc depuis la décennie 1980 avec des crises financières à répétition qui ont conduit à l'intervention de programmes d'ajustement structurel en série. Il a été souligné que la flexibilité du coût des facteurs et leur mobilité ont été freinées dans la zone en raison de la parité fixe et de la surévaluation du franc CFA. La productivité et la part des exportations de biens à valeur ajoutée élevée n'ont pas progressé depuis le milieu des années 1980, tandis que l'Amérique Latine et l'Asie parvenaient à modifier la structure de la composition sectorielle de leur économie et à gagner des parts du marché mondial.
4. Les finances publiques connaissent des déficits importants depuis le milieu des années 1980 pendant que les termes de l'échange se dégradaient. La base fiscale de l'Etat a perdu de sa valeur et de sa dimension en raison de la baisse des cours de matières premières, de la diminution des importations, d'une fiscalité interne directe et indirecte

L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine rassemble les États d'Afrique de l'Ouest membres de la zone franc et remplace l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOEA). La nouvelle union a des objectifs d'union économique et de convergence économique. Le traité instituant l'UEMOA a été signé le jour même où intervenait la dévaluation.

inadaptée et du développement de la fraude et du secteur informel. Le sous emploi a été général dans les pays africains de la zone franc en raison des difficultés de l'agriculture de rente et de l'absence de développement de l'industrie manufacturière. Cet échec économique s'est accompagné d'une tendance à la décroissance des échanges régionaux au sein de l'ancienne Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et de la CEDEAO.

I. LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉVALUATION

5. La présentation de la dévaluation par les experts de l'ONUDI (cfr. les documents de base en annexes V et VI: La dévaluation du franc CFA et l'activité manufacturière, et Quelles incitations pour le secteur manufacturier de l'UEMOA, après la dévaluation du franc CFA ?) a fait l'objet par les participants de l'atelier de plusieurs grandes questions et remarques:
 - la dévaluation ne risque-t-elle pas de se répéter ?
 - la suspension des reprises de billets entre l'UMOA et la BEAC ne porte-t-elle pas en germe l'éclatement de la zone franc ?
 - la politique des taux d'intérêt pratiquée dans la zone est-elle supportable pour les entreprises ?
 - quelle solution sera réservée à l'encours de la dette en devises des entreprises ?
 - quelles mesures d'accompagnement significatives ont été prises pour résorber la dette intérieure des États vis-à-vis des entreprises ?
6. La liaison entre la dévaluation et les PAS à la fois dans leur conception et dans leur application a été soulignée dans leur visée de stabilisation à court terme et de développement à moyen terme de l'offre.
7. Les présentations par pays des effets de la dévaluation à l'échelon national, ainsi que celles de la CEDEAO et de la CNUCED (cfr. annexes VII, VIII et IX), ont permis de faire apparaître des préoccupations communes relatives:
 - au manque de préparation de la dévaluation;
 - au défaut de mesures d'accompagnement spécifiques au secteur manufacturier;
 - à la structure du secteur manufacturier et l'impact de la dévaluation;
 - aux mesures que le Gouvernement a adopté dans la période sous revue;

- aux demandes insatisfaites des entreprises;
 - au niveau de concertation entre les organisations professionnelles et l'État.
8. Plusieurs observations ont été formulées. En premier lieu, les entreprises qui n'exportent pas, n'ont pas d'intrants importés, celles dont les prix des intrants locaux n'ont pas augmenté et qui ne se sont pas endettées en devises n'ont pas à subir d'effet direct de la dévaluation. Il y en a peu. Par contre, les grands secteurs de l'industrie manufacturière telles que l'alimentation, la transformation du bois, du métal, la chimie et l'emballage se caractérisent par la faiblesse de leurs exportations, l'importance de leurs importations et le poids de leur dette contractée en devises. Ils sont donc les plus affectés par cette dévaluation.
 9. Les entreprises exportatrices, quant à elles, vont bénéficier de revenus plus importants en FCFA. Elles pourront améliorer leurs comptes d'exploitations, si elles parviennent, par ce surplus, à contrebalancer les coûts supplémentaires des importations, de la main-d'oeuvre, de certains intrants locaux et du service de la dette. Pour leur bilan, il n'est pas conventionnel de changer la valeur des actifs immobilisés en raison d'une modification de parité. Par contre, les valeurs d'exploitation subissent la même opération de compensation entre gains extérieurs et engagements; si les engagements sont supérieurs, la différence doit être retranchée des fonds propres.
 10. Certaines entreprises exportatrices de la zone peuvent bénéficier de la hausse des prix pour parvenir, dans la plupart des pays, à équilibrer leurs charges contre les importations renchéries après la dévaluation, même à partir de la zone franc. De modestes industries d'import - substitution peuvent rester compétitives avec les biens concurrents importés dont le prix doublerait en monnaie locale.
 11. Les différences nationales offrent également des potentialités pour plusieurs entreprises d'affronter leurs difficultés. Les résultats négatifs prévisibles de certains secteurs sont compensables avec une hausse nominale des ventes (inflation) mais aussi avec une progression en volume des ventes en particulier à l'exportation vers d'autres pays déficitaires de la zone.
 12. Malgré la nécessité d'augmentation des parts de marché pour les entreprises des pays membres de l'UEMOA, la présence nigériane subsiste. On sait que la fédération écoule son pétrole subventionné, de l'huile de soja, des détergents et de nombreux produits sur les marchés de ses voisins de la zone franc.

13. Le traitement de la dette des entreprises reste une des conditions cruciales de leur retour à l'équilibre après la dévaluation, en particulier pour celles qui ont consenti de lourds investissements. De plus, la hausse des tarifs qui est programmée pour la plupart des grands services publics renchérit les coûts des facteurs. La hausse des prix intérieurs et la baisse de l'emploi ont été soulignées comme des effets immédiats de la dévaluation. Des situations antérieures à la dévaluation comme au Togo avait déjà parfois enclenché ces processus.
14. Suite à la dévaluation, les pouvoirs publics ont pris plusieurs séries de mesures, dont certaines de caractère temporaire:
- rétablissement du contrôle des prix pour une série de produits jugés de première nécessité ou décisifs dans l'indice des prix;
 - abaissement des tarifs douaniers dans certains cas pour réduire le coût supplémentaire des intrants et des produits dits de première nécessité importés;
 - stabilisation ou augmentation limitée des coûts des utilités;
 - stabilisation ou augmentation limitée des salaires;
 - réduction dans certains cas de la fiscalité directe et indirecte interne.
15. Les participants à l'atelier se sont en outre interrogés sur la continuité de ces mesures et leur compatibilité avec la logique des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).
16. Un certain nombre de problèmes n'ont pas encore fait l'objet de mesures adéquates:
- les pertes de change comptables et financières sur les actifs en CFA et les éléments du passif en FF; cette situation est rencontrée également par des unités qui ont des flux financiers et commerciaux extérieurs notables;
 - le gonflement des besoins de fonds de roulement en raison de l'amenuisement des marchés et des marges pour de nombreux produits et la hausse des coûts des facteurs;
 - les transferts de fonds bloqués, des taux d'intérêt renchéris depuis plusieurs mois et des banques de plus en plus déficientes.

17. Cette situation de blocage des transferts ralentit le paiement des créanciers extérieurs ou l'ampute d'une façon considérable en raison de la date à laquelle s'opère le transfert.
18. La dette de l'État vis-à-vis du secteur privé local dans de nombreux pays de la zone franc est composée d'arriérés. Après la dévaluation, la contrepartie en monnaie internationale de ces arriérés et de la dette intérieure est divisée par deux, ce qui représente un manque à gagner important pour des entreprises qui attendent maintenant depuis des années leur remboursement.
19. En sens inverse il faut signaler que les quelques investisseurs qui avaient pu placer leurs capitaux à l'extérieur avant la dévaluation ont maintenant l'occasion de bénéficier d'un change avec prime pour obtenir de la monnaie locale.

II. LA NÉCESSITÉ DES RÉFORMES STRUCTURELLES

20. La nécessité de réformes structurelles a été avancée à partir des points suivants :
 1. Les principaux facteurs de difficultés de la région:
 - la détérioration des termes de l'échange;
 - la montée des arriérés de l'État vis-à-vis des entreprises;
 - un environnement défavorable à l'entreprise;
 - l'absence de politique efficiente du commerce extérieur.
 2. La réponse de l'ajustement structurel qui s'articule à court terme, à moyen terme sur:
 - La stabilisation avec le redressement des finances publiques qui suppose:
 - * une amélioration des recettes fiscales tant par l'assiette, la simplification des impôts et le recouvrement effectif;
 - * une plus grande efficacité des administrations financières;
 - * la distinction entre la fiscalité de porte à objectif principal de protection et la TVA à objectif principal de recettes;

- L'accroissement de l'offre qui nécessite:

- * une protection de la production locale qui passe par des protections tarifaires qui doivent tendre à la baisse et se substituer à la protection non tarifaire en particulier les restrictions quantitatives;
- * la substitution aux importations;
- * la promotion des exportations à travers:
 - le développement de l'information économique et commerciale;
 - l'amélioration des mesures fiscales en faveur de l'exportation, notamment la récupération effective de la TVA;
 - la promotion de la qualité et de la normalisation;
 - l'intensification des contacts entre opérateurs économiques de la sous-région et la facilitation des rencontres acheteurs-vendeurs;
 - la solution des problèmes de financement de l'investissement et du commerce.

3. La dévaluation qui permet aussi de stimuler l'offre, car le changement de parité correspond à:

- un renchérissement de 100 % des importations et donc à une protection vis-à-vis des produits importés;
- une opportunité à saisir pour accroître les exportations.

21. Plusieurs réformes de l'environnement du secteur manufacturier s'imposent:

- l'instauration d'un état de droit qui amène le circuit des décisions économiques à abandonner ses caractéristiques actuelles car il est incertain et instable;
- la flexibilité du marché du travail;
- la maîtrise des coûts de facteurs;
- la disponibilité de financements longs, stables et abordables.

III. L'INTÉGRATION RÉGIONALE

22. L'intégration régionale a fait l'objet de discussions approfondies sur base du document de base présenté par l'expert du CCI, qui figure en annexe X. L'intégration régionale est une des voies de réponse à la concurrence entre des activités souvent similaires chez les pays membres et peut leur offrir un cadre institutionnel favorable.
23. L'expérience de la CEAO, qui vient d'être dissoute, a été examinée. Elle a fait apparaître que son statut de zone d'échanges organisée avait fini par limiter ses avantages en particulier pour les États non côtiers, en ce sens que les retombées du schéma d'intégration n'étaient pas également partagées par tous les pays membres. La montée de la fraude en raison de la lourdeur des procédures et de la disparité des avantages par entreprises a été aussi un des facteurs de son échec. La non répercussion dans les circuits de distribution des préférences consenties aux produits de la communauté a aussi affecté l'intérêt de cette zone pour les entreprises productrices et les consommateurs.
24. Le nouveau cadre offert par l'UMEOA a été examiné par les participants, en raison:
- du manque d'informations sur le projet et la concertation insuffisante qui a eu lieu pour sa préparation;
 - des conflits d'intérêts entre pays membres;
 - de l'insuffisance du seul lien monétaire par rapport aux interrelations entre branches et entreprises;
 - de la forte présence des échanges avec le Nigéria.
25. L'exposé du Représentant de l'UEMOA décrivant la structure et les objectifs de la nouvelle organisation figure en annexe XI.

IV. RECOMMANDATIONS

26. L'atelier a recommandé que la réhabilitation du secteur manufacturier soit considérée comme un des objectifs des mesures d'accompagnement de la dévaluation et des PAS. L'assemblée a souligné la nécessité de porter une attention accrue aux micro-entreprises et au monde rural dans le renforcement du secteur privé. Le rôle des femmes dans le développement devra également être davantage pris en compte.

27. Les travaux en groupes ont abouti aux principales recommandations suivantes:

1. en ce qui concerne le fonctionnement des entreprises manufacturières après la dévaluation:

- traitement, y compris rééchelonnement de la dette en devises des entreprises;
- allègement des procédures d'accès aux lignes de crédit spéciales mises en place après la dévaluation;
- encouragement au regroupement des entreprises du secteur privé en vue d'une meilleure concertation avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement;
- mise en place des structures d'appui à l'industrialisation notamment les services de normalisation et de contrôle de qualité, de propriété industrielle, de technologie, de maintenance industrielle, etc.

2. en ce qui concerne l'adaptation des politiques nationales après la dévaluation:

réaffirmer la volonté politique des États de promouvoir le secteur industriel. A cet égard, la mise en place d'une politique industrielle cohérente et stable s'impose.

Politique des revenus

* Salaires

- Plafonnement de l'augmentation des salaires qui ne doit pas excéder 10% en moyenne;
- apurement de tous les arriérés de salaires pour relancer la consommation et assainir les finances publiques.

* Revenus agricoles

- Accroissement du prix aux producteurs d'un montant légèrement supérieur à l'inflation pour soutenir la relance.

Politique des prix

Libéralisation des prix mais surveillance de leur évolution pour éviter des dérapages.

Coûts des facteurs

Réduction du coût des facteurs et amélioration de la gestion des sociétés d'exploitation chargées de les produire (eau, électricité, téléphone, hydrocarbures, etc.)

Politique fiscale

* Politique tarifaire

Simplification et allègement des procédures

* Intrants et biens d'équipement

Aménager la politique tarifaire pour atténuer les effets de la dévaluation:

Biens d'équipement:	Droit fiscal -->	ZERO
Intrants	Droit fiscal -->	Taux reduit

* Autres biens et produits finis

Aménagement de la fiscalité de manière à sauvegarder la production locale;

aménagement spécifique pour les produits de première nécessité (médicaments, sucre, lait, riz, fournitures scolaires, etc.).

Faire en sorte qu'à moyen terme, l'administration soit capable de maîtriser efficacement la valeur en douane des produits.

Fiscalité intérieure

Suppression progressive de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs;

application stricte du mécanisme de la TVA pour préserver sa neutralité;

abaissement du taux d'impôt sur les bénéfices;

harmonisation du système de perception minimale.

Politique de financement des entreprises

Mise en place par les autorités monétaires de nouveaux mécanismes de financement de l'investissement;

création de fonds de promotion économique et de banque d'investissement;

apurement des arrières de l'État à l'égard des entreprises;

solution rapide aux transferts non effectués avant la dévaluation;

solution au problème des arriérés des dettes publiques aux entreprises privées.

Politique de l'emploi

Libéralisation du marché et flexibilité en vue d'une plus grande compétitivité.

Promotion des exportations

Création de système de garantie de l'exportation;

renforcement de la politique de formation des entrepreneurs;

diffusion périodique et échange au niveau des Chambres Consulaires des informations relatives aux marchés des intrants et produits finis disponibles dans la région.

Politique sociale

Augmentation des dépenses sociales, et création ou renforcement du système de prévoyance pour les groupes les plus vulnérables.

Politique d'intégration

Meilleure implications des opérateurs économiques dans la mise en place des institutions et outils d'intégration régionale.

3. en ce qui concerne l'intégration régionale: le marché et le cadre institutionnel

- Elaborer au niveau de l'UEMOA et en concertation avec les organisations du secteur privé un programme régional de promotion des échanges, reposant sur:

- * l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration;
- * la promotion de l'information économique et commerciale orientée vers l'entreprise et comprenant notamment une large diffusion des dispositions réglementaires et juridiques sur l'intégration;
- * la promotion de l'investissement privé et des productions notamment exportables;
- * la promotion de la qualité des produits et de gestion de la qualité dans les entreprises.

- Procéder à une évaluation technique des mécanismes d'intégration (en particulier de la CEAO) en vue de sauvegarder les acquis.
- Mettre en place au niveau de l'UEMOA un groupe de réflexion stratégique en matière économique et d'intégration impliquant tous les partenaires au développement.
- Relancer, rendre autonomes et doter des moyens nécessaires les institutions publiques et les organisations du secteur privé chargées de la promotion des échanges dans les pays de la zone.

V. CONCLUSIONS

28. Les participants ont conclu sur la nécessité de disposer d'un document qui rassemble les éléments essentiels des questions soulevées au cours des travaux de l'atelier. Une analyse de la situation du secteur manufacturier par pays ainsi que le recensement des mesures qui ont été prises depuis la dévaluation et des mesures d'accompagnement qui doivent structurellement être mises en place pour une réussite des opportunités de la dévaluation et une réduction de ses effets négatifs, devraient être élaborés.
29. Il a été proposé que le PNUD, au niveau de chaque pays et l'ONUDI instituent un dispositif de suivi avec les pouvoirs publics, le secteur privé et les bailleurs de fonds pour intégrer dans les plans nationaux et régionaux de développement une composante manufacturière qui permette la réhabilitation et l'expansion du secteur privé.
30. Enfin, l'exemple du Bureau du PNUD au Mali, qui envisage de mettre 50.000\$ pour les activités de suivi de l'atelier au Mali, devrait être reprises dans les autres pays.

**Atelier sous-régional PNUD/ONUDI sur l'impact
de la dévaluation du franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de l'Union Economique
et Monétaire Ouest-Africaine**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>PRENOMS ET NOM</u> <u>PAYS</u>		<u>FONCTION</u>	<u>ADRESSE</u>
<u>BENIN</u>			
M. Moussiliou	ANJORIN	Analyste Financier, APB	APB, BP 1280, Cotonou Tél.31.40.23
M. Fatiou	AKPLOGAN	Directeur National, projet PNUD/ONUDI	Ministère In- dustrie et PME Tél.31.01.01, Cotonou
M. Théophile	CAPO-CHICHI	Directeur Général, CEPEPE	BP 2093, Tél. 31.44.47, Cotonou
M. Mathieu	ADJOVI	Président Commis- sion PME-PMI/CC	BP 06-2661, Tél. 31.20.81, Cotonou 33.03.61
M. Cossi Gilbert	TONON	Industriel, Direc- teur de Société	Plastique & E- lastique Bénin BP 06.791, Cotonou Tél. 33.17.16
<u>BURKINA FASO</u>			
M. Abdourahmane	TRAORE	Chargé d'études é- conomiques, CCIA	BP 502, Tél. 30.61.14, Ouaga
M. Noël Aimé	KOBIANE	Directeur Général de la Promotion Economique	D.G.P.E, BP 258 Tél.30.73.07 Ouagadougou
Mme Noëlie Victoire	KONE	Conseiller Econo- mique, MEFP	Ministère Econo- mie, Finances et Plan, Ouaga
<u>COTE D'IVOIRE</u>			
M. Georges	N'ZEBO	Secrétaire Général CARNAUDMETALBOX	06 BP 837, Abidjan 06
M. N'Zore Edmond	EFFOLI	Chef de Service, Direction Promo- tion Industrielle	Ministère Indus- trie & Commerce, DPIE 142, Tél. 21.86.25 Abidjan

<u>MALI</u>			
M. Charles	MOLINIER	Directeur National des Industries	DNI, BP 278, Bamako
Mme Fatoumata	GUISSÉ	Fondé de Pouvoir BMCD (APBEF)	BMCD, BP 45, Tél. 22.53.36 Bamako
M. Mamadou Sada	DIALLO	PDG SADA S.A.	BP 1110, Tél. 22.49.32
M. Lassana	FOFANA	Agent de la DNI	DNI, BP 278, Tél. 22.57.56, Bamako
M. Dramane	TRAORE	Conseiller Techni- auprès du Ministre des Mines	BP 1909, Tél. 22.41.84, Bamako
M. Mamadou	DEMBELE	Chargé des Etudes DNAE, MFC	DNAE, BP 201, Bamako
Mme Konaté Mariam	THIAM	Conseiller Techni- que Ministère Ar- tisanat	Ministère Artisa- nat et Tourisme, Tél. 22.92.08, BKO
M. Modibo	TOLO	Conseiller Econo- mique, OPI	FNEM, BP 2445, Tél. 22.63.11, Bamako
M. Ibrahim Bocar	BA	Conseiller Spécial du Président CCIM	Chambre de Com- merce & Indus- trie du Mali, BP 46, BKO
M. Ibrahima	MAKANGUILE	Coordonnateur, Réseau d'Entrepri- se Afrique Ouest	BP 3098, Tél. 22.52.50 Bamako
<u>NIGER</u>			
M. Cheferou	MAHATAN	Directeur Général O.LA.NI	BP 404, Tél. 73.23.69, Niamey
Mme Brigitte	DIA	Secrétaire Général Ministère Indus- trie & Artisanat	Ministère Indus- trie & Artisanat BP 11700, Tél. 73.41.66, Niamey
<u>SENEGAL</u>			
M. Amadou	FALL	Conseiller Techni- que chargé Suivi Programmes Econo- miques	MEFP, Rue René N'DIAYE, Dakar

M. Oumar	LO	Secrétaire Général APB	APB, s/c BICIS, 2 Av. Roume, BP 392 Dakar
M. Mor	KANE	Secrétaire Général SPIDS	Syndicat Patronal Industriel Séné- gal, Dakar
<u>TOGO</u>			
M. Ahlin Zano	KOUMI	Chef Division Dé- veloppement Indus- triel et Commer- cial DCPD/MPAT	Direction Géné- rale Plan & Dé- veloppement, BP 1667, Lomé
M. Loukoumanou	BOUKARI	Directeur du Déve- loppement Indus- triel	Direction Déve- loppement Indus- triel, BP 831, Tél. 21.22.89 Fax. 21.43.05
M. Kwamé	MEYISSO	Secrétaire Général Chambre de Commer- ce	CCAIT, BP 360, Tél. 21.47.30, Lomé
M. Guido	SAVI DE TOVE	Vice Président GTPME	Société LJDO, BP 936, Lomé
<u>ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES</u>			
<u>BCEAO</u>			
M. Mamadou	DIWARA	Chef du Service Etudes	BP 206, Tél. 22.37.57, BKO
<u>CEDEAO</u>			
M. Rebily David	ASANTE	Chef Division Coo- pération monétaire et paiements	CEDEAO/ECOWAS, PMB 12745, Lagos (NIGERIA)
<u>ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>			
<u>BANQUE MONDIALE</u>			
Mme Victoria	KWAKWA	Représentant Rési- dent P.I.	Banque Mondiale, BP 1864, Bamako
M. Youssouf	THIAM	Economiste	Banque Mondiale. BP 1864, Bamako

<u>GCI</u>			
M. Abdelkrim	BEN FADHL	Conseiller Principal, Promotion Commerciale	GCI-CNUCED/GATT, Palais des Nations, CH 1211, Genève 10
<u>CNUCED</u>			
M. Lev	KONLEV	Economiste Principal	UNCTAD, Palais des Nations, Genève, SUISSE
<u>ONUDI</u>			
M. Gilles	STEVENS	Service Etudes et Recherches	BP 300, A-1400 Vienne AUTRICHE
Ms. Diana	HUBBARD	Economiste	BP 300, A-1400 Vienne AUTRICHE
M. Cheick T.	SAKHO	Directeur, ONUDI, Guinée	S/C PNUD, Conakry GUINEE
Mme Arme-Marie	GEOURJON	Consultante ONUDI	Université d'Auvergne, CERDI, Clermont Ferrand, FRANCE
M. Gérard	CHAMBAS	Consultant ONUDI	CERDI, 65 Bd. Gergovie 63000 Clermont Ferrand FRANCE
M. Olivier	VALLEE	Consultant ONUDI	3 Rue du Capitaine Madon 75018 Paris FRANCE
<u>PNUD</u>			
M. Théodore	MPATSWENUMUGABO	Economiste Principal	PNUD, BP 120, Bamako, MALI
M. Mocktar	SOW	Chargé de Programme	PNUD, BP 911, Lomé, TOGO
M. Jean-François	MAILLOT	CTP, Projet MLI/91/004, PNUD/Bamako	S/C PNUD BP 120, Bamako, MALI

ORGANISMES BILATERAUX**ACDI (CANADA)****M. Abou-Bakar TRAORE****Consultant Bureau
Coopération Cana-
dienne****Coopération
Canadienne, BKO**

Atelier sous-régional PNUD/ONUDI sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine¹

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

PROGRAMME

Lundi, 13 juin 1994

- 07H30 : Inscription des participants (Salle NIGER)
- 08H30 : Cérémonie d'ouverture présidée par S.E. Cheickna S. DIAWARA, Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Hydraulique, et Mr. Mohsen BOULARES, Représentant Résident du PNUD (Salle GOUNDO)
- 09H30 : Election du bureau
Organisation des travaux
- 10H30 : Pause
- 11H00 : La dévaluation du franc CFA et l'activité manufacturière
Exposé et discussions : M. Olivier VALLEE² (Salle MOPTI)
Intervention de M. Lev Komlev³
- 12H30 : Déjeuner libre
- 15H00 : Effets de la dévaluation sur le secteur manufacturier
(Présentations du Bénin, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire et discussions)
- 16H30 : Pause
- 17H30 : Effets de la dévaluation sur le secteur manufacturier
(Présentations du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo et discussions)
- 18H30 : Réunion de travail du Rapporteur et de ses amis

¹Cette réunion est organisée par l'ONUDI et le PNUD, en coopération avec le Gouvernement malien, avec la participation du CCI et de la CNUCED. La coordination substantive et administrative en est assurée par M. Gilles STEVENS et Mme Diana HUBBARD, cadres de l'ONUDI, ainsi que par Mme Judith Karl, Administrateur de Programme et M. Adam Amberg, JPO, du Bureau du PNUD à Bamako.

²M. Olivier VALLEE est un expert des questions monétaires et financières et auteur du livre "Le prix de l'argent CFA - Heurs et malheurs de la Zone Franc".

³M. Lev Komlev est Economiste principal à la Division des PMA de la CNUCED.

**Atelier sous-régional PNUD/ONUDI sur l'impact
de la dévaluation du franc CFA sur le secteur
manufacturier dans les pays de l'Union
Economique Monétaire Ouest-Africaine**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

PROGRAMME

Mardi, 14 juin 1994

- 09H00 : Brève synthèse des travaux de la veille (15 minutes)
- Quelles incitations pour le secteur manufacturier après la dévaluation ?
Exposés et discussions : M. Gérard CHAMBAS⁴ /Mme Anne-Marie GEOURJON⁵
- 10H30 : Pause
- 11H00 : Quelles incitations pour le secteur manufacturier après la dévaluation ? (suite des travaux)
- 12H30 : Déjeuner libre
- 15H00 :
- 16H30 : Pause
- 17H00 : Intégration économique et relations commerciales sous-régionales
Exposé et discussions : M. Abdelkrim BEN FADHL⁶
- 13H30 : Réunion de travail du Rapporteur et de ses amis

⁴Gérard CHAMBAS est Chargé de recherche CNRS au CERDI, expert des questions fiscales et budgétaires, auteur du livre "Fiscalité et développement en Afrique subsaharienne"

⁵Anne-Marie GEOURJON est Maître de conférences au CERDI, expert des questions douanières et de la politique de commerce extérieur.

⁶M. A. BEN FADHL est conseiller principal en promotion commerciale et consultant auprès du Centre du Commerce International;

**Atelier sous-régional PNUD/ONUDI sur l'impact
de la dévaluation du franc CFA sur le secteur
manufacturier dans les pays de l'Union
Economique Monétaire Ouest-Africaine**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

PROGRAMME

Mercredi, 15 juin 1994

- 09H00 : Réunions des groupes de travail
- n°1 : Comportement des entreprises manufacturières après la dévaluation ;
- n°2 : Adaptation des politiques nationales après la dévaluation ;
- n°3 : Intégration régionale
- . le marché
 - . le cadre institutionnel
- 10H30 : Pause
- 11H00 : Brève synthèse des travaux de la veille (15 minutes)
- Intégration économique et relations commerciales sous-régionales (suite des travaux)
- 12H30 : Déjeuner libre
- 14H30 : Préparation de la synthèse des travaux
- 16H00 : Pause
- 16H30 : Synthèse des travaux (présentation par le Rapporteur) et clôture de la réunion
- 19H00 : Cocktail offert par le Représentant Résident du PNUD

**Atelier sous-régional PNUD/ONUDI sur l'impact
de la dévaluation du franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de l'Union Economique
et Monétaire Ouest-Africaine**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

**DISCOURS DE M. MOHSEN BOULARES, REPRESENTANT RESIDENT
DU PNUD/BAMAKO
A LA SEANCE D'OUVERTURE**

- MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
- EXCELLENCES
- MESDAMES ET MESSIEURS

QU'IL ME SOIT PERMIS D'ABORD DE REMERCIER, AU NOM DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ONUDI, MONSIEUR MAURICIO DE MARIA Y CAMPOS, LES AUTORITÉS MALIENNES, ET PLUS PARTICULIÈREMENT MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, D'AVOIR BIEN VOULU ACCEPTER LA TENUE À BAMAKO DE L'ATELIER SUR L'IMPACT DE LA DÉVALUATION DU FCFA SUR LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DES PAYS DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE.

QU'IL ME SOIT PERMIS ÉGALEMENT, DE PROFITER DE LA PRÉSENTE OCCASION, POUR METTRE L'ACCENT SUR L'EXCELLENTE COOPÉRATION ENTRE L'ONUDI ET LE PNUD, LAQUELLE A PERMIS LA TENUE DE CET ATELIER COMBIEN IMPORTANT À NOS YEUX. LA PARTICIPATION EN OUTRE DE LA CNUCED ET DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL, QUI ONT DÉLÉGUÉ DE GENÈVE DEUX DE LEURS EXPERTS SUR LES QUESTIONS DE DÉVALUATION, TÉMOIGNE DU SOUCI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES D'APPORTER SON CONCOURS ET SON SOUTIEN AUX PAYS AFRICAINS ET CEUX DE L'UEMOA EN PARTICULIER.

ENFIN LA PRÉSENCE AUX TRAVAUX DE L'ATELIER D UN REPRESENTANT DE LA BANQUE MONDIALE NOUS CONFORTE DANS NOTRE SENTIMENT QUANT À L'URGENCE D'EXAMINER LES EFFETS DE LA DÉVALUATION SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER DES PAYS CONCERNÉS.

LE CHANGEMENT DE PARITÉ DU FRANC CFA PAR RAPPORT AU FRANC FRANÇAIS DEVRAIT ENTRAÎNER UNE SÉRIE D'EFFETS QUI AURONT DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LES ÉCONOMIES DES PAYS DE LA ZONE, DANS LA MESURE OÙ GRÂCE À LA COMPÉTITIVITÉ AINSI RETROUVÉE IL Y AURA ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS ET RÉORIENTATION DE LA DEMANDE INTERNE VERS LES PRODUITS LOCAUX. MALGRÉ DES EFFETS IMMÉDIATS NÉGATIFS, JUGÉS POUR LA PLUPART TEMPORAIRES, DONT PLUS

PRÉCISÉMENT UN POUVOIR D'ACHAT DIMINUÉ POUR UNE PARTIE DE LA POPULATION, IL EST ESCOMPTÉ QUE LA REDISTRIBUTION DES REVENUS EN FAVEUR DU MONDE RURAL, L'ACCROISSEMENT DES REVENUS DE L'ÉTAT ET L'APUREMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE FAVORISERONT UNE REPRISE DES ÉCONOMIES DES PAYS CONCERNÉS.

LES IMPLICATIONS PRINCIPALES POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER, CELUI QUI NOUS CONCERNE ET QUI ENTRE DANS LES COMPÉTENCES DE L'ONUUDI, SONT UN ATTRAIT PLUS CONSIDÉRABLE DE LA ZONE POUR LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS AINSI QU'UNE COMPÉTITIVITÉ ACCRUE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR ENTRAÎNANT EN FIN DE COMPTE UN ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION,

S'IL EST INCONTESTABLE QUE LES EFFETS DE LA DÉVALUATION SONT FAVORABLES AUX PRODUCTEURS DES PRODUITS PRIMAIRES ET DANS CERTAINS CAS AUX ENTREPRISES ASSURANT LEURS PREMIÈRES TRANSFORMATIONS POUR L'EXPORTATION, IL FAUT ADMETTRE QUE LES OPPORTUNITÉS ACCRUES D'EXPORTATION SURTOUT AU NIVEAU DE LA SOUS-RÉGION ET DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS OFFERTES AU SECTEUR MANUFACTURIER DE LA ZONE, SE HEURTENT AUX PROPRES LIMITES DU SECTEUR QUI SONT AUSSI NOMBREUSES QUE DIVERSES: COÛT ÉLEVÉ DE CERTAINS FACTEURS, TELS L'EAU ET L'ÉNERGIE, INTRANTS SOUVENT IMPORTÉS, FISCALITE INTERNE ET EXTERNE INADAPTEE, QUALITÉ INCERTAINE DES PRODUITS FINIS, DÉLAIS DE LIVRAISON NE POUVANT ÊTRE RESPECTÉS, PROBLÈMES LIÉS A LA FRAUDE, ENDETTEMENT DES ENTREPRISES, ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ÉCONOMIQUE, INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE PEU PROPICE AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES.

LA DÉVALUATION AURA ÉGALEMENT DES INCIDENCES SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION INDUSTRIELLE SOUS-RÉGIONALES. LES PREMIERS EFFETS SE FONT DÉJÀ SENTIR ET LES FLUX COMMERCIAUX DANS LA SOUS-RÉGION SERAIENT EN TRAIN DE SE MODIFIER EN FAVEUR DES PRODUITS DE LA ZONE, TANT DANS LE COMMERCE INTRA-ZONAL QU'AVEC LES PAYS LIMITOPHES. LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE SOUS-RÉGIONALE JUSQU'À PRÉSENT TRIBUTAIRE DE LA VOLONTÉ POLITIQUE DES ÉTATS, DEVRA ELLE AUSSI ÊTRE DAVANTAGE ORIENTÉE SUR LES NOUVELLES OPPORTUNITÉS OFFERTES AU SECTEUR PRIVÉ. LE SECTEUR PRIVÉ A JUSQU'À PRÉSENT JOUÉ UN RÔLE PLUTÔT MODESTE POUR DES RAISON EXOGÈNES LIÉES A UN ENVIRONNEMENT MAL ADAPTÉ, À CAUSE DE FAIBLESSES INTRINSÈQUE, IL DOIT MAINTENANT BÉNÉFICIER DU SOUTIEN NÉCESSAIRE POUR LUI PERMETTRE DE PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS DE LA ZONE.

IL EST ÉGALEMENT GÉNÉRALEMENT ADMIS QUE DANS LE BUT D'AMPLIFIER LES EFFETS POSITIFS DE LA DÉVALUATION, IL FAUT QUE LES ÉTATS ET LES BAILLEURS DE FONDS PRENNENT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRES. JUSQU'À PRÉSENT ON CONSTATE QUE LES MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS CONCERNENT SURTOUT L'IMPACT SOCIAL DE LA DÉVALUATION. DE MÊME LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT QUANT À EUX SE PENCHENT DAVANTAGE SUR DES MESURES CONÇUES POUR PALLIER AUX EFFETS SOCIAUX IMMÉDIATS. TRÈS PEU DE MESURES ONT TRAITÉ DU SECTEUR MANUFACTURIER, ALORS QUE LA SITUATION DE CELUI-CI NOUS SEMBLE PRÉOCCUPANTE.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE, CONSCIENTE DE CETTE LACUNE AU NIVEAU DU SOUTIEN AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES, LE PNUD ET L'ONUUDI ONT DÉCIDÉ EN ÉTROITE COOPÉRATION AVEC LE GOUVERNEMENT

MALIEN ET LES REPRÉSENTANTS RÉSIDENTS DU PNUD DANS LA SOUS-RÉGION D'ORGANISER UN ATELIER POUR LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA. IL NCUS PARAIT EN EFFET IMPORTANT DE FAIRE PREUVE LE PLUS VITE POSSIBLE D'UNE SOLIDARITÉ AVEC LES MANUFACTURIERS DE LA RÉGION, SURTOUT DANS VOS PAYS OÙ LE SECTEUR PRIVÉ NAISSANT EST VULNÉRABLE AUX CHOCS MACRO-ÉCONOMIQUES.

POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES LA DÉVALUATION DEVRAIT APPORTER DAVANTAGE DE POSSIBILITÉS D'ACTION, COMME NOUS L'AVONS DÉJÀ MENTIONNÉ. NÉANMOINS POUR TIRER PARTI DE CES EFFETS POSITIFS, IL EST NÉCESSAIRE, EN PARTANT DE L'ANALYSE DE L'IMPACT DE LA DÉVALUATION, DE DÉFINIR LES STRATÉGIES QUI POURRONT PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE BÉNÉFICIER DES NOUVELLES OPPORTUNITÉS QUI LUI SONT OFFERTES. CET ATELIER SERA DONC L'OCCASION D'UN PREMIER ÉCHANGE DE VUES ET D'UN PREMIER PAS DANS CETTE DIRECTION.

EN CONCLUSION, MONSIEUR LE MINISTRE, MESDAMES ET MESSIEURS, LA PARTICIPATION ACTIVE À NOTRE ATELIER DE REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ DANS CHAQUE DÉLÉGATION DE PAYS, NON SEULEMENT ENTRAINERA DES DISCUSSIONS FRUCTUEUSES, MAIS PERMETTRA SURTOUT DE DÉGAGER CONJOINTEMENT AVEC LA PARTICIPATION DE TOUS LES INTÉRESSÉS, UNE SÉRIE DE PROPOSITIONS EN VUE DE MOBILISER TOUS LES EFFORTS, INTERNES ET EXTERNES INDISPENSABLES AU SUCCÈS DE LA DÉVALUATION.

JE VOUS REMERCIE.

Annexe IV

Atelier sous-régional PNUD/ONUDI sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

**DISCOURS DU MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'HYDRAULIQUE DU MALI A LA SÉANCE D'OUVERTURE**

- Monsieur le Représentant Résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD);
- Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI);
- Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs.

Permettez-moi de souhaiter, tout d'abord, aux participants à la présente Table Ronde qui viennent des pays membres de l'U.E.M.O.A., de l'ONUDI et d'autres institutions internationales, la bienvenue.

Les travaux de la Table Ronde sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier dans les Etats-membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (U.E.M.O.A.) qui débutent aujourd'hui, ont été organisés par l'ONUDI grâce à une contribution financière du PNUD.

Je voudrais, au nom des autorités gouvernementales des Etats de l'UEMOA, saluer cette heureuse initiative du PNUD et de l'ONUDI.

Heureuse initiative dis-je, car elle va permettre, durant trois jours, aux représentants des secteur public et privé des Etats des l'UEMOA, de débattre de l'incidence du changement de parité du Franc CFA par rapport au franc français, sur le secteur industriel dans chacun de nos pays pris individuellement.

Cette mesure d'ajustement monétaire, qui constitue un puissant instrument de politique économique, a été acceptée et mise en oeuvre par les Etats de la Zone franc, afin de conforter les politiques d'ajustement structurel en cours et de permettre la réalisation de meilleures conditions pour une relance de la croissance de nos économies.

La rencontre de Bamako vise à atteindre un triple objectif à savoir:

- permettre un échange d'informations et une analyse en profondeur de l'impact de la dévaluation dans les sept (7) Etats membres de l'UEMOA;
- permettre de sensibiliser les autorités gouvernementales et les bailleurs de fonds sur les problèmes spécifiques qui se

posent au secteur industriel suite à la dévaluation, secteur qui auparavant était confronté, dans chacun de nos Etats à des contraintes structurelles aiguës;

- permettre l'élaboration de stratégies à court/moyen/long termes visant à maximiser les avantages que l'ont peut tirer de la dévaluation tant au plan national que sous-régional et régional.

Mesdames, Messieurs,
Honorables invités,

Le développement industriel de l'Afrique dans son ensemble et celui des Etats de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, singulièrement les Etats de l'UEMOA, constitue une préoccupation majeure des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains.

Cette préoccupation se conçoit aisément car vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas de pays développé aujourd'hui, qui ne soit industrialisé.

L'Afrique se doit, en cette deuxième décennie de son développement industriel proclamée par la Communauté internationale, de relever le défi de son progrès dans le domaine manufacturier.

Cette volonté politique affirmée à maintes occasions doit être matérialisée à travers les programmes d'actions qui seront mis en oeuvre tant au niveau de nos Etats respectifs qu'au niveau sous-régional et régional. D'où toute l'importance que revêtent les travaux de la présente rencontre qui constitue la première tentative sous-régionale de cerner l'impact de la dévaluation sur le secteur industriel.

Les conclusions qui résulteront des trois journées de réflexions que vous aurez à mener seront d'une grande utilité aussi bien pour les décideurs gouvernementaux que pour ceux de nos secteurs privés respectifs. Elles devront également permettre de dégager les grands principes qui vont sous-tendre l'harmonisation de nos politiques sectorielles en matière d'industrialisation dans le cadre de l'UEMOA.

Je demeure convaincu que de vos réflexions sortiront des résolutions pertinentes, fondées sur nos capacités réelles à mener à terme leur mise en oeuvre.

En vous souhaitant pleins succès dans vos travaux, je déclare ouverte la Table Ronde sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le secteur manufacturier dans les pays de l'UEMOA.

Je vous remercie.

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

LA DEVALUATION DU FRANC CFA ET L'ACTIVITE MANUFACTURIERE

**Olivier VALLEE
Economiste**

**L'analyse présentée ici est propre à son auteur et ne reflète pas
nécessairement celle de l'ONUDI.**

LA DÉVALUATION DU FRANC CFA ET L'ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE

LE PASSE

1. La question de la dévaluation du franc CFA n'est plus une querelle casuistique comme elle l'a été longtemps. Le débat s'enfermait dans un certain nombre d'exclusions ou de certitudes.

Les paradoxes fleurissaient pour rappeler le rôle moteur de la zone rand ou de la dynamique nigériane mais auxquelles il manquerait cependant les atouts du franc fort.

La dégradation permanente et générale de la situation économique des pays africains membres de cette zone monétaire depuis la décennie 1980 avec des crises financières à répétition ne peut plus faire l'objet de contestations même par les plus acharnés des partisans de ce système dont la dernière ligne de défense est de plaider pour la dimension sociale de la parité fixe et actuelle du franc CFA avec le franc français¹. La théorie classique déplore les faits qui caractérisent le secteur réel de l'économie des pays de la zone franc. La flexibilité du coût des facteurs et la mobilité des facteurs sont quasi inexistantes dans la zone, à contre courant de l'ensemble de l'économie mondiale.

2. La productivité et la part des exportations de biens à valeur ajoutée n'ont pas progressé depuis le milieu des années 1970 tandis que l'Amérique Latine et l'Asie parvenaient à modifier la structure de la composition sectorielle de leur économie et à gagner des parts d' marché mondial. Ces canons de l'économie classique peuvent sembler abstraits et finalement de peu d'importance si des ressources suffisantes assurent aux pays de la zone franc le maintien d'un niveau de consommation suffisant pour un effort relativement faible. Ce calcul ne tient pas à la lecture des résultats des finances publiques et devant la montée du chômage. L'Etat bienfaisance ne parvient plus à prélever suffisamment sur l'économie pour redistribuer à ses fonctionnaires et aux nouvelles générations de diplômés qui se pressent aux portes des bureaux des administrations. Sa base fiscale a perdu de sa valeur et de sa dimension car aujourd'hui la part des produits manufacturés dans le commerce mondial l'emporte sur celle des matières premières y compris le pétrole et la café qui étaient encore au début des années 1980 l'objet des transactions les plus importantes du commerce mondial. L'emploi n'a pas été renouvelé dans les pays africains de la zone franc en raison de l'usure de l'agriculture de rente et de l'absence de développement de l'industrie manufacturière. Cet échec économique encore une fois s'est payé de la dégradation des marchés qu'auraient pu représenter cette zone et d'un cycle involutif de régression avec appauvrissement des individus qui ne pouvaient pas accéder à positions de rentes.

Les études rétrospectives sur les performances de la zone franc et des autres pays africains non membres ont fait apparaître que durant les années de crise de 1986 à 1989 la baisse de l'investissement intérieur brut avait été plus modérée dans les pays n'ayant

pas de parité fixe avec une devise internationale². Dans un article deux économistes de la Banque Mondiale concluaient que la surévaluation du franc CFA avaient provoqué une compression très forte des dépenses publiques et en particulier de l'investissement³.

LES CRITIQUES DE LA DÉVALUATION

3. Une partie de l'école opposée à la dévaluation dans les PAZF reste dubitative sur ses effets⁴. Les élasticités des importations et des exportations aux variations des taux de change seraient peu significatives pour les pays en développement exportateurs de produits primaires⁵. L'effet sur le solde budgétaire pourrait être positif dans ces analyses à condition que le niveau des intérêts de la dette extérieure ne dépasse pas 45% des exportations.

Sur le niveau d'activité économique, les faiblesses des capacités de substitution locale et le poids des intrants extérieurs dans l'offre domestique semblent aussi entraîner un effet de contraction avec le début d'une spirale récessive. L'appel une fois de plus à un ajustement réel (diversification des exportations, amélioration de la productivité, insertion de l'offre paysanne dans l'économie) vient alors en conclusion repousser la dévaluation.

(pour les appels de notes des pages 1 et 2, voir fin du document)

LES OBJECTIFS DE LA DÉVALUATION

4. Toutes ces dysfonctions ne constituent pas l'objet de la dévaluation du franc CFA qui répond en fait à des objectifs beaucoup plus conjoncturels que structurels du moins à court terme.

Les effets d'une dévaluation se mesurent sur l'équilibre externe, l'équilibre budgétaire et le niveau d'activités. C'est à dire qu'elles doivent permettre la baisse des importations et la progression des exportations devenus plus rentables pour les vendeurs et plus compétitives pour les acheteurs. Les recettes budgétaires doivent augmenter, en particulier dans des pays où les importations sont une part conséquente des rentrées de l'Etat. Théoriquement le doublement de valeur en monnaie locale des achats extérieurs favorise l'élargissement de l'assiette des émissions douanières. Les contributions extérieures sont également amplifiées en monnaie locale quand elles sont transformées en CFA. Les dépenses ne doivent pas augmenter en proportion. En effet les salaires n'augmentent pas dans la même proportion que la baisse du cours de change et les intrants importés des dépenses de matériel ou de transfert ne représentent pas 100% de leur contenu acheté.

5. La dette par contre et son service sont considérablement alourdis par la dévaluation. Contrairement à ce que pensent certains il n'y pas simplement accroissement par deux du ratio dette/PIB du fait de la dévaluation. Le PIB diminue du fait de la dévaluation car un bien produit localement perd la moitié de sa valeur en monnaie internationale qui est

la base de son évaluation dans le PIB tandis que la dette est au moins multipliée par deux. On se trouve donc dans une situation où le ratio dette/PIB peut se dégrader par un coefficient trois ou quatre. C'est bien pour cela que la plupart des pays de la zone franc se sont engagés au début de l'année dans des programmes d'ajustement structurel avec le F.M.I. et la Banque Mondiale. Ces programmes comprennent pour les pays les plus atteints par la crise financière des réductions des effectifs de la fonction publique et pour tous, en raison de son poids quasiment doublé, un allègement de la dette extérieure.

6. Les arguments contre la dévaluation ne peuvent pas être rejetés d'emblée dans la mesure où structurellement ils sont justes. On ne peut envisager sérieusement de bénéfices à l'opération de dévaluation sans la prise en compte de la nécessité de l'amélioration de la productivité des activités manufacturières, une plus grande part des exportations dans leur chiffre d'affaires et une plus grande pénétration du marché local.

LES EFFETS DE LA DÉVALUATION

7. Les producteurs agricoles des secteurs de rente ou vivriers auront automatiquement des rentrées monétaires plus importantes soit en raison de la conversion en monnaie locale de l'expression en devises des exportations, si les organismes intermédiaires ne prélèvent pas toute la marge, soit par la hausse des prix aux consommateurs urbains. Les entreprises manufacturières (du textile à l'ameublement en passant par la transformation agro-alimentaire) retrouveront également des marchés qui jusqu'à présent étaient surtout dominés par des importateurs formels ou informels. L'épargne qui avait une forte tendance avant la dévaluation à jouer de la convertibilité et d'une parité forte avec les devises pour s'expatrier devrait plus facilement rester dans le pays et être utilisée pour l'investissement. Le véritable rendez-vous entre la dévaluation et le développement aura lieu avec la recherche d'une nouvelle logique de production et la réponse des marchés à l'offre favorisée par la dévaluation.

8. Cependant beaucoup de grandes entreprises de ces pays, qu'il s'agisse de la production d'électricité ou du raffinage pétrolier sont endettées en devises et doivent s'approvisionner à l'extérieur. Leurs bilans et leurs comptes d'exploitation vont donc supporter de plein fouet l'impact d'un renchérissement de ces charges de 100%. Les nécessaires restructurations qui étaient différées depuis des années et qui imposaient davantage de productivité et des investissements autofinancés devront donc intervenir.

9. Les hausses des prix qui ont été enregistrées pour de nombreux produits, des médicaments à la farine, constituent également une préoccupation à la fois pour le seuil minimal d'existence des plus pauvres et les risques de rejets sociaux. Les relations nombreuses des africains de la zone franc avec la France vont être beaucoup plus difficile pour les voyages comme pour les frais d'éducation et de santé. Ces problèmes

extrêmement visibles et présents peuvent même compromettre la transformation réelle des économies qui est le véritable enjeu que permet le changement monétaire. Cette transformation est pourtant, avec une plus grande liberté dans l'importation, la production et la commercialisation, la meilleure réponse aux distorsions enregistrées en particulier celles des prix.

10. Dans l'immédiat le secteur privé où les intérêts français sont largement encore représentés est affecté suite à la dévaluation par :

- des pertes de change comptables et financières sur les actifs en CFA et les éléments du passif en FF; cette situation est rencontrée également par des unités qui ont des flux financiers et commerciaux extérieurs notables ;
- par le renchérissement des intrants importés, l'amenuisement des marchés et des marges pour de nombreux produits et la hausse des coûts en monnaie locale des personnels expatriés ;
- par des difficultés de trésorerie qui proviennent des transferts bloqués, des taux d'intérêt renchérissés depuis plusieurs mois et des banques de plus en plus déficientes.

Cette situation de blocage des transferts ralentit le paiement des créanciers extérieurs ou l'ampute d'une façon considérable en raison de la date à laquelle s'opère le transfert. Elle est due au contrôle préalable de la Banque Centrale qui a différé les mouvements des banques commerciales mais aussi aux positions de ces institutions financières qui ont dû assumer des montants croissants de virements et de mise à disposition dans les mois précédents la dévaluation avec des correspondants qui ne souhaitaient pas toujours assumer la liquidité de ces opérations et son coût. Il faut rappeler que sur les devises les banques françaises ont des commissions de change outre le gain qu'elles gèrent, ce qui n'est pas le cas pour le franc CFA. La dette de l'Etat vis à vis du secteur privé local dans de nombreux pays de la zone franc est composée d'arriérés. Après la dévaluation, la contrepartie en monnaie internationale de ces arriérés et de la dette est divisée par deux, ce qui représente un manque à gagner important pour des entreprises qui attendent maintenant depuis des années leur remboursement.

En sens inverse il faut signaler que les quelques investisseurs qui avaient pu placer leurs capitaux à l'étranger avant la dévaluation ont maintenant l'occasion de bénéficier d'un change avec prime pour obtenir de la monnaie locale. L'émission de bons représentatifs de titres d'entreprises à privatiser permettrait à des investisseurs ou à des créanciers d'être stimulés par le nouveau cours de change.

LES VOIES DE LA TRANSFORMATION

11. La dévaluation n'est donc une voie de sortie de crise que si les grands équilibres sont retrouvés à travers des politiques réelles d'accroissement des revenus des ménages et de l'Etat. Cela suppose que les potentialités des pays doivent être pleinement valorisées par les entreprises et les producteurs sur un marché réellement concurrentiel et avec l'effort accru de recherche d'exportation diversifiées et à valeur ajoutée. Cela ne signifie pas forcément que le marché mondial doit être l'ambition immédiate des pays africains de la zone franc. A l'intérieur de la zone, que ce soit l'union monétaire et économique Ouest Africaine ou la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale, il existe des complémentarités et des débouchés. Si les pays concernés accroissent leurs capacités productives dans des marchés enfin ouverts à leurs voisins membres de la même union monétaire ils bénéficieront de la dévaluation qui renchérit les coûts des produits concurrents importés du reste du monde.

12. L'effet monétaire sur l'économie réelle est prévisible. Les calculs effectués sur l'évolution des exportations et des importations d'une économie de la zone franc dans une situation sans dévaluation et avec dévaluation font apparaître la réduction très rapide dans le revenu national de la part des importations et la progression en fin de période de la part des exportations lorsqu'intervient une modification du cours de change par rapport au dollar. Le gonflement en monnaie nationale de la part des exportations dans le produit intérieur brut est automatique à niveau de production constant ou déclinant faiblement. La diminution de la part des importations dans le PIB en monnaie locale tient à leur contraction en volume sous l'effet de leur renchérissement. L'effet d'une élasticité prix se manifeste ainsi. La part des produits locaux est appelée à combler de déficit d'achats extérieurs et l'accroissement de ses prix locaux (et non internationaux) gonfle l'évaluation de sa proportion dans la richesse nationale.

13. La dévaluation se traduit aussi par une baisse de la part de la consommation dans le revenu intérieur brut en raison de la décroissance des importations de biens consommables et de services. La part de l'épargne en est d'autant gonflée avec un effet très net sur l'investissement qui devra reposer davantage bien que partiellement sur des biens d'équipement locaux.

14. Ce schéma global prévisionnel est soumis à de lourdes contraintes qui ont été évoquées comme le transfert net à l'extérieur de la richesse nationale sous la forme du service de la dette en particulier. La contraction en zone franc de la consommation et des importations par le mécanisme du contrôle du crédit à travers son coût (I.E. des taux d'intérêt élevé) constitue une menace pour l'extension du marché et de

l'équipement des entreprises ; on peut donc assister à une baisse simultanée de l'offre et de la demande avec une poursuite de la hausse des prix qui profite essentiellement aux commerçants. La mauvaise allocation des ressources qui en résulte non seulement pénalise l'expansion de l'économie réelle mais handicape les recettes de l'Etat qui reste un des plus gros clients des entreprises directement ou par la masse salariale qu'il distribue. Dans ce contexte l'amélioration de la productivité et de l'équilibre d'exploitation des entreprises manufacturières est déterminant, car elle conditionne la possibilité de substituer une offre locale à un prix compétitif. Cette mutation est particulièrement délicate dans la plupart des pays africains et en spécialement dans les PAZF.

LE SECTEUR MANUFACTURIER

15. En effet la structure du secteur manufacturier en Afrique francophone s'est dégradée depuis vingt cinq ans et sa contribution au PIB comme l'indique le tableau ci-après¹ n'a pas fondamentalement progressé. La première colonne de chaque période indique la part de l'agriculture dans le PIB tandis que la seconde souligne la contribution de l'industrie et/ou du secteur manufacturier.

Tableau I

SECTEURS	Agriculture		Industrie		Evol.Man.	
	En % du PIB	Période 1960-1975	Période 1980-1985			
BENIN		39%	5%	36%	7%	2%
BURKINA FASO		40%	13%	43%	14%	1%
COTE D'IVOIRE		27%	13%	28%	12%	-1%
MALI		53%	7%	53%	7%	0%
NIGER		62%	6%	43%	4%	-2%
SÉNÉGAL		25%	15%	18%	21%	6%
TOGO		46%	5%	27%	6%	1%
Ecart type		10,24%	3,88%	9,51%	4,73%	1,71%
Moyenne		41,71%	9,14%	35,43%	10,14%	1,00%
Zambie		18%	14%	12%	26%	12%
Nigeria		59%	4%	22%	8%	4%

Ce tableau retrace les faibles niveaux de contribution du secteur manufacturier au PIB dans les années 1960-1975, à l'exception du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal où d'autres secteurs comme l'énergie et les mines sont pris en compte. Le taux de contribution du Sénégal est donc faussé par l'inclusion de l'électricité et du secteur minier comme celui du Burkina Faso. La Côte d'Ivoire dépasse alors de 4 points la moyenne de l'industrialisation de l'UMOA. Mais la part de la contribution du secteur manufacturier au PIB ivoirien a diminué sur la période 1980-1987.

¹ S.Olofin, The prospects for an outward looking industrialization under adjustment in Sub-Saharan Africa in Ajay Chhibber and Stanley Fischer, Economic reform in Sub-Saharan Africa, World Bank Symposium, 1991, 334 p, pp 316-328

La performance du Sénégal est faussée également sur cette période par l'inclusion du secteur minier. La stabilité de la part du secteur doit donc être assimilée à une régression en moyenne de la part du secteur manufacturier dans les pays de l'UMOA. La dispersion (écart type) entre les secteurs manufacturiers des pays membres s'est amplifiée, ce qui traduit aussi des disparités fortes entre les activités de ce type et sans doute des effets négatifs plus affirmés dans certains contextes nationaux de la perte de compétitivité.

Les taux de croissance d'autres pays non-membres de la zone franc ont été plus élevés entre les deux périodes en dépit du fort effet induit du pétrole dans le cas nigérian. Il faut souligner que la contribution de l'agriculture a aussi diminué entre les deux périodes, ce qui laisse supposer que ce n'est pas ce secteur qui a pris les parts de croissance de l'industrie. Il est fort probable qu'il existe une liaison forte entre la baisse de l'industrie manufacturière et celle de l'activité agricole. Certains travaux théoriques sur la diminution de la croissance de la production agricole en Afrique postule que l'excès de la demande paysanne par rapport aux biens disponibles entraîne la baisse de la production et de la livraison sur les marchés par les paysans. En sens contraire, la diminution des extrants de l'agriculture a eu un effet sur nombre d'activités de transformation agricole des huileries aux tanneries.

16. Les raisons de l'affaiblissement du secteur manufacturier en zone franc sont partagées par de nombreux pays du continent africain :

- le manque de capacité de pénétrer et de conserver les marchés;
- les difficultés d'accès au crédit pour l'exploitation comme pour l'investissement ;
- l'absence de politiques de soutien aux exportations ;
- l'insuffisante formation des travailleurs ;
- le retard technologique ;
- les coûts de transport ;
- les entraves administratives à la création des entreprises, les obstacles à leur fonctionnement, la taxation et les charges douanières.

Dans ce contexte il a été difficile pour les entreprises manufacturières d'augmenter leur productivité et de maintenir leur compétitivité. L'intensité de capital des industries manufacturières africaines a été encouragée par des biais réglementaires comme les codes des investissements et les avais de l'Etat aux achats de biens d'équipement.

Les nationalisations et les interventions de l'Etat dans la gestion des industries manufacturières par les réglementations, les homologations des prix et les prises de participation ont aussi gêné les adaptations et les mutations nécessaires.

Mais les enquêtes effectuées¹⁴ dans les pays de la zone franc faisaient apparaître des contraintes spécifiques :

- les coûts de production élevés causés par les prix de l'énergie, de l'eau, du travail, des biens intermédiaires, les frais portuaires et les charges administratives ;
- la surévaluation de la monnaie ;
- l'absence d'un statut de liberté du commerce ;
- la difficulté d'assurer des coûts du travail compétitif ;
- l'inconsistance des politiques de soutien au secteur privé et aux exportations ;
- l'instabilité de l'accès au crédit.

17. Les contraintes de l'environnement des industries de l'UMEOA pèsent sur une structure de branches vulnérable. Trois industries exportatrices à base de produits primaires (transformation de l'arachide, du poisson et des phosphates) au Sénégal voisinent sans relations interbranches avec des activités légères d'import substitution. C'est donc une structure dualiste et peu exposée à la compétition. Cette déconnexion des industries est renforcée par la domination des 140 plus grandes entreprises sur un effectif de 600 à travers leur part du chiffre d'affaires total qui compte pour plus de 94%¹⁵. Dans chaque branche la domination de capitaux étrangers privés et publics nationaux se traduit par des oligopoles de 3 à 4 entreprises. Dans ce contexte toute faiblesse des cours mondiaux des produits primaires concernés par la transformation peu élaborée des entreprises sénégalaises exportatrices se traduit par un impact lourd sur le résultat d'activité. La domination des activités manufacturières liées à l'agro-alimentaire et au textile dans l'import substitution les fragilise en raison de la dépendance en intrants. La concurrence frauduleuse des produits importés achève de limiter les parts de marché et induit même une baisse drastique des revenus. Dans une structure industrielle faiblement intégrée, les possibilités de gain de productivité et d'économie des coûts sont réduites. La souplesse de l'outil économique et technologique manque et aggrave les rigidités juridiques, fiscales, bancaires, monétaires et sociales.

18. Mais il est évident que la fraude en grande partie issue de la Gambie voisine a été favorisée principalement ces dernières années par le cours de change du FCFA contre le dalasi. En FCFA la vente des produits importés par Banjul était une opération rentable avant tout monétairement. La convertibilité des billets CFA avant sa suspension en Août 1993 permettait l'accès aux devises pour les pays voisins qui n'appartenaient pas à l'UMOA. Ces opérations monétaires ont été le véritable déterminant de la pénétration des marchés de la zone franc. La dévaluation et la suspension de la convertibilité pourraient ralentir ces flux parallèles, en particulier si la réforme douanière abaisse les coûts d'entrée des produits similaires et surtout des intrants des activités monétaires.

¹⁴ Building a competitive edge in Sub-Saharan African countries. Industry and Energy department working paper. Industry series paper N° 57, Avril 1992, 164 p

¹⁵ G. Meier and W. Steel, Industrial Adjustment in Sub-Saharan Africa, Banque Mondiale 1989, 293 p. pp 46-68

19. La mesure de la compétitivité des pays de l'UMEOA ne peut pas se mesurer au regard des exportations, surtout pour les activités manufacturières. En effet les exportations de ces pays se caractérisent par leur concentration sur quelques matières premières et sur quelques clients où prédomine l'Europe. Ces exportations se caractérisent par la régression continue depuis les années 1970 de la part de l'Afrique, une forte volatilité et une tendance à la baisse des cours. D'ailleurs une partie de l'argumentaire en faveur de la dévaluation repose sur la dégradation de performances à l'exportation après 1985. Ce n'est pas très étonnant quand on sait que la part de la consommation des produits primaires importés a diminué dans les pays industrialisés et que le déclin des cours mondiaux s'accroît à partir de cette période¹⁹. Il est fort vraisemblable que l'érosion enregistrée²⁰ dans les performances des exportations de la zone franc soit due plus à la structure des exportations plus qu'au phénomène monétaire. La baisse de l'investissement et de l'épargne s'accroît²¹ également à partir de 1985 alors que le taux de change effectif réel²² s'élève d'une façon plus accentuée à partir de cette période. Les prix locaux des biens non échangeables montent plus vite que le prix des biens échangeables, commercialisables sur le marché mondial. C'est pourquoi on a observé l'évolution des importations pendant la période faste des exportations de l'UMOA, de 1977 à 1985. L'accroissement des revenus d'exportations malgré la dégradation des termes de l'échange a permis de plus larges achats à l'extérieur (voir tableau 2). Mais il est notable que cette progression des importations accompagne aussi le renchérissement des prix locaux des facteurs de production. La baisse de la compétitivité de la production locale dans des économies ouvertes en raison de la valeur de la monnaie et de sa convertibilité absolue ouvre la porte aux importations qui sont plus avantageuses que les productions locales, du moins pour celles qui sont substituables. Cette progression conjointe des importations et du taux de change effectif réel (tableau 3), plus que la baisse ultérieure de la croissance des exportations traduit la faiblesse de la compétitivité et bien sûr l'effondrement du tissu productif de l'UMOA. La diminution des importations à la fin de la période traduit la diminution des revenus d'exportation mais aussi l'amélioration de la compétitivité de la productivité locale.

¹⁹ Global economic prospects and the developing countries, Banque Mondiale 1994, 94 p

²⁰ Ibrahim Elbadawi et Nader Madj, Fixed parity of the exchange rate and economic performance in the CFA zone: Banque Mondiale WPS janvier 1992, 46 p

²¹ idem

²² Le taux de change réel permet d'apprécier le niveau des coûts internationaux par rapport au niveau des coûts locaux et d'évaluer ainsi, le niveau de compétitivité d'une économie. Cet indice se détermine en procédant au ratio des prix internationaux exprimés en monnaie locale, des biens internationalement échangeables par rapport aux prix locaux des biens non échangeables. Ce ratio mesure en quelque sorte le rapport des prix des biens disponibles sur le marché mondial compte tenu du taux de change, sur le prix de biens locaux tels que l'énergie, les transports internes, les salaires.

Tableau 2

IMPORTATIONS en millions de \$ BENIN	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
BENIN	268	312	320	331	543	464	294	206
BURKINA FASO	209	224	301	358	338	346	286	255
COTE D'IVOIRE	1752	2325	2493	3016	2383	2090	1809	1511
MALI	159	308	359	439	380	332	344	383
NIGER	196	306	462	593	510	466	324	285
SENEGAL	767	756	931	1051	1076	1026	1025	990
TOGO	284	450	518	550	435	391	284	279
	3635	4681	5384	6338	5665	5115	4368	3909

Source Commission Economique pour l'Afrique

Tableau 3

Importations CIF	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
indice importations(1985)	106	110	126	149	133	120	103	92
indice TCER (1985)	106	110	115	116	118	109	108	106
Importations évolution	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
indice importations(1985)	6	10	26	49	33	20	3	-8
indice TCER (1985)	6	10	15	16	18	9	8	6

Source ; Banque Mondiale 1994

La correspondance entre l'évolution des importations et celle du TCER est forte bien la croissance des importations soit plus prononcée. Cependant la situation des économies de l'UMOA va particulièrement s'aggraver à partir de 1985 avec la baisse plus forte des importations que du TCER. A partir de 1985 les exportations ne sont plus suffisantes pour maintenir le niveau d'achats extérieurs et les programmes d'ajustement réduisent le volume du crédit et des dépenses publiques. Cependant dans le même temps le niveau des prix intérieurs comparé aux prix internationaux ne s'ajuste pas. L'effet monétaire une fois de plus joue à plein car les prix locaux au cours de change du franc CFA contre le dollar se traduisent en des prix internationaux extrêmement élevés qui renchérissent l'investissement et les coûts de fonctionnement de l'économie. L'indice des salaires de l'UMOA augmente par rapport à celui des salaires d'Asie.

20. Le poids des importations asiatiques

Tableau 4

IMPORTATIONS ASIE	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
en milliers de \$ courants								
BENIN	17383	36782	35701	36971	74173	40380	38973	36000
BURKINA FASO	7164	7530	9219	10603	5506	15820	11789	21212
COTE D'IVOIRE	51944	43006	35900	53937	174379	144646	116848	61534
MALI	0	0	0	0	0	0	0	0
NIGER	1342	3423	9298	16884	49298	31144	7716	14779
SENEGAL	30664	42516	81003	89287	49099	157570	66326	86135
TOGO	6214	4080	4832	9719	12198	9817	10707	17207
TOTAL	114711	137317	178863	217401	364663	398377	252369	236867
Importations Asie	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
LOG IMPORTATION IND	1,79	1,96	2,07	2,30	2,33	2,14	2,11	2,11
LOG TCER indice	2,03	2,04	2,06	2,06	2,07	2,04	2,03	2,03
indice importations(1985)	62	74	95	118	197	216	137	128
indice TCER (1985)	106	110	115	116	118	109	108	106
Evolution (base 1985)	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
indice importations(1985)	-38	-26	-5	16	97	116	37	28
indice TCER (1985)	6	10	15	16	18	9	8	6

Source Commission Economique pour l'Afrique

De 114 millions de \$ en 1977, les importations en provenance de Hong Kong, du Sri Lanka, d'Inde, du Pakistan, des Philippines et de Singapour sont passées à un peu moins de 400 millions de \$ en 1982. Elles ont été quasiment multipliées par quatre alors que les importations totales ne s'accroissaient que de deux tiers pendant la même période. Il s'agit des importations enregistrées^{vm} et les flux parallèles ont été beaucoup plus importants qu'il s'agisse de riz ou de produits manufacturés. En raison de la structure industrielle des pays exportateurs, il ne s'agit pas de biens d'équipement ou de biens intermédiaires mais principalement de biens de consommation qui à la différence des importations en provenance de l'OCDE concurrencent les industries manufacturières locales. La convertibilité et le cours de change du FCFA autorisent ces importations au long cours qui se négocient sur de distances impressionnantes et avec des frets importants. La hausse relative des prix des facteurs de production en zone CFA pénalise les industries comparables qui à la différence de l'Asie ne bénéficient pas d'une intégration et de marchés à l'exportation pour équilibrer leurs coûts. Une bonne partie de la situation de l'agriculture et de la manufacture de l'UMOA s'est donc jouée à partir de la

^{vm} Commission Economique pour l'Afrique, statistiques africaines du commerce extérieur, échanges par pays

fin des années 1970. La progression des recettes d'exportation a permis avec la hausse du cours de change et la convertibilité des billets une indifférence aux sources d'approvisionnement. La hausse des coûts intérieurs exprimés en prix internationaux a pénalisé les productions locales tandis que le libre accès aux devises permettait la substitution des produits locaux par les produits internationaux plus compétitifs. Les barrières douanières et les restrictions diverses ont renforcé les coûts pour certains opérateurs tandis que les produits finis agricoles et industriels franchissaient avec les exonérations, les licences d'importation et les fraudes les frontières des Etats de l'UMOA.

21. Les études sur les importations de produits de la fonte et de l'acier (produits destinés à l'industrie et au bâtiment) des pays africains en provenance de pays industrialisés comme la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, et le Portugal montre l'importance des surcoûts payés en particulier par les pays de la zone franc. Ceux-ci en effet concentrent pour des raisons monétaires et bancaires leurs achats à la France et ce phénomène semble avoir réduit la concurrence et favorisé des prix excessifs de cession par les firmes françaises exportatrices. Le tableau ci-dessous montre les primes payées par les pays de l'UMOA sur leurs importations de produits de la fonte et de l'acier (norme SITC cinq chiffres) en provenance de France. Ces primes exprimées en % sont calculées par rapport aux prix payés FOB par les autres importateurs industrialisés et non industrialisés de ces produits avec la même origine²⁴.

Tableau 5

PRIME PAYEE en %	1974-75	1976-77	1978-79	1980-81	1982-83	1984-85	1986-87	1982-87
importations								
BENIN	3,2	-3,5	1,9	24	44	20,5	79,6	21,4
BURKINA FASO	5,6	6,7	-1	2,8	-2,8	-1	10,7	13,7
COTE D'IVOIRE	8,0	0,5	0,2	40	8,0	17,4	36,9	19,4
MALI	7,6	8,8	10,1	9,9	-2,5	-2,4	16,3	22,8
NIGER	9,6	20,3	41,9	47,7	12,2	73,1	100,5	35,5
SENEGAL	5,6	-3,3	6,9	12,3	2,3	21,8	52,3	15,4
TOGO	-5,9	-14,3	-3	18,5	11,0	25,3	69,9	11,5
ALGERIE	33,2	135,9	65,3	58,3	18,1	27,0	22,9	54,2

²⁴ Alexander Yeats, Do African countries pay more for imports? Yes, in Economic reform in Sub-Saharan Africa, op citée

Ces surcoûts des importations de l'UMOA se retrouvent dans d'autres pays ayant eu des relations coloniales avec la France comme l'indique dans le tableau la ligne des primes payés par l'Algérie. De nombreuses raisons peuvent expliquer ces différences des prix payés à l'importation :

- taille réduite des marchés ;
- oligopole des fournisseurs ;
- surfacturations avec la complicité des importateurs ;
- aide et financements liés aux fournisseurs ;
- faiblesse des informations des importateurs.

Mais il apparaît dans l'évolution des primes payées par les pays de l'UMOA une tendance qui n'est pas comparable à celle des autres pays liés à la France comme l'Algérie et le Maroc. Pour ces deux pays qui sont des gros importateurs, les primes payées sont en pourcentage plus importantes avant les années 1980 et ont tendance à diminuer vers la moitié des années 1980. On assiste pour les pays de l'UMOA à des évolutions inverses avec des pointes communes sur la période 1986-87 quand le taux de change effectif réel augmente en traduisant la surévaluation du franc CFA. Les exportateurs modulent donc une partie de leurs prix relatifs à destination de la zone franc par rapport à la poussée nominale du franc vis à vis du dollar et aussi en tenant compte de la capacité des importateurs de répercuter les coûts sur les prix de vente internes à la zone franc. L'association des pays de l'UMOA à la France joue donc comme un facteur de réduction des choix des fournisseurs par les importateurs mais aussi comme un biais en suscitant un renchérissement des prix à l'importation au fur et à mesure que le franc CFA se renforce par rapport au dollar qui est la monnaie de référence de ce type de commerce.

A l'aggravation des importations concurrentes des productions locales qu'induit un taux de change réel qui défavorise les biens produits dans les pays de l'UMOA, s'ajoute donc un renchérissement des coûts des biens intermédiaires. Les activités de transformation sont prises dans un effet de ciseaux qui pénalise leurs résultats mais qui à terme va limiter leurs capacités d'utilisation, d'approvisionnement et limiter leurs marchés.

22. Le biais monétaire

L'évolution du continent africain est marquée par le déclin des revenus tirés des exportations de biens primaires et la stagnation du secteur manufacturier à la fois dans la répartition du PIB mais aussi dans sa contribution aux exportations. Dans des pays comme le Nigeria, l'Afrique du sud, le Kenya la production industrielle a tendu à satisfaire de plus en plus la consommation intérieure et celle des pays voisins. Ces pays sont restés dépendants de l'importation de technologie en provenance des pays du Nord. Ce phénomène est différent de celui que l'on rencontre dans la plupart des pays nouvellement industrialisés où les industries chimiques et de biens d'équipement ont joué un rôle majeur dans l'industrialisation et comme base de l'exportation. La difficulté de mobiliser des devises dans les pays africains cités a conduit à un protectionnisme

affiché qui était destiné à limiter les achats extérieurs et à protéger les activités manufacturières locales. Cette politique a eu des effets négatifs dans la formation d'un tissu industriel intégré et dans la formation de capacités d'exportation^{*}.

Cependant ces formes introverties d'industrialisation sous contrôle des devises a en partie favorisé les activités à haute intensité de main d'oeuvre par rapport à l'acquisition onéreuse de biens d'équipement, avec de nombreuses exceptions comme dans l'industrie kenyane.

Dans le cas de pays de la zone franc, la parité forte du franc CFA avec les grandes devises internationales et la convertibilité de cette monnaie assurée par le compte d'opérations et l'achat de devises sur le marché de Paris ont joué un rôle particulier. En effet malgré les fortes propensions au protectionnisme de nombre des politiques industrielles de l'UMOA, des interventions comme l'investissement public et les codes d'investissement ont favorisé les acquisitions de biens d'équipement avec une baisse de la part du travail dans les processus manufacturiers. Mais ces règlements et ces interventions n'auraient eu que la valeur du papier si le franc CFA n'avait pas offert un formidable levier pour cette politique d'import substitution intensive en capital et tournée vers le marché local. Les charges douanières sur une partie des importations intermédiaires alourdissaient les charges des entreprises encore que de nombreuses unités aient bénéficié d'exonérations. Mais l'ensemble des activités subventionnées par la parité et protégées par des cordons théoriques se sont détachées des contraintes de productivité et de compétitivité. Mais la monnaie jouait aussi un rôle néfaste en ouvrant par le pouvoir d'achat international surévalué des économies de la zone franc la possibilité d'achats de biens de consommation à l'extérieur. Ceux-ci très souvent concurrençaient les productions locales des industries légères avec des effets négatifs sur les débouchés, les résultats et les investissements des entreprises locales. La garantie de l'accès aux devises ne poussait pas les entreprises exposées à chercher à l'extérieur des marchés pour contrebalancer leurs résultats déclinants et de toutes façons leurs coûts internationaux les excluaient de la compétition mondiale. Bien sûr la conception nationale et concurrentielle du développement industriel entre pays de l'UMOA n'était pas la voie d'économies d'échelles.

23. La fenêtre

La dévaluation du franc CFA est donc une possibilité de réduire une partie des ces asymétries. Le renchérissement des prix des biens de consommation importés ouvre des opportunités de maintien et de reconquête de parts de marché pour les industries tournées vers le marché intérieur. Il est nécessaire cependant que les biens intermédiaires encore décisifs dans des industries d'import substitution bénéficie des réductions douanières prévues dans le cadre des réformes fiscales et douanières.

^{*} Steven Langdon, *Industrial Dependence and Export, Manufacturing in Kenya*, in John Ravenhill, *Africa in economic crisis*, Macmillan 1986, 359 p

La baisse en prix relatif des prix du travail redonne un gain de compétitivité aux industries des pays de l'UMEOA. La stratégie d'industrialisation doit donc privilégier un approfondissement du marché local et régional pour transformer les effets de marché de la dévaluation en économies d'échelle. L'environnement du secteur manufacturier des transports à l'énergie en passant par les intrants primaires de l'industrie (coton, peaux, oléagineux etc.) doit participer à la stabilisation des prix et il n'y parviendra qu'en gagnant lui aussi de la productivité par les économies d'échelle. Les restructurations des filières d'accompagnement de l'industrie manufacturière sont indissociables d'une politique de dynamisme manufacturier. Le rôle des industries tournées vers l'exportation pour la transmission de méthodes de fabrication et d'approche des marchés est sans doute indispensable pour soutenir la réhabilitation des processus productifs dans l'UMEOA. Cette activité exportatrice n'est pas au coeur d'une gestion stratégique du développement industriel par rapport au recentrement sur le marché régional mais il existe également une fenêtre étroite avec la dévaluation et la réforme des codes du travail pour induire des investissements, des extensions, et des reconversions comme au Maroc et en Tunisie.

24. La structure et le mode de fonctionnement du système financier de l'UMEOA reste une limite à la transformation du tissu productif à travers des petites et moyennes industries. Le taux directeur de la BCEAO a été porté à 14,5% et les banques primaires consentent des crédits à des taux variants entre 15 et 22%. La plus grande liquidité et la politique de rémunération des banques ivoiriennes leur font jouer un rôle d'attraction de l'épargne sur toutes les zones. Mais dans le même temps elles ont peu d'emplois et les investisseurs peuvent difficilement accéder à leurs ressources. Ce phénomène va poursuivre le déclin du ratio de l'investissement intérieur brut par rapport au PIB qui a baissé de 6,3% entre 1986 et 1989 pendant qu'il ne se réduisait que de 2,7 % dans les autres pays de l'Afrique sub-saharienne. La réforme du droit des affaires est sans doute un élément de réduction des risques pour les banquiers et devrait les inciter dans la période à venir à consentir plus facilement des prêts. Cependant la politique des taux de la Banque Centrale dont on n'est pas certain qu'elle soit le moteur du retour des capitaux enregistrés en Côte d'Ivoire²¹, constitue un frein à la rentabilité des investissements. La préférence historique des banques pour le court terme, les ratios et les conditions d'éligibilité au réescompte moyen long terme sont aussi des facteurs négatifs pour les industriels. Les instruments financiers court terme et moyen terme restent rudimentaires et souvent les lettres de crédit demandent des couvertures à 100% préalables à la mise en action du crédit documentaire. Le manque de statut attractif pour les sociétés de capital risque et les banques d'affaires achève de perturber la mise en place d'un environnement financier favorable à la petite et moyenne industrie²².

²¹ Marchés Tropicaux du 10 juin 1994 p 1179

²² BAD Rapport sur le développement en Afrique 1994

25. Pour une réussite de la relance du secteur manufacturier l'accompagnement de la dévaluation doit être multidimensionnel. Les règles fiscales et douanières, l'accès à la technologie, la réforme des lois sociales et des comportements des administrations et des salariés, comptent parmi les facteurs déterminants de cette réhabilitation de l'industrie dans l'UMEOA. La gestion stratégique du développement industriel comme dans certains nouveaux pays industriels à travers un véritable dialogue des politiques entre les administrations et les entrepreneurs est un outil pour recenser les contraintes et formaliser les voies de les lever. Dans ce réaménagement institutionnel, l'intégration régionale est un pallier déterminant en facilitant l'émergence d'un plus grand marché des capitaux, des hommes et des biens. Mais il sera nécessaire d'éviter le répétition des duplications d'activités dans la zone et les blocages des filières par des prix des intrants locaux qui implicitement seraient liés aux prix mondiaux. Les tarifs préférentiels de l'énergie pour les entreprises manufacturières comme dans beaucoup de pays industrialisés et les droits de sortie sur les produits primaires sont quelques uns des éléments d'une politique de valorisation locale et régionale par la manufacture. Ce type d'orientation ne doit intervenir que comme partie d'une logique économique et non pas comme subvention déguisée. Une véritable dévaluation n'est pas au plan interne un alignement sur prix internationaux pour les intrants mais au contraire un effort d'ajustement aux prix mondiaux des extrants.

¹ P et S GUILLAUMONT in CHIBBER, Economic reforms in Sub Sahara Africa, World Bank

² I. Elbadawi et N. Majd, Fixed parity of the exchange rate and economic performance in the CFA zone, WPS The World Bank 1992, 46p, p17

³ Devaradjan et Melo, Membership in the CFA zone: Odyssean journey or Trojan horse?, Paper for World bank Conference on Africa Economic Issues, 1990

⁴ Marc Raffinot, Dette extérieure et ajustement structurel, EDICEF 1991, 238p

⁵ E. Assidon et P. Jacquemot, Politiques de change et ajustement en Afrique, Ministère de la Coopération 1988

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

**QUELLES INCITATIONS POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER
DE L'UEMOA APRES LA DEVALUATION DU FRANC CFA ?**

**Gérard CHAMBAS
Chargé de Recherches CNRS**

**Anne-Marie GEURJON
Maître de Conférences à
à l'Université d'Auvergne**

**L'analyse présentée ici est propre à ses auteurs et ne reflète
pas nécessairement celle de l'ONUDI.**

SOMMAIRE

1. Diagnostic sur la situation des activités manufacturières de l'UEMOA.....	3
1.1 L'évolution du secteur manufacturier.....	3
1.2 Les causes des difficultés du secteur manufacturier des pays de l'UEMOA.....	5
1.2.1 Un choc considérable dû à l'évolution des termes de l'échange.....	5
1.2.2 L'effet néfaste des arriérés publics.....	6
1.2.3 Une politique commerciale erronée.....	6
1.2.4 L'effet de l'environnement.....	11
1.2.5 La vulnérabilité des entreprises manufacturières.....	12
2. La dévaluation, occasion d'une nouvelle stratégie pour les entreprises industrielles.....	14
2.1 L'amélioration de l'environnement des entreprises.....	15
2.1.1 L'amélioration du marché du travail.....	15
2.1.2 La réduction du coût des "facteurs".....	15
2.1.3 Une plus grande neutralité de la fiscalité interne.....	16
2.1.4 Le comportement des Etats.....	17
2.2 Une politique du commerce extérieur d'accompagnement de la dévaluation.....	18
2.2.1 La poursuite de la libéralisation.....	18
2.2.2 Promouvoir les exportations de produits manufacturiers.....	20
2.3 Le changement de comportement de l'entrepreneur.....	21

Introduction

La dévaluation est intervenue alors que depuis plus de dix ans les secteurs manufacturiers des pays de l'UEMOA connaissent de graves difficultés. Cependant, les évolutions diffèrent fortement selon les pays et les types d'activités. La situation des différents secteurs manufacturiers et leur évolution résultent de facteurs multiples et complexes. Aussi, avant de déterminer dans quelle mesure la dévaluation peut offrir l'occasion d'un développement des activités industrielles, convient-il d'effectuer un diagnostic sur la situation du secteur manufacturier dans les pays de l'UEMOA.

1 - Diagnostic sur la situation des activités manufacturières de l'UEMOA

1.1 - L'évolution du secteur manufacturier

Ces dernières années, l'évolution du secteur industriel est de plus en plus mal appréhendée parfois en raison de la détérioration de la collecte des statistiques mais aussi en raison de la disparition de nombreuses entreprises et de la réduction des activités industrielles du secteur public. Cependant, il paraît utile de présenter, malgré leurs limites, des données sur l'évolution des activités manufacturières (cf. tableau n° 1).

Alors qu'en moyenne les activités manufacturières des pays à faible revenu parviennent à réaliser une croissance annuelle moyenne de près de 10 % sur la période 1980-1991, améliorant la croissance de la décennie précédente (7 %), le secteur manufacturier en Afrique connaît un taux de croissance deux fois moindre et demeure un secteur relativement marginal.

Pour les pays de l'UEMOA, les performances réalisées sont très diverses.

- On observe une régression sur l'ensemble des années quatre-vingt en Côte d'Ivoire pays à l'appareil industriel le plus important de l'UEMOA. Le Niger, pays à faible activité manufacturière, connaît un déclin de ce secteur marginalisé par l'étroitesse du marché intérieur et le développement de la fraude.

- Pour les autres pays de l'UEMOA, une croissance inférieure à la moyenne des PVD mais une performance comparable à celle des autres pays africains peuvent être observées.

- Enfin, notons le caractère similaire de la performance entre Afrique zone franc et hors zone franc.

Tableau n° 1 - Evolution du secteur manufacturier

Unité : taux de croissance annuel moyen %

	1981-1986	1987-1991	Part du secteur manufacturier dans le PIB en 1991
1 - Bénin	7.8	5.8	9
2 - Burkina Faso	-0.3	6.3	12
3 - Côte d'Ivoire	-1.2 *	-2.2 *	21
4 - Mali	11.2 *	2.1 *	11
5 - Niger	-3.0 *	-	8
6 - Sénégal	5.8	5.6	13
7 - Togo	-0.3	8.3	10
Pour comparaison			
8 - Cameroun	17.2	-4.0 *	12
9 - Ghana	-0.4	4.5	10
10 - Kenya	4.2	5.3	12
11 - Madagascar	-2.8 *	1.1 *	14 *
12 - Malawi	3.0	5.4	13
13 - Nigeria	0.6	5.1 *	-
14 - Zimbabwe	2.7	4.2	26
15 - Ensemble de l'Afrique	3.0	5.5	-
16 - Pays à taux de change fixe	5.3	6.1	-
17 - Pays à taux de change flexible	2.7	5.0	-

* Données se rapportant à l'évolution du secteur industriel.

Source : Banque Mondiale. *L'ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemin à parcourir*, 1994.

Banque Mondiale. *Rapport sur le développement dans le Monde*, 1993.

Pour une économie donnée, les résultats diffèrent fortement d'un secteur à l'autre. Certaines branches rencontrent de grandes difficultés (chaussures, textiles). D'autres entreprises ont cherché à s'adapter : ainsi l'effondrement du marché intérieur ivoirien explique-t-il la performance des entreprises industrielles ivoiriennes à l'exportation qui ont accru de 28% leur volume exporté entre 1987 et 1991, alors qu'une stagnation pouvait être observée entre 1982 et 1987 (source : Banque Mondiale à partir de la Banque des données financières de l'Etat de Côte d'Ivoire).

1.2 - Les causes des difficultés du secteur manufacturier des pays de l'UEMOA

1.2.1 - Un choc considérable dû à l'évolution des termes de l'échange

Les activités manufacturières des pays de l'UEMOA ont été dès l'origine orientées vers la satisfaction des marchés intérieurs. Or, la chute des prix internationaux des produits primaires a entraîné deux phénomènes majeurs :

- Une baisse prononcée du marché intérieur dont la conjoncture est dépendante du secteur primaire. Par exemple en Côte d'Ivoire en 1991, le marché des tôles ondulées s'élève à un tiers de celui de 1987. La chute a été particulièrement forte pour la demande de biens manufacturés.

- Une baisse des ressources des Etats fondamentalement déterminée par la chute du prélèvement sur les exportations de produits primaires. Ainsi en Côte d'Ivoire, le prélèvement public sur les exportations de produits primaires passe de 12,7 % du PIB en 1985 à 0,3 % du PIB en 1990. Au Niger, la contribution du secteur uranium à l'Etat chute de 5,4 % en 1979 à 1 % du PIB en 1990. La régression des ressources des Etats a constitué la cause essentielle de l'aggravation des déséquilibres budgétaires et, compte tenu des règles de fonctionnement de l'UEMOA, de l'accumulation des arriérés publics.

1.2.2 - L'effet néfaste des arriérés publics

Hors zone franc, le blocage fondamental était dans beaucoup de pays la pénurie de devises. Au contraire, les pays de la zone franc n'ont jamais connu de pénurie de devises mais, en raison des règles de fonctionnement des Unions monétaires, ont accumulé des arriérés publics qui ont grippé le fonctionnement de l'ensemble des circuits économiques et financiers.

Les arriérés considérables de l'Etat et du secteur public ont précipité des crises de trésorerie d'entreprises disposant de capitaux propres insuffisants. Les établissements financiers ont accumulé les créances douteuses sur ces entreprises. On peut illustrer ce phénomène à partir d'un échantillon de 40 entreprises manufacturières ivoiriennes : entre 1986 et 1989 les créances impayées sur l'Etat et les organismes publics sont passées de 17,8 jours de chiffre d'affaires à 45,8 jours, soit un triplement (Source : Rapport J. Thill et alii sur la fiscalité en Côte d'Ivoire, 1991). La crise de solvabilité interne s'est alors généralisée à l'ensemble des circuits économiques et financiers : bien évidemment, grâce aux crédits fournisseurs dont il a été possible de constater la progression, les filiales de groupes étrangers ont été moins gênées dans leur fonctionnement. Les entreprises locales isolées ont été lourdement pénalisées car elles ont du recourir à des crédits bancaires à court terme à taux réel très élevé.

1.2.3 - Une politique commerciale erronée

Les limites de la substitution à l'importation.

La politique commerciale des pays en voie de développement s'est essentiellement préoccupée d'atteindre deux objectifs : fournir des recettes aux Etats, et encourager le développement du secteur de l'industrie manufacturière. Ce choix en faveur du secteur industriel repose sur l'argument de l'industrie naissante : les nouvelles entreprises ont besoin d'une protection temporaire pour leur permettre de pouvoir résister à la concurrence internationale dans leur période de démarrage, notamment dans les pays où les marchés intérieurs (marché du travail, marché des capitaux) ne fonctionnent pas de manière optimale. Pour corriger les dysfonctionnements internes de leur économie, de nombreux PVD ont donc accordé leur soutien aux activités industrielles en limitant les importations de produits concurrents des industries locales, c'est à dire en menant une politique de substitution à l'importation

Or, dès qu'un gouvernement admet de tels arguments, les forces politiques entrent en jeu et il court le risque d'être soumis aux pressions d'intérêts particuliers désirant capter le maximum d'avantages d'une telle politique. Il convient, d'autre part de noter que ces groupes d'intérêts sont d'autant plus influents qu'ils sont petits et bien organisés. Ainsi, à force de surenchère d'avantages réclamés et obtenus, les politiques commerciales menées jusqu'aux années 80 ont engendré des systèmes de protection inefficaces, incapables de réaliser leur objectif principal, c'est à dire celui de favoriser le développement du secteur industriel.

Les deux raisons principales de l'inefficacité des systèmes de protection des pays de l'UEMOA sont les suivantes : ils sont trop complexes et offrent une protection excessive inégalement répartie entre les différentes activités.

- La complexité des mécanismes de protection tarifaire (multitude de taux, difficultés pour apprécier la valeur en douane, exonérations nombreuses) et le recours éventuel à des instruments de protection non tarifaire rendent très difficiles la mesure des effets économiques du système de protection si bien qu'il ne peut être utilisé comme un outil efficace de politique économique. De plus, des systèmes aussi complexes ne peuvent être correctement appliqués dans des pays où la capacité des administrations concernées reste faible. Dans ces conditions, ils constituent un facteur de développement de la fraude.

- Les différentes études qui ont mesuré la protection dans ces pays ont mis en évidence l'importance du niveau moyen de la protection offerte aux entreprises produisant pour le marché local, et des écarts existant entre les avantages accordés aux différentes activités. De telles distorsions peuvent entraîner un gaspillage des ressources productives de la Nation : elles compromettent notamment le développement des industries d'exportation puisqu'en protégeant les industries de substitution des importations, on attire dans ces activités des ressources en provenance de secteurs exportateurs ou susceptibles de le devenir.

Pour une entreprise considérée de manière isolée, bénéficier d'une forte protection peut apparaître comme une situation idéale. Or, il convient de souligner que dans les faits, une protection élevée ne peut être considérée comme une solution capable de résoudre les difficultés de l'entreprise concernée.

Si une limitation des importations de produits concurrents peut permettre à une entreprise inefficace de survivre, elle ne peut pas directement rendre celle-ci efficace. Au contraire, l'entreprise à l'abri de la concurrence extérieure, n'est pas incitée à se restructurer et ses responsables sont tentés de consacrer à l'obtention ou au maintien de leurs avantages un temps qu'ils pourraient plus efficacement utiliser à l'amélioration de la productivité de leur entreprise ou à la recherche de nouveaux débouchés commerciaux.

Il est d'autre part important de noter que les entreprises peuvent être désavantagées par une protection élevée qui, dans certaines conditions, peut les rendre plus vulnérables à la fraude. ainsi que le met en évidence l'encadré n° 1. Dans un tel cas relativement fréquent dans les pays de l'UEMOA, une réduction du niveau de la protection légale offerte à l'entreprise entraîne paradoxalement, grâce à un effet favorable sur la fraude, un accroissement de la protection réelle dont celle-ci bénéficie effectivement.

Encadré n° 1 : La vulnérabilité des entreprises locales face à la fraude, dans une économie très protégée : un exemple schématique.

Une entreprise vend un produit dont le prix CAF est de 100. Le coût des intrants nécessaires hors TVA est de 60. Sa valeur ajoutée internationale est donc de 40.

Cette entreprise bénéficie d'une forte protection effective : taxation au titre des droits de porte de 30 % du produit fini et de 10 % des intrants. Le prix du marché intérieur pour le produit fini s'élève alors à 130 (hors TVA) et le coût des intrants à 66 (hors TVA). Sa valeur ajoutée au prix domestique est de 64 et son taux de protection effective s'élève à $TPE = \frac{64 - 40}{40} \times 100 = 60 \%$.

L'entreprise est attaquée sur son marché par des fraudeurs qui parviennent à vendre le produit au consommateur à 126, en fraudant à la fois sur les droits de porte et sur la TVA dont le taux suppose est de 20 %. Dans ce cas l'entreprise est handicapée par une protection négative pour faire face à la concurrence de la fraude, elle devrait commercialiser à 126 c'est-à-dire 105 hors TVA. Sa valeur ajoutée au prix domestique chute alors à 39. Son taux de protection effective compte tenu de la fraude (protection effective "réelle") devient $TPE^* = \frac{39 - 40}{40} \times 100 = -2,5 \%$.

L'entreprise est plus pénalisée que si elle devait, en l'absence de toute fraude sur la TVA à l'importation, affronter la concurrence internationale sans protection (c'est-à-dire sans droits de porte).

D'importants taux de droits de porte apparaissent donc défavorables au développement des activités économiques. Ils constituent un handicap très difficile à compenser pour les exportateurs, tandis qu'en raison d'une fraude encouragée par le niveau élevé de la taxation, ils peuvent entraîner un désavantage pour les entreprises tournées vers le marché intérieur alors pénalisées par le système. Evidemment, la fraude douanière est préjudiciable à l'équilibre des finances publiques. Or, en raison de l'"urgence" budgétaire, beaucoup de programmes de stabilisation ont conduit à majorer les taux des tarifs.

Enfin, il serait illusoire, compte tenu de l'étroitesse des marchés intérieurs, d'espérer développer le secteur manufacturier dans ces pays uniquement sur les bases d'une politique de substitution à l'importation, qui, comme il a déjà été précisé, est par nature incompatible avec le développement d'un secteur d'exportation.

Des expériences de libéralisation avortées

Les groupes d'intérêt en faveur de la protection du marché intérieur sont plus efficaces, car mieux organisés, que ceux dont l'intérêt serait favorisé par une politique commerciale plus libérale. Dans ce contexte, les programmes d'ajustement structurel engagés dans les années 80, avec leur conditionnalité, ont permis de remettre en cause les politiques de protection menées jusqu'alors.

Des réformes ont donc été proposées afin d'instaurer un système de protection uniquement tarifaire plus simple à gérer et à maîtriser. La diminution du taux moyen du tarif et la réduction des écarts entre les différents taux pratiqués devaient permettre de réduire et d'harmoniser la protection offerte aux activités locales et en conséquence de limiter le handicap à l'égard des industries d'exportation. Il était d'autre part prévu de réduire les exonérations et de mieux en assurer le suivi, afin de rendre le système d'incitations plus cohérent et d'en assurer une meilleure application.

Si le principe et l'orientation de ces réformes de la politique commerciale n'ont pas été remis en cause, leur mise en oeuvre a été difficile et s'est parfois soldé par un échec relatif obligeant les Autorités des pays concernés (Côte d'Ivoire et Sénégal, par exemple) à revenir en arrière, c'est à dire à réintroduire des mesures de protection tarifaires ou non, après les avoir temporairement réduites ou abandonnées.

A travers les leçons tirées des expériences de quelques pays, il apparaît que les difficultés rencontrées lors de l'application des réformes sont essentiellement dues au fait que l'on n'a pas suffisamment tenu compte de certaines contraintes fondamentales.

Tout d'abord, les conséquences budgétaires des réformes tarifaires ont souvent été mal appréciées alors que dans le contexte de l'ajustement structurel, la neutralité budgétaire des mesures proposées est indispensable. Ainsi, la baisse des taux n'entraîne pas toujours un élargissement immédiat de l'assiette : les opérateurs économiques peuvent réagir avec un certain délai et leur réaction est différente suivant les produits. La diminution des recettes douanières a dans certains cas, par exemple au Sénégal, conduit à remettre en cause la baisse des tarifs.

Les dysfonctionnements dans les administrations chargées d'appliquer les réformes ont constitué un facteur important des difficultés de leur mise en oeuvre. La complexité des règlements administratifs et quelquefois leur non diffusion peuvent engendrer un flou administratif qui oblige les agents à "interpréter" des textes dont l'application peut alors varier dans l'espace et dans le temps et encourage la corruption. Les opérateurs économiques, dans de telles conditions, ne peuvent réagir favorablement à un système d'incitations dont ils ignorent les modalités. Le manque de moyens et de formation dans ces administrations est également un handicap pour une application convenable des systèmes proposés (absence de service de la valeur dans les administrations des douanes, par exemple).

Enfin, si l'ajustement structurel offre une occasion de faire pression sur les groupes d'intérêts favorables au maintien d'une protection élevée, il est toutefois important de tenir compte du fait que ceux-ci peuvent réagir négativement et, par leur comportement, compromettre le succès des réformes (réaction des opérateurs économiques du Sénégal contre la Nouvelle Politique Industrielle) : en effet, la raison d'être d'un système d'incitations est de susciter une réponse favorable du secteur privé convaincu du bien-fondé des mesures proposées. L'instabilité chronique du système d'incitations a exercé, à cet égard, un effet particulièrement négatif.

Une promotion inefficace des exportations

Par rapport aux producteurs orientés vers le marché intérieur, les exportateurs subissent des handicaps spécifiques car ils sont exposés sans protection, soit à la concurrence internationale au "grand large", soit à une concurrence sur le marché de la sous-région. Dans ce dernier cas, les exportateurs bénéficient, en raison de la spécificité du marché d'une protection naturelle qui pénalise leurs concurrents extérieurs à la sous-région.

A défaut de promotion des exportations, la fiscalité interne et externe devrait être neutre, c'est à dire ne pas affecter le coût des exportations. Malgré les efforts engagés ces dernières années, l'objectif de neutralité n'est pas atteint. Ainsi, dans de nombreux pays, en raison des difficultés de trésorerie de l'Etat ou parfois du maintien de la règle du butoir, les entreprises d'exportation voient leurs coûts augmenter en raison de l'accumulation de crédits de TVA. Dans de nombreux cas, cette accumulation de crédits a été décisive dans le choix de ne pas exporter : en Côte d'Ivoire, une usine de confection a renoncé à se fournir sur le marché intérieur pour ses

achats de toile car la TVA au taux de 25% affectant ces achats était à l'origine de crédits de TVA que l'entreprise ne parvenait pas à se faire rembourser.

De plus, les régimes économiques (admission temporaire, draw-back...) qui permettent à l'exportateur de ne pas payer de taxes sur ses intrants, ne sont pas toujours applicables si l'exportateur se fournit auprès d'une entreprise locale. Par exemple, une entreprise ivoirienne de pose d'installation électrique titulaire d'un marché à l'extérieur a intérêt à importer les câbles électriques en admission temporaire plutôt que de se fournir auprès de la manufacture locale dont les coûts sont grévés par les taxes douanières payés sur les intrants. Les régimes économiques ne permettent donc pas de purger complètement les exportations de surcoût imputables aux droits de douane ou incitent à s'approvisionner sur le marché extérieur.

Une politique de subvention des exportations a été mise en oeuvre en Côte d'Ivoire et au Sénégal afin d'offrir aux activités d'exportations des avantages similaires à ceux des industries concurrentes des importations. Cette politique, théoriquement justifiée, qui constituait, jointe à la politique de protection, un substitut à une dévaluation, n'a pu être convenablement appliquée en raison des difficultés budgétaires des Etats et de la complexité des procédures de calcul et d'octroi de la prime. La suspension, puis l'arrêt des subventions à l'exportation ont créé des difficultés à de nombreuses entreprises dont certaines avaient été incité à investir pour desservir des marchés extérieurs.

Hormis ce système de prime, divers dispositifs ont été mis en oeuvre en faveur des industries d'exportations. Les zones franches d'investissement (Sénégal, Togo) n'ont cependant pas connu un succès équivalent à celui des expériences asiatiques ou mauricienne. De même, les initiatives des centres de promotion du commerce extérieur (organisation de foires internationales et de séminaires) ont eu peu de retombées, vraisemblablement en raison de la préférence des investisseurs pour des activités orientées vers le marché intérieur plus avantageées par le système de protection en place.

1.2.4 - L'effet de l'environnement

Outre les phénomènes cités ci-dessus, les difficultés des entreprises manufacturières des pays de l'UEMOA sont également imputables à la conjonction d'un grand nombre de facteurs sur lesquels les politiques d'ajustement structurels ont tenté d'agir.

Les Etats ont joué imparfaitement leur rôle de garants de l'Etat de droit. Ainsi les dysfonctionnements de la justice ont considérablement renchéri la prise de garantie auprès de sociétés d'assurance. Dans le domaine de la fiscalité interne et douanière, les contribuables et notamment les entreprises du secteur formel ont vu leur activité entravé par un arbitraire fiscal et réglementaire : les pratiques ont fortement varié selon les pays mais compromettent gravement la crédibilité du secteur public.

Les imperfections de certains marchés ont réduit la compétitivité des entreprises, et, comme il a été noté, fourni un argument aux politiques de protection excessive. Ainsi, la rigidité de certaines réglementations du marché du travail a contribué aux difficultés d'entreprises devant se restructurer. De même, les coûts élevés des frêts maritimes et aériens largement déterminés sur des marchés de monopole ont-ils obéré la compétitivité de beaucoup d'entreprises locales, lourdement dépendantes de l'extérieur pour leurs approvisionnements.

Les politiques de stabilisation ont réduit les investissements publics dans des proportions considérables. Outre l'effet direct sur l'activité des entreprises, la dégradation de certaines infrastructures (routes, voies ferrées, ports, télécommunications...) tend à constituer un handicap grandissant pour le développement du secteur manufacturier.

Enfin, les anticipations sur le changement de parité du franc CFA ont constitué un facteur majeur de la dégradation du climat des affaires. Elles ont fortement contribué au retrait des investisseurs et à la faiblesse des initiatives.

1.2.5 - La vulnérabilité des entreprises manufacturières

Le caractère exogène de nombreuses entreprises.

De nombreuses entreprises manufacturières privées dépendent de groupes étrangers qui cherchent soit à desservir le marché local régional, soit à se rapprocher des matières premières (cacao, café, poisson, pêche, ...). Cette appartenance à des groupes étrangers a pu constituer dans le passé un facteur de stabilité (accès à des crédits fournisseurs, pouvoir de négociation renforcé), mais elle peut autoriser des stratégies de retraits d'autant plus facile que le poids de l'Afrique dans ces groupes a chuté.

L'obsolescence des équipements.

La chute des investissements entraîne le vieillissement des équipements. Par exemple, en Côte d'Ivoire le coefficient de vétusté¹ pour un échantillon de 250 entreprises est passé entre 1983 et 1989, de 37 % à 55 % (source Thill et alii 1991). Le manque d'investissements nouveaux résulte directement de la faiblesse de la demande interne et de l'incapacité de la plupart des entreprises à exporter de manière rentable.

Le manque de participation des entreprises à la définition des politiques économiques.

Depuis la fin des années soixante-dix, les politiques d'incitations des pays de l'UEMOA ont connu des changements considérables. Or, il est frappant de constater la faible place tenue par les responsables d'entreprises dans le dialogue de politique économique. Ce phénomène provient de la conjonction de facteurs multiples (attitude des Etats et des bailleurs de fonds désireux de vaincre des réticences, précipitation en raison des conditionnalités, carence des organismes représentatifs des entreprises...).

Jusqu'ici les entreprises ont plutôt développé des stratégies individuelles visant à l'obtention de régimes particuliers (exonération fiscale, convention, ...). Avec l'effondrement des marchés internes, il est évident qu'une telle stratégie conduit à l'impasse : il est donc nécessaire que les entreprises deviennent un partenaire important et crédible dans la définition des politiques économiques.

La faiblesse des structures des entreprises.

Hormis les entreprises appartenant à de grands groupes, la plupart des entreprises africaines sont de petites tailles. L'environnement ne les a pas incité à consentir des efforts importants de rationalisation de leur gestion pour deux raisons essentielles :

- les résultats d'une entreprise dépendent fortement de leur régime fiscal et douanier
- la réglementation, les rigidités réduisent l'efficacité des efforts de gestion des entrepreneurs qui peuvent avoir intérêt à exploiter voire à susciter certaines imperfections de marché.

¹ Le coefficient de vétusté est le ratio amortissements cumulés sur immobilisations brutes.

L'instabilité chronique de l'environnement des entreprises les a, de plus, conduit à des stratégies de court terme. Enfin, l'accès au marché extérieur au-delà du marché régional s'est révélé particulièrement difficile pour des entreprises de petite taille ne bénéficiant pas de relais à l'étranger, et devant quelquefois faire face à des réactions protectionnistes de la part des pays industrialisés ou à des pratiques de dumping de concurrents déloyaux.

2 - La dévaluation, occasion d'une nouvelle stratégie pour les entreprises industrielles

Bien que l'environnement économique demeure difficile, la dévaluation du franc CFA s'accompagne de plusieurs éléments favorables.

- A la suite des accords avec le FMI, les financements externes reprennent et donc une réduction des arriérés publics peut être engagée.

- Une hausse sensible des cours de nombreux produits primaires (café, cacao, caoutchouc, coton, ...) a pour conséquence de permettre une progression des prélèvements publics et dans la mesure où cette hausse est répercutée sur le prix au producteur une demande interne nominale du secteur rural en progression.

- En raison du fort contenu d'importation des consommations intermédiaires et de la faible valeur ajoutée des entreprises, le gain de compétitivité consécutif à la dévaluation est limité mais non négligeable : il permet d'alléger le coût relatif de la main d'oeuvre qui représente le plus souvent 5 à 15 % du chiffre d'affaires des entreprises.

- Enfin, la dévaluation du franc CFA en raison de son ampleur a rétabli la crédibilité du franc CFA.

Toute la politique économique doit avoir pour objectif d'utiliser rapidement ces facteurs favorables pour favoriser le développement d'activités manufacturières en Afrique. Trois axes essentiels peuvent être distingués : l'amélioration de l'environnement des entreprises et une politique du commerce extérieur d'accompagnement de la dévaluation.

2.1 - L'amélioration de l'environnement des entreprises

La politique d'ajustement en "termes réels" engagée avant la dévaluation a buté sur diverses rigidités structurelles qu'il est toujours indispensable de surmonter pour améliorer la compétitivité des entreprises. A défaut de cela, l'effet positif de la dévaluation, dont il convient de rappeler le caractère limité, sera absorbé par des imperfections de marché nuisibles à la compétitivité.

2.1.1 - L'amélioration du marché du travail

La réglementation du marché du travail est à l'origine de distorsions importantes qui handicapent les entreprises structurées. Malgré leur intérêt social indéniable à court terme pour les salariés bénéficiaires de cette législation, la réglementation du marché du travail a empêché les entreprises de secteurs en difficulté de s'adapter (autorisation préalable de licenciement) d'embaucher librement (office de la main d'oeuvre). Le coût du travail a été maintenu parfois à un niveau qui a conduit les entreprises à recourir à des combinaisons de production plus intensives en capital, alors que les pays de l'UEMOA connaissent un sous-emploi considérable.

Sans méconnaître l'intérêt d'une protection des travailleurs, la réglementation du marché du travail ne doit pas favoriser le dualisme de ce marché. Certains Etats (Côte d'Ivoire) en éliminant progressivement la contribution forfaitaire des employeurs sur les salaires ont commencé à agir dans un sens positif pour abaisser le coût du travail dont la maîtrise constitue la condition nécessaire fondamentale d'une dévaluation réussie.

2.1.2 - La réduction du coût des "facteurs"

Toutes les analyses disponibles mettent en évidence le coût excessif des "facteurs" (électricité, énergie, eau) qui pèse lourdement sur les compte d'exploitation. Compte tenu de l'importance des équipements ou des intrants importés, la dévaluation renchéritra fortement le coût des facteurs. Des mesures fiscales (assujettissement à la TVA, voire prime à l'exportation cf. infra) sont ainsi indispensables pour alléger le coût des "facteurs" pour les entreprises exportatrices du secteur structuré. De telles mesures compensatoires devraient être transitoires, car l'effort d'amélioration de la productivité dans la fourniture des "facteurs" est à poursuivre.

2.1.3 - Une plus grande neutralité de la fiscalité interne

La dévaluation devrait être l'occasion d'assurer une plus grande neutralité de la fiscalité interne : il serait irrationnel que la compétitivité des entreprises (substitution à l'importation, exportations) continue d'être gravée par les dysfonctionnements de la fiscalité interne (cf. supra). Bien que des retouches des règles fiscales demeurent encore nécessaires (suppression de la règle du butoir, élargissement du champ d'application de la TVA....), il paraît essentiel d'améliorer l'administration de l'impôt et de réduire les régimes dérogatoires au droit commun.

Une meilleure administration de l'impôt

Comme en matière tarifaire, une simplification des règles de la fiscalité interne, et notamment de la TVA, constitue un préalable à toute application efficace de l'impôt. Une TVA au maximum à deux taux en plus du taux zéro, d'application aussi large que possible, complétée par des droits d'accise bien ciblés, doit constituer le fondement de la fiscalité.

Les régimes de fiscalité directe devraient, pour être applicables privilégier eux aussi, la simplicité (taux unique de BIC, barème simplifié pour l'impôt sur le revenu). Une attention particulière est à apporter à la fiscalisation du secteur informel qu'il est possible de réussir, au moins en partie, en organisant des effets de rémanence de TVA à travers une patente synthétique, des acomptes forfaitaires sur la production les importations ou les marchés publics...

La réduction des régimes dérogatoires au droit commun

En raison de ses propriétés de neutralité économique, une TVA à large champ d'application ne nécessite, en principe, pas ou très peu d'exonérations. Dans le domaine de la fiscalité directe, le caractère incitatif des exonérations demeure souvent faible car le corollaire de celles-ci est une fiscalité de droit commun excessive. Aussi, pourrait-on mettre à profit la dévaluation pour réduire le champ des exonérations et donc unifier les régimes fiscaux des entreprises.

Cependant, les codes d'investissements peuvent conserver un rôle utile. Ils transmettent un signal favorable sur la volonté des Autorités de favoriser des investissements privés. De plus, les codes des investissements pourraient fournir une garantie contre des dysfonctionnements du régime fiscal de droit commun. Par exemple, l'exonération de TVA sur des biens d'équipement peut éviter à une entreprise en début d'activité d'accumuler des crédits de TVA dont elle ne pourrait obtenir le remboursement en raison des difficultés financières des Etats.

2.1.4 - Le comportement des Etats

Les Etats de l'UEMOA sont les héritiers d'une longue tradition peu favorable au développement des activités manufacturières privées. Ces Etats ne sont révélés très interventionnistes et eux-mêmes ont cherché au travers d'un secteur public à devenir des entrepreneurs. Le secteur privé est alors apparu comme un concurrent de l'Etat qui a cherché à favoriser ses propres activités par exemple en appliquant de manière discriminatoire la fiscalité. La complexité du système a été d'autant plus grande que des groupes ont bénéficié d'avantages particuliers hors du droit commun à travers notamment des conventions.

Les Etats de l'UEMOA par leurs interventions tout azimuts ont empêché un fonctionnement des marchés qui aurait permis une allocation plus efficace des ressources. De plus, les défaillances de l'Administration ont été la cause d'un renchérissement des coûts des entreprises : ainsi, une enquête menée auprès d'une trentaine d'entreprises ivoiriennes montrait qu'en 1991 les entreprises manufacturières prévoient dans leur gestion des stocks, une immobilisation d'environ 15 jours pour la formalité de dédouanement qui évidemment s'ajoutait au délai de transport, déjà long sur l'Afrique.

La dévaluation devrait là encore constituer l'occasion pour permettre aux Etats de l'UEMOA de continuer à réduire les handicaps créés par leur réglementation et leur comportement. Le changement de parité a créé un choc psychologique important et malgré des mesures d'accompagnement social, entraîne des effets sociaux sensibles. Une prise de conscience de la gravité de la situation économique et sociale pourrait être utilisée pour faciliter certaines réformes (justice, marché du travail, restructuration des administrations, élimination des rentes de situation...). Cependant, la dévaluation peut aussi, à l'inverse, constituer l'occasion d'un retour à des réglementations abolies par les politiques d'ajustement structurel. Ainsi, dans différents

pays de l'UEMOA, des dispositifs de contrôle des prix sont réapparus. A moins d'être rapidement levés, ces dispositifs engendreront des rigidités insupportables pour l'activité économique (création de pénuries). De plus, les conséquences de la dévaluation, difficiles à gérer par les autorités, peuvent inciter ces dernières à éluder des réformes structurelles dont la mise en oeuvre avait déjà été différée.

2.2 - Une politique du commerce extérieur d'accompagnement de la dévaluation

2.2.1 - Une poursuite de la libéralisation

En théorie, la dévaluation de la monnaie d'un pays est considéré comme une mesure de politique économique équivalente à l'instauration d'un tarif appliqué aux importations associé à une subvention des exportations d'un même montant, puisqu'une telle décision se traduit par un accroissement du prix intérieur des biens échangeables.

Dans le cas de la dévaluation du FCFA, plusieurs pays voisins ayant dévalué en même temps d'un même montant, les produits fabriqués dans ces économies, malgré le renchérissement de certains coûts, voient donc leur compétitivité accrue sur les marchés extérieurs (aux pays concernés par la dévaluation), et les entreprises de substitution à l'importation bénéficient d'un surplus de protection face à la concurrence des produits en provenance des pays africains hors zone franc.

Comparée aux effets économiques d'une politique de protection (tarifaire ou non) excessive, cette conséquence de la dévaluation du FCFA, qui pénalise les importations de produits extérieurs à la sous région, est plus favorable au développement de l'industrie manufacturière des différents pays concernés. En effet, une telle mesure devrait permettre d'encourager les échanges intra-zone, donc d'élargir les marchés et de réaliser des économies d'échelle. Cette évolution est bien évidemment favorable à l'intégration régionale.

Dans ce contexte, l'intérêt de chaque Etat est d'adopter rapidement des mesures susceptibles d'améliorer son propre système d'incitations afin d'encourager les entreprises nationales à ne pas perdre l'opportunité de s'implanter sur le marché régional et d'éventuellement envisager de développer leurs exportations vers les autres pays. Le fléchissement de la demande intérieure inhérent à la dévaluation, constitue d'ailleurs un argument supplémentaire en faveur d'une telle politique.

La poursuite des réformes du système de protection entreprises avant la dévaluation apparaît, dans ces conditions, incontournable et doit être entreprise rapidement. Depuis la dévaluation, plusieurs mesures d'accompagnement social ont été prises en particulier la baisse des tarifs appliqués à certains biens de consommation courante (riz, par exemple) et aux biens sociaux (médicaments).

Cette modification du tarif douanier, justifiée socialement, est cependant insuffisante et doit être complétée pour améliorer l'objectif économique de la politique tarifaire en tenant compte des nouvelles incitations induites par le changement de parité. La simplification du système de protection (élimination des restrictions quantitatives, réduction du nombre de taux...) est bien entendu un objectif prioritaire.

Pour accroître la compétitivité des entreprises, une baisse des tarifs appliqués aux intrants des entreprises et aux biens d'équipement est nécessaire pour réduire l'effet négatif de la dévaluation sur leurs coûts de production.

En ce qui concerne la taxation des importations de biens de consommation finale, il est important de tenir compte de l'importance de la fraude dans les pays de l'UEMOA. Maintenir des tarifs élevés, qui maintenant s'appliquent sur une valeur en douane très élevée en monnaie locale, encourage le développement de la fraude en renchérissant le gain escompté du fraudeur. Or, l'accroissement des importations illégales, pour certains produits particulièrement sensibles, représente une perte de recettes importantes pour l'Etat et constitue un handicap important pour les entreprises nationales concurrentes de ces produits (cf. encadré 1). Une baisse des tarifs appliqués à cette catégorie de biens permettrait de réduire la fraude, d'accroître la protection dont les entreprises concernées bénéficient réellement et de réduire les distorsions économiques défavorables à une allocation efficace des ressources.

S'il est permis d'espérer que les baisses des différents taux entraîne une augmentation des importations officielles, donc un élargissement de l'assiette, il est malgré tout possible que les recettes douanières fléchissent. Or, dans le contexte de la situation après dévaluation, il est socialement impossible d'envisager d'augmenter les taux de la TVA pour compenser ces pertes. Seule une amélioration des performances des administrations fiscales et douanières peut accroître le montant des recettes. Ainsi, il devient indispensable, afin de maintenir le niveau de prélèvement, d'entreprendre très rapidement des réformes dans ces administrations pour accroître leur efficacité. Celles-ci permettraient aussi de réduire les dysfonctionnements qui pénalisent les opérateurs

économiques et réduisent leur compétitivité. L'amélioration du fonctionnement de ces services pourrait également avoir un effet favorable sur les investisseurs étrangers souvent découragés par certaines pratiques.

2.2.2 - Promouvoir les exportations de produits manufacturés

Les pays d'Asie cités en exemple pour leurs performances à l'exportation (Taïwan, Corée, Hong-Kong...) pratiquent des politiques systématiques de promotion des exportations : exonérations fiscales et douanières, tarifs préférentiels sur les "facteurs" de production (eau, électricité...), crédit à des conditions de faveur, accès préférentiels aux devises et à des tarifs plus avantageux, subventions aux transports, régimes d'amortissement particulièrement favorables, subventions publiques aux activités de prospection des marchés extérieurs. Or, par rapport aux pays africains, ces pays bénéficient d'avantages comparatifs (main d'oeuvre qualifiée, Etat de droit, qualité des infrastructures, coût plus faible des facteurs, frêt meilleur marché....).

La dévaluation du FCFA a permis de réduire la surevaluation de la monnaie, mais il reste nécessaire à la fois de supprimer les obstacles aux exportations et de pratiquer une politique active de promotion des exportations.

Réduire les handicaps du secteur d'exportation est une condition préalable : il serait inefficace de pratiquer une politique de promotion qui serait censée compenser des infrastructures défailtantes, une qualification insuffisante de la main d'oeuvre, un Etat de droit incertain, le coût excessif des facteurs, des frêts, les conséquences de l'insolvabilité de l'Etat et une politique de protection excessive (cf supra). La réduction de ces obstacles amorcée par les programmes d'ajustement structurel est donc à poursuivre avec d'autant plus de vigueur que le retard du continent africain est important.

Cependant, des handicaps demeureront et il paraît indispensable, afin de rechercher une plus grande parité vis à vis des pays concurrents, d'engager parallèlement une politique de soutien des activités d'exportation, tout particulièrement pour les exportations au grand large. Les instruments possibles d'une telle action sont multiples (cf. supra). En particulier, il semble difficile malgré les échecs décrits plus haut, de ne pas s'interroger sur l'opportunité d'un système de prime à l'exportation en essayant bien sûr d'éviter à la fois le blocage dû à l'insolvabilité de l'Etat et les difficultés créées par la complexité excessive des procédures.

Ainsi, une des conséquences indésirables de la dévaluation pour les entreprises est le renchérissement de certains coûts (électricité, carburants, eau...) sur lesquels il est difficile d'agir (cf. supra). Afin de compenser ces surcoûts pour les exportateurs, il serait possible à partir du compte d'exploitation des entreprises de les évaluer, puis d'en permettre l'imputation sur les impôts dûs par l'entreprise au prorata du chiffre d'affaires à l'exportation (cf. A. Pilloux in Thill et alii, 1991). Un tel système présenterait l'avantage de la simplicité : il nécessite cependant d'être contrôlé et n'apporte pas de solution en cas d'insolvabilité de l'Etat pour les entreprises purement exportatrices fortement créditrices de TVA.

2.3 - Le changement de comportement de l'entrepreneur

La dévaluation du FCFA constitue, comme il a déjà été dit, une opportunité pour les entreprises de s'implanter sur le marché de la sous-région et éventuellement d'exporter dans les autres pays. En raison des politiques menées dans ces pays, les entreprises ont été pendant longtemps incitées à être plus soucieuses de l'obtention d'avantages fiscaux et douaniers particuliers que d'améliorer leur politique interne. Compte tenu des circonstances, les entrepreneurs doivent maintenant, pour pouvoir profiter des effets positifs de la dévaluation, modifier leur comportement en tenant compte de nouvelles contraintes.

Ainsi, la première des conditions à remplir pour qu'un produit soit concurrentiel sur les marchés extérieurs est qu'il soit substituable au produit local. Ceci implique pour l'entreprise candidate à l'exportation de bien connaître les marchés externes, et de mener une politique de qualité. Cette démarche nécessite un engagement de la part de l'entreprise, et un soutien de la part des Etats. Ces derniers pourraient mettre en place des structures chargées de promouvoir la qualité des produits fabriqués localement (sensibilisation, aide aux entreprises, création de labels). Cette tâche pourrait éventuellement être confiée aux directions du commerce extérieurs dont la charge a été considérablement allégée par la libéralisation des procédures pour importer et exporter.

La conquête des marchés doit devenir la principale préoccupation de l'entrepreneur, ce qui implique d'adapter la politique interne de l'entreprise (gestion de la production, politique de produit, d'investissement...) et surtout d'accroître la politique de communication de l'entreprise à travers des actions visant à mieux connaître l'offre et la demande et éventuellement à agir sur ces deux composantes pour mieux répondre aux impératifs du marché.

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

COMMUNICATION PRESENTEE PAR LA DELEGATION BENINOISE

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR
LE SECTEUR MANUFACTURIER
AU BENIN**

COTONOU, LE 9 JUIN 1994

INTRODUCTION

Le secteur manufacturier BENINOIS est très modeste et constitué par un nombre réduit d'unités de grande taille (une dizaine environ) à côté desquelles foisonne une multitude de petites entreprises se situant à la limite de l'Artisanat. Il contribue à peine à 10 % du PIB.

1. Identification des sous-secteurs

On dénombre actuellement une centaine d'entreprises répartie de façon suivante :

- Alimentation - Boisson - Tabac	11
- Habillement - Textile - Cuir	06
- Bois - Ouvrage en Bois	16
- Imprimerie - Papeterie - Edition	33
- Produits Chimiques	22
- Produits minéraux non métalliques	04
- Industrie extractive	07
- Production d'énergie	01

La plupart de ces Entreprises appartiennent au secteur privé.

Les principales activités recouvrent l'Industrie Agro-alimentaire, le textile, les Matériaux de Construction, la Petite Chimie et la Petite Mécanique.

L'Industrie Agro-alimentaire est dominante et représente près de 60 % de la valeur ajoutée du secteur manufacturier.

Elle comprend notamment :

- La SONICOG
- les SSS
- les PATES RIO
- la MINOTERIE

L'Industrie Textile comporte des usines d'égrenage de coton, de tissage, d'impression, de confection et de pansement.

L'Industrie de l'Industrie des matériaux est essentiellement composée de cimenterie et d'usine de teinture.

2. Comportement des Industries vis-à-vis des marchés

2.1 Par rapport au marché des matières premières

A l'exception de quelques entreprises engagées dans la valorisation des produits agricoles, halieutiques ou minéraux qui trouvent localement l'essentiel de leurs approvisionnements, la plupart des entreprises importent leurs matières premières. La proportion des firmes qui s'approvisionnent exclusivement au Bénin est faible.

Les résultats d'une enquête réalisée auprès des Entreprises Industrielles en 1993 par le Ministère de l'Industrie, révèlent à ce sujet que : moins de 10 % des firmes s'approvisionnent en totalité au Bénin et moins de 20 % en partie seulement, Le reste des entreprises, environ 80 %, importe en totalité leurs matières premières.

Par ordre d'importance décroissante, l'origine géographique des fournisseurs avec lesquels les entreprises industrielles béninoises transigent le plus souvent est respectivement les pays de la CEE et le Nigéria. Près de 30 % des entreprises ont des fournisseurs au Nigéria, mais aucune ne s'approvisionne exclusivement dans ce pays. Les autres pays d'Afrique constituent rarement des sources d'approvisionnement pour les entreprises : moins de 10 % des entreprises y achètent leurs matières premières.

Ceci montre aisément combien l'industrie béninoise est fortement extravertie en ce qui concerne ses approvisionnements, orientée essentiellement hors d'Afrique.

Les opérateurs industriels parviennent à trouver leurs fournisseurs, principalement par le biais des relations d'affaires. Ils financent dans leur grande majorité (71 %) leurs achats de matières premières à même les liquidités de l'entreprise.

La plupart d'entre eux ne bénéficie pas d'un crédit fournisseur et d'un financement conséquent.

2.2 Par rapport au marché des produits finis

Pour les entreprises industrielles béninoises, la clientèle est essentiellement d'origine locale. Très peu d'entre elles ont réussi à développer une clientèle diversifiée tant dans sa composition que dans son origine géographique. Très peu d'entreprises exportent, et quand c'est le cas, c'est pour une clientèle localisée essentiellement en Afrique (Afrique Centrale, Nigéria, Togo...).

Les caractéristiques de la clientèle des entreprises industrielles béninoise sont données ci-après (selon les résultats de l'enquête citées ci-dessus).

<u>ORIGINE</u>	<u>% DES ENTREPRISES</u>
- Bénin	76 %
- Nigéria	14 %
- Autre Afrique	29 %
- Autre International	09 %
 <u>TYPE DE CLIENTELE</u>	
- Organisée	86 %
- Individus	48 %
 <u>GENRE</u>	
- Entreprise commerciale	95 %
- Entreprise industrielle	0 %
- Etat	24 %
 <u>NATURE DE LA RELATION</u>	
- Etablie	81 %
- Occasionnelle	19 %

En conclusion, l'on peut dire que l'industrie béninoise est fortement dépendante de l'extérieur en ce qui concerne son approvisionnement en matières premières, transforme donc très peu les ressources locales mais par contre, elle est essentiellement orientée vers l'intérieur pour ce qui concerne ses ventes.

3. Mesures et actions prises par le Gouvernement suite à la dévaluation du Franc CFA qui touchent directement le secteur manufacturier

Dans un sens positif

La dévaluation du Franc CFA a suscité au niveau du Gouvernement et de l'Etat Béninois un regain d'intérêt pour le Secteur Industriel jusque là marginalisé, le Bénin était considéré à priori comme un Etat de Transit où l'attention des Autorités a été toujours portée pour des besoins budgétaires sur les Services et les Activités du Commerce (IMPORT-EXPORT).

Depuis le 11 Janvier, la population est sensibilisée pour consommer local, et l'Etat a amorcé des recherches et réflexions pour la réhabilitation de certaines unités de productions transformant des matières locales et abandonnées ou sans activités depuis des années.

Par ailleurs, le gouvernement soucieux de garantir les intérêts entre autres des industriels, a pris certaines mesures notamment :

- la stabilisation du prix des produits pétroliers afin de limiter l'incidence de la dévaluation sur le coût de l'énergie ;
- la limitation de la hausse du prix de l'énergie électrique à 15 % dans le même objectif de minimiser l'incidence de la dévaluation sur le coût de l'énergie électrique
- la subvention de l'Etat pour certains produits (pharmaceutiques, ciments).

Dans un sens négatif

En dehors de ces quelques mesures dont les impacts positifs ne sont pas encore perçus au niveau du système productif et des consommateurs, les Petites et Moyennes Entreprises Béninoises déjà sorties très affaiblies et décapitalisées des politiques antérieures sont confrontées depuis la dévaluation du Franc CFA à de sérieux problèmes qui menacent même leur existence et auxquels il conviendrait de trouver des solutions appropriées pour sauvegarder l'existant en attendant de pouvoir reconstituer un tissu industriel plus intègre et compétitif basé sur la transformation des ressources locales.

C'est dans ce contexte que le gouvernement sous l'instigation de la Banque Mondiale a mis en oeuvre une réforme tarifaire qui ne prend pas du tout en compte les préoccupations de relance du secteur productif Béninois, objectif que semble viser la dévaluation du Franc CFA. Au lieu de favoriser les industries locales, cette réforme ne vise essentiellement que les recettes fiscales de l'Etat.

4. IMPACT DES MESURES

Globalement, ces mesures et actions n'ont pas encore atteint leur objectif. En effet, aucune structure de relance des activités de production n'était encore mise en place pour permettre au Bénin de tirer profit de ce changement de parité du Franc CFA. Mieux pour des raisons avancées plus haut, l'industrie Béninoise dépendant à 80 % de l'Extérieur, se trouvent aujourd'hui confrontées à d'énormes problèmes de trésorerie liés non seulement aux transferts non effectués (25 Milliards de FCFA d'encours) mais aussi à une baisse généralisée de leur chiffre d'affaires dû à la chute du pouvoir d'achat des consommateurs.

Toutefois, cette mesure de dévaluation modifiant de façon significative les prix relatifs semble constituer une chance et une opportunité pour la plupart des Entreprises Industrielles qui transforment les ressources locales. Malheureusement, ces entreprises ne constituent que 20 % du Tissu Industriel Béninois.

5. CONCERTATION APRES LA DEVALUATION

L'idée de concertation entre l'administration, les opérateurs économiques privés avec la participation des bailleurs de fonds est antérieure à la dévaluation.

Sous la poussée des opérateurs économiques, le gouvernement a mis en place un certain nombre de structures paritaires chargées d'animer cette concertation depuis 1991. L'objectif de cette concertation est de définir une stratégie pour la relance du secteur privé et d'organiser une table ronde sectorielle devant permettre de mobiliser les ressources en vue de la mise en oeuvre de cette stratégie.

Les études de base permettant d'amorcer le processus étaient en cours quand survint la dévaluation. Cette situation nouvellement créée a semé une certaine confusion d'autant que l'administration continue de manifester une réticence à adopter des mesures spécifiques pour faire face à la dévaluation, se réfugiant derrière les discussions en cours et les mesures déjà prévues pour la relance du secteur privé.

Au total, la situation du secteur manufacturier six (6) mois après la dévaluation reste encore dans une certaine incertitude. Des entreprises industrielles transformant les matières premières locales semblent connaître une certaine relance de leurs activités. Mais la plupart des entreprises, notamment celles important en grande partie leurs matières premières sont aujourd'hui dans une impasse presque totale.

Il urge aujourd'hui de promouvoir d'une part de petites industries intégrées capables de transformer les matières premières locales et d'autre part de réhabiliter certaines industries existantes qui peuvent faire face à la compétitivité du marché dans ce nouveau contexte de dévaluation du Franc CFA.

BURKINA FASO

Annexe VII/b

"Atelier sur l'impact de la dévaluation du F CFA
sur le secteur manufacturier des pays de l'Union Economique
et Monétaire Ouest-Africaine"

Banako du 13 au 15 juin 1994

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION
SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER
AU BURKINA FASO**

Ouagadougou. le 08/06/94

SOMMAIRE

	PAGES
GENERALITES STATISTIQUES SUR LE BURKINA FASO	1
I- EVOLUTION RECENTE ET SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	2
I.1. Généralités	2
I.2. Le produit intérieur brut	2
I.3. Politique, structure et caractéristiques industrielles	3
II- EFFET DE LA DEVALUATION SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER	6
II.1. Impacts sur les coûts de l'énergie et de l'eau	7
II.2. Impacts sur les facteurs de productions et les prix industriels à la consommation	9
II.3. Impacts sur la demande et sur la concurrence	10
III- GESTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL, ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL DE L'APRES DEVALUATION (CONCERTATIONS-ECHANGES- MESURES)	12
III.1. Concertations-échanges	12
III.2. Quelques mesures et actions engagées suite à la dévaluation	12
III.3. Etudes et mesures en cours	13

GENERALITES STATISTIQUES SUR LE BURKINA FASO
(Année 1992 - Sources FMI)

Superficie	: 274 000 km ²
Population	: 9,6 millions d'habitants
P.I.B.	: 940 milliards de F CFA
P.I.B./Habitant	: 330 US\$
Contribution au P.I.B.	
Agriculture	: 30,1 %
Industrie et Mines	: 14,6 %
Services	: 44 %
Croissance du P.I.B.	: 0,7 %
Croissance démographique	: 3 %
Commerce Extérieur (estimations FM)	
Exportations FOB	: 78,5 milliards de F CFA
Importations FOB	: 178,7 milliards de F CFA
Balance commerciale	: 100,2 milliards de F CFA
Principales exportations	
Coton	: 27,6 milliards de F CFA (35,1 %)
Or	: 11,9 milliards de F CFA (15,1 %)
Importations	
Biens de consommation	: 31 %
Biens en capital	: 25 %
Produits alimentaires	: 15 %
Produits pétroliers	: 8 %

La monnaie est le franc CFA qui est la monnaie des pays de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Bénin, Mali, Niger, Burkina Faso.

Sa parité indexée sur le franc français : 1 FF = 100 F CFA.

I- EVOLUTION RECENTE ET SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

I.1. Généralités

La situation économique et financière du Burkina s'est caractérisée au cours des années 1980 par une inflation modérée et une croissance moyenne annuelle de 3,2 % par an du PIB. Cela ne doit cependant pas occulter les déséquilibres profonds qui l'ont marquée tant au plan interne qu'externe.

Au plan interne, ces déséquilibres se sont essentiellement manifestés principalement par :

- un déficit de plus en plus important des finances publiques, obligeant l'Etat à accumuler des arriérés de paiement tant extérieurs qu'intérieurs ;

- une dégradation du portefeuille des banques mettant en péril le fonctionnement du système bancaire et partant, les fondements de l'économie nationale.

Au plan externe, ils se sont manifestés principalement par :

- un accroissement de l'endettement ;
- une accumulation des arriérés de paiement ;
- une aggravation du déficit de la balance commerciale.

C'est pour résorber tous ces déséquilibres que les autorités ont entrepris en 1989 avec les institutions de Bretton Woods des négociations qui ont permis la signature le 15 mars 1991 d'un premier programme d'ajustement couvrant la période 1991/1993, au titre de la FAS et le 31 mars 1993, d'un second programme sur la période 1993/1995 au titre de la FAS-R. Au-delà des ressources que le FMI aura mis à la disposition du Burkina au titre de ces programmes, ceux-ci ont permis à ce pays de rééchelonner une bonne partie de sa dette et de signer plusieurs conventions d'aide avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

I.2. Le Produit Intérieur Brut

Au cours de la période 1985/1992 (voir Annexe I), le PIB en terme réel a enregistré un taux moyen de croissance annuelle de 3,6 % sous l'impulsion de tous les secteurs. En effet, au cours de la période, la croissance moyenne des 3 secteurs s'est présentée comme suit :

- secteur primaire : 4,9 %
- secteur secondaire : 2,50 %
- secteur tertiaire : 3,7 %.

On peut toutefois distinguer deux sous-périodes dans l'évolution du PIB :

- 1985/1990 : le PIB au prix du marché s'est accru en moyenne au rythme de 3,3 % par an ;
- 1990/1992 : le PIB au prix du marché s'accroît en moyenne au rythme de 1,7 %.

Le secteur primaire qui contribue à la formation du PIB pour plus de 36 % a subi des aléas de la pluviométrie. C'est ainsi qu'au cours de la période sous revue, il a enregistré des baisses traduisant l'effet de la mauvaise pluviométrie. Il a régressé de :

- 10,2 % entre 1986 et 1987 ;
- 1,5 % entre 1988 et 1989 ;
- 6,7 % entre 1989 et 1990.

En 1991, intervient une nette reprise avec un taux de croissance de plus de 20 %.

La progression du secondaire a été plus homogène entre 1985 et 1992 sauf en 1988, 1989 et 1990 où il enregistre respectivement 1 %, 1,5 % et 2 % de baisse à la suite des problèmes rencontrés par certaines unités industrielles et minières (FASO FANI, SOREMIB), ainsi que le sous-secteur des bâtiments et travaux publics. Ce sous-secteur a en effet enregistré un recul de 1,9 % en 1988 avec la fin de certains chantiers d'aménagement hydrauliques et urbains. Le secteur secondaire contribue à hauteur de 20,36 % à la formation du PIB.

Avec une croissance annuelle moyenne de 3,7 % l'an au cours de la période 1985/1992, le secteur tertiaire est incontestablement celui qui a enregistré la meilleure performance. En contribuant en moyenne pour 39,6 % dans la formation du PIB, ce secteur a supplanté le secteur primaire dont la prépondérance ne tient plus qu'aux 90 % de la population active qu'il occupe.

I.3. Politique, structure et caractéristiques industrielles

La Stratégie d'Import Substitution, alliée à une forte volonté politique de valorisation des produits de l'agriculture burkinabè, a toujours constitué le fondement de la politique industrielle au Burkina Faso. Les plans quinquennaux qui se sont succédés depuis 1986 ont largement consacré comme objectifs de politique industrielle le soutien à l'agriculture en amont et en aval, et la satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

La promotion industrielle s'est traduite, depuis deux décennies, jusqu'en 1992, par la mise en oeuvre au plan institutionnel, de mesures d'incitations fiscales (à travers le code des investissements) et de mesures de protections non tarifaires (issues du Régime Général du Commerce Extérieur).

Les caractéristiques fondamentales de l'industrie burkinabè peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1. L'industrie burkinabè est née et s'est développée dans une perspective de réponse intrinsèque à des besoins intérieurs relativement bas, limitant l'exploitation optimale des capacités et la réalisation d'économies d'échelle.

2. Le secteur industriel burkinabè est marqué par une concentration au triple niveau de la localisation géographique, de la nature économique des unités et des performances économiques.

3. L'industrie burkinabè, orientée essentiellement vers la transformation des matières premières locales, est largement dépendante de l'extérieur en termes de technologie et d'intrants divers.

4. Le secteur industriel burkinabè qui jusqu'en 1992 bénéficiait d'importantes exonérations fiscales et dernière de puissantes protections non tarifaires, apparaît aujourd'hui extrêmement fragile face au renforcement de la concurrence étrangère consécutif à la libéralisation économique.

5. Un coût relativement élevé de l'énergie qui est produite par la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL). Cette production qui est essentiellement d'origine thermique croît d'environ 7% par an.

6. Une capacité limitée de la production d'eau en raison des conditions naturelles peu favorables et de la connaissance insuffisante des ressources en eau.

Le secteur industriel comprend une soixantaine d'unités concentrées à Ouagadougou la capitale (une trentaine d'unités), Bobo-Dioulasso seconde ville du pays (une vingtaine d'unités) et pour une faible part Banfora (5), Koudougou (2), Poura (1), Houndé (1), Dédougou (1).

La soixantaine d'unités industrielles à réalisé en 1992, un chiffre d'affaires de 119 milliards de F CFA et une valeur ajoutée de 32 milliards de F CFA, employé 6 900 personnes à qui elle va versé en salaires 10 milliards de F CFA. La part de l'industrie dans le PIB est de 15,75 %. Le résultat net de l'industrie s'est nettement amélioré en 1992 où il a atteint 1,2 milliards de F CFA.

Les entreprises industrielles sont regroupées en sept (7) branches d'activité :

- extraction et mines,
- produits alimentaires, boissons et tabacs,
- textile, habillement et cuir,
- industries du bois,
- articles en papier, imprimerie,
- industrie chimique
- fabrication et ouvrages en métaux.

La branche agro-alimentaire domine l'industrie manufacturière en représentant 49,3 % des emplois, 54,2 % de la valeur ajoutée, 42,2 % du chiffre d'affaires et 39,6 % de la production, les boulangeries constituent plus de la moitié du total des unités de cette branche.

La branche textile, habillement et cuir fournit 21,6 % des emplois, 26,6 % de la valeur ajoutée, 34,7 % du chiffre d'affaires et 38 % de la production. Cette branche est totalement dominée par le secteur moderne. Les autres branches (chimie, imprimerie, ouvrages en métaux, bois) sont plus modestes et réalisent ensemble 29,1 % des emplois.

La branche industrie du bois est essentiellement constituée de scieries et de menuiseries. Elle a une importance négligeable dans l'ensemble du secteur manufacturier. La branche industrie chimique est dominée par la fabrique de pneumatique et de chambres à air et celle de fabrique de piles électriques. Globalement ces deux entreprises couvrent plus de 50 % de l'activité de la branche.

II. EFFETS DE LA DEVALUATION SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER

Les mouvements des prix industriels sur le marché constituent l'expression la plus immédiate des effets de la dévaluation. Dans le contexte du Burkina Faso l'impact de la dévaluation sur le secteur industriel en général s'analyse au travers de trois facteurs essentiels :

- la structure des coûts de production, notamment le rapport dépenses en devises/dépenses en monnaie nationale dans le coût sortie-usine ;
- la politique des prix des unités industrielles, notamment son aptitude à maîtriser ses coûts ;
- la pression fiscale sur la structure des prix, qui devient mécaniquement plus forte et requiert des ajustements de la part de l'Etat.

A l'examen de la situation après dévaluation, il apparait que la dévaluation du F CFA a entraîné une forte poussée par les coûts des prix des produits industriels locaux comme cela est indiqué dans le tableau 1.

**TABEAU 1 : EFFETS DE LA DEVALUATION SUR LES PRIX DES PRODUITS
MANUFACTURIER**

N°	BRANCHE/UNITES	CONTENU EN DEVISES INTRANTS		VARIATION DES PRIX DES PRODUITS (EN %)	
		Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
1	PRODUITS ALIMENTAIRES ET TABACS	1 %	72 %		
	SAVANA			10,34	77,32
	SHSB-CITEC			38,33	58,57
	BRAKINA, SOBBRA			23,08	57,14
2	TEXTILS, HABILLEMENTS ET CUIRS				
	SOFITEX FASO FANI			8,9	55,72
3	ARTICLE EN PAPIER IMPRIMERIE				
	SONACEB			78,75	89
4	INDUSTRIE CHIMIQUE	16 %	77 %		
	FASOPLAST			12,30	52,50
	SAP			10,31	104
	SOFAPIL			25	40
5	FABRICATION ET OUVRAGE EN METAUX	55 %			
	SIFA		37,50	85,03	
	DIACFA		82,14	95,13	

II.1. Impacts sur les coûts de l'énergie et de l'eau

* Sur le coût du kwh

Les estimations établies à partir des comptes d'exploitations de la SONABEL situent à environ 46 % la proportion en devise du coût de revient moyen du kwh. L'énergie électrique produite étant essentiellement d'origine thermique et les hydrocarburants étant exclusivement importés la dévaluation a un fort impact renchérisseur sur le coût du kwh.

Tableau 2 : Coût de l'électricité (F CFA/ kwh)

	Avant dévaluation	Après dévaluation	Variation (%)
Prime fixe/kwh	44 870	53 656	19,58
Heures de pointe	94	110	17,02
Heures pleines	43	51	18,60

* Sur le coût du m³ d'eau

Une étude tarifaire réalisée en 1990 pour le compte de l'Office National des Eaux et de l'Assainissement (ONEA) permet d'estimer à 24 % la proportion en devises du coût de revient d'un m³ d'eau potable. Cette proportion est évaluée à 19 % pour la production d'eau brute des Postes Autonome d'Eau (PAE).

Les impacts renchérisseurs des coûts de la dévaluation sont relativement plus forts au niveau de l'Alimentation en Eau potable et pour l'eau brute essentiellement consommée par les industries (tableaux 3 et 4).

Tableau 3 : Prix de l'eau potable (F CFA/m³)

	Avant dévaluation		Après dévaluation		Variation (%)	
	Eau	Assai-nisse-ment	Eau	Assai-nisse-ment	Eau	Assai-nisse-ment
Branche de consommation de 0-10 m ³	123	5	164	5	33,33	-
Branche de consommation de 11-25 m ³	158	5	320	5	102,53	-
Branche de consommation de 26-50 m ³	312	30	840	30	169,23	-
Branche de consommation de 51-100 m ³	376	40	840	42	123,40	-
Branche de consommation de plus de 100 m ³	402	50	840	52	108,95	4

Tableau 4 : Prix de l'eau brute (F CFA/m³)

Avant dévaluation		Après dévaluation		Variation (%)	
Eau	Assainissement	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
194	50	333	52	71,64	4

II.2. Impacts sur les facteurs de productions et les prix industriels à la consommation

* Au niveau des intrants :

Les unités industrielles burkinabè sont fortement dépendantes de l'extérieur quant à leur approvisionnement en matières premières. Le taux global de dépendance de l'extérieur (équipements et matières premières) des 6 grandes unités que sont la SIFA, PROFIMETAUX, le CBTM, FASOPLAST, la SOSUCO et la SHSB-CITEC est estimé à 79 %.

Cette forte dépendance explique les effets immédiats que la dévaluation a produit sur les prix des produits industriels qui ont connu une hausse moyenne de 30 à 40 %. Les prix des intrants ont enregistré une hausse en fonction des sources d'approvisionnement.

* Au niveau des consommables (eau, électricité, transport)

Sur la quantité totale d'énergie électrique produite, les industries consomment en moyenne plus de 63 % occupant un fort pourcentage dans leur coût de production. Ce poste dans la structure des prix des industriels a enregistré une hausse.

Tableau 5 : Prix des Hydrocarbures (F CFA/litre)

	Avant dévaluation	Après dévaluation	Variation (%)
Pétrole	160	160	0
Essence	272	358	31,61
Gasoil	240	312	30
DDO	165	215	30,30
F.O	130	218	67,69
Super	285	385	35,09

Le Burkina Faso, pays enclavé est pénalisé par les coûts de transport qui ont connu une hausse suite à l'augmentation du prix des hydrocarbures et du matériel roulant.

*** Au niveau du facteur travail**

A la faveur d'une législation du travail relativement rigide la rémunération du travail constitue l'une des charges essentielles dans la structure des coûts industriels.

La dévaluation et le réajustement des salaires publics de 4 à 10 % ont relancés des revendications salariales dans le secteur industriel.

*** Au niveau des charges fiscales**

A fiscalité inchangée, le renforcement des factures d'importations industrielles suite à la dévaluation, a généré un fort gonflement des charges fiscales de porte. Cela a eu pour conséquence un fort ralentissement des importations dans leur ensemble dont les conséquences se feraient, semble-t-il aujourd'hui sentir sur les rythmes de production.

II.3. Impacts sur la demande et sur la concurrence

*** Demande intérieure**

Avec l'augmentation de plus de 40 % des prix des produits de beaucoup d'unités industrielles (surtout celles dont les coûts en devises excédents 60 %) le pouvoir d'achat du consommateur a fortement baissé puisque n'ayant pas bénéficié d'une hausse salariale à la hauteur de l'augmentation des prix. Il s'en est suivi une contraction de la demande antérieure, la rigueur de la sélection des biens à consommer s'étant imposée à tous.

La dévaluation n'a pas fortement mis en évidence la compétitivité de nos unités industrielles puisque dépendantes presque toutes de l'extérieur à plus de 70 % en matière d'approvisionnement en matières premières.

*** Concurrence et gain de compétitivité industrielle**

Au niveau de la concurrence, théoriquement la dévaluation devrait réduire la concurrence des produits similaires importés. Au Burkina Faso, et dans la situation actuelle des productions industrielles trois facteurs méritent d'être retenus, pour apprécier les évolutions possibles de la concurrence :

- la nature de la concurrence (concurrence de fraude, concurrence formelle, etc) ;
- l'origine des produits importés concurrentiels (zone, F CFA, hors zone CFA) ;
- la qualité et l'image de marque des produits.

La réalité de la libéralisation du marché burkinabè, après quelques années d'application fait apparaître des problèmes importants pour la survie des unités industrielles locales. Ces phénomènes sont d'abord observés par la réalité des prix de cession au consommateur qui dans la majeure partie des cas s'avère peut être avantageux à l'heure actuelle pour les produits locaux. Toutefois, la dévaluation réduit considérablement le différentiel de compétitivité au profit des produits locaux et génère pour quelques rares produits un gain de compétitivité.

III. GESTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL, ECONOMIQUE, POLITIQUES ET SOCIAL DE L'APRES DEVALUATION (CONCERTATIONS-ECHANGES-MESURES)

Dans le souci de mieux contenir les effets négatifs de la dévaluation (risque d'une poussée incontrôlée de l'inflation) le gouvernement s'est donné pour "cheval de bataille" la concertation généralisée avec l'ensemble des partenaires sociaux, notamment les opérateurs économiques et les représentants des travailleurs.

III.1. Concertations-échanges

* 14 janvier 1994 à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina (CCIA-B) : rencontre de concertation entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines (MICM) et divers regroupements professionnels et associations tel que le groupement professionnel des industriels.

Objet : la hausse des prix (qui devrait se faire en concertation avec le MICM).

* 4 mai 1994 au Conseil Economique et Social (CES) : séminaire atelier d'information et de formation sur la dévaluation organisé par le CES avec le concours du PNUD et l'appui technique du Bureau d'Etudes et de Coopération (BERCO) au profit des opérateurs économiques et organisations professionnelles.

* 9, 10 et 11 mai 1994 à la maison du peuple de Ouagadougou : Deuxièmes Assises Nationales sur l'économie.

Thème : Stratégie de Développement de l'Economie Nationale dans le contexte de la Dévaluation du F CFA.

* 27 janvier 1994 : Création d'un Comité Technique Interministériel de Suivi des effets de la dévaluation dans les domaines économique et financier.

III.2. Quelques mesures et actions engagées suite à la dévaluation

* En faveur des industriels ou autres secteurs

1. Classification des produits ci-après dans la 1ère catégorie du tarif des Douanes au lieu de la 3è catégorie :

- le pétrole lampant
- le fuel oil (léger, lourd 1, lourd 2)
- le DDO (fuel oil domestique)

Loi n°004/94/ADP du 11/03/94

Les droits passent ainsi de 56 % à 11 %

Loi n°10/94/ADP
du 15/03/94

2. Classification du ciment en 2^e catégorie au lieu de la 1^{ère} pour encourager la consommation des produits locaux de nos unités industrielles dans ce domaine.

Les droits passent ainsi de 11 % à 31 %.

Loi n°006/94/ADP
du 11/03/94

3. Suppression du droit de douanes sur les produits pharmaceutiques.

Loi n°007/94/ADP
du 11/03/94

4. Suppression des droits et taxes de douanes à l'importation sur les médicaments essentiels génériques.

5. Institution d'une Taxe Unique sur les produits pétroliers (TUPP) pour compter du 17/01/94.

Loi n°005/94/ADP
du 11/03/94

Cette taxe remplace l'ensemble des taxes fiscales et parafiscales perçues précédemment sur les produits pétroliers autres que les droits et taxes inscrit au tarif des douanes.

*** En défaveur des industriels**

1. blocage des prix de certains produits
2. institution du contrôle de prix
3. institution de l'homologation des prix.

III.3. Etudes de mesures en cours

- Etude sur l'institution de la Taxe d'Egalisation
- La révision du code des investissements
- La réglementation de la concurrence

- Recensement des matières premières de toutes les unités industrielles pour classer toute en 2^e catégorie
- Suppression ou réduction considérable des droits et taxe sur les pièces de rechanges des équipements des unités industrielles.

Les mesures du gouvernement présentées le lundi 17 janvier 1994 devant l'ADP.

Mesures prises en faveur de la production industrielle destinées à renforcer la compétitivité des industries nationales :

- annulation d'une partie des dettes des entreprises suite à l'annulation d'une partie de la dette publique au développement ;
- mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets ;
- création des conditions favorisant l'investissement et le développement des initiatives privées.

SIGLES UTILISES

- FAS-R** : Facilité d'Ajustement Structurale-Renforcée
- FASO FANI** : Fabrication de Fils et Tissus Imprimés
- SOREMIB** : Société de Recherche et d'Exploitation Minière du Burkina
- SONABEL** : Société Nationale Burkinabè d'Electricité
- SIFA** : Société Industrielle du Faso. Montage de cycles et cyclomoteurs
- PROFIMETAUX** : Fabrique de tôles et de profilés
- CBTM** : Compagnie Burkinabè pour la Transformation des Métaux.
Fabrique d'articles de ménage en alluminium et de tôles
- FASOPLAST** : Société des Plastiques du Faso
Fabrique de sacs tissés, sacs plastiques et d'articles ménagers en plastiques
- SOSUCO** : Société Sucrière de la Comoé
Production de sucre de canne
- SHSB-CITEC** : Société des Huiles et Savons du Burkina-CITEC
- SAVANA** : Production de jus de fruits, de concentré de tomate, de confiture et de sirop
- BRAKINA** : Brasserie du Burkina
Fabrique de bière et boissons gazeuses
- SOFITEX** : Société Burkinabè des Fibres Textiles
Egrenage et commercialisation de coton fibre -
commercialisation d'intrants et matériel agricole
- SONACEB** : Société Nationale de Cartons et d'Emballages du Burkina
Fabrication de pneus et de chambres à air pour cycles et cyclomoteurs
- SOFAPIL** : Société de Fabrication des Piles du Faso
Fabrication de piles R20 et R06
- DIACFA** : Montage Cycles et Cyclomoteurs.

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail**

**L'IMPACT DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LE
SECTEUR MANUFACTURIER DES PAYS DE L'UEMOA**

BAMAKO - DU 13 AU 15 JUIN 1994

LE CAS DE LA COTE D'IVOIRE

EFFOLI N. EDMOND

**JUIN 1994
ABIDJAN
COTE D'IVOIRE**

INTRODUCTION

Après une croissance économique soutenue durant les deux premières décennies de son indépendance, la Côte d'Ivoire fait face depuis le début des années 1980 à une crise économique et financière profonde.

Face à cette situation des programmes d'ajustement structurels ont été adoptés et ce depuis plusieurs années.

Ces difficultés économiques, caractérisées par un environnement extérieur défavorable, se sont accrues au fil des années en raison des contraintes ci-après :

- baisse des cours des principaux produits d'exportation (café et cacao) ;
- accroissement du niveau d'endettement extérieur (emprunts massifs extérieurs pour le financement des programmes d'investissement).

Ainsi, en 1981, un programme de stabilisation sera mis en oeuvre avec pour objectif l'assainissement des finances publiques et parapubliques. Cependant, une nouvelle chute des cours va entraîné une récession. De 1987 à 1991, le revenu réel par habitant s'est contracté de plus de 20 %.

La crise devenue profonde, le Gouvernement mettra en oeuvre un programme de stabilisation et de relance économique et cela en 1990 avec pour objectif d'éliminer la crise des paiements liés à des déficits et jeter les bases d'une croissance économique durable.

Plusieurs mesures ont été mises en oeuvre, notamment :

- la restructuration du secteur agricole, financier et de l'énergie ;
- l'amélioration de la compétitivité de l'économie ivoirienne
- la poursuite du désengagement de l'Etat (Programme de privatisation)
- le développement du capital humain

Malgré ces actions judicieusement menées, l'ensemble de ces mesures n'a pas donné les résultats attendus. Que faire ?

En la matière, un choix devait s'opérer entre poursuivre l'ajustement interne, ou compléter celui-ci par un ajustement monétaire qui permettrait de jeter les bases d'une croissance économique vraie.

Après analyse et concertation, la deuxième solution sera adoptée par l'ensemble des pays de l'UEMOA dont la Côte d'Ivoire. Ainsi, depuis le 12 janvier 1994, la parité du Franc CFA a été dévaluée de 50 %.

La dévaluation, comme élément d'ajustement structurel, entraîne, à chaque fois qu'elle est appliquée, des conséquences sur l'ensemble de l'Economie.

Cependant cette mesure macro-économique n'a pas que des effets déstabilisants. Elle doit inciter à la redéfinition des systèmes de production et enfin à l'adoption de nouvelles actions globales de redynamisation devant déboucher sur des effets positifs attendus.

A la veille de la dévaluation, plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement. Parmi elles, on note la concertation nationale intervenue entre le secteur public et le secteur privé pour analyser ensemble avec les opérateurs économiques, toutes les couches socio-professionnelles et cela de façon globale les effets attendus (négatifs et positifs) de cette mesure d'ajustement monétaire.

Au niveau des services de l'Etat, également les responsables des Ministères techniques ont organisé des séances télévisées pour expliquer également le contenu de cette mesure macro-économique à la Nation toute entière et la conduite à tenir.

En ce qui concerne le secteur manufacturier pour lequel nous accordons aujourd'hui un intérêt tout particulier des discussions sérieuses ont été engagées et des mesures importantes ont été prises pour garantir à court, moyen et long terme la situation des entreprises.

A la lumière de ce qui précède et eu égard au contexte qui est le notre, quels sont les sous-secteurs manufacturiers les plus touchés ? Quelles sont les mesures prises en direction des secteurs concernés, à quels résultats sommes-nous parvenus et quel est l'état actuel du secteur manufacturier et les perspectives d'avenir. Autant d'interrogations pour mesurer l'impact de la dévaluation sur le secteur manufacturier six mois après la prise de cette décision.

I. SOUS-SECTEURS ET MESURES GOUVERNEMENTALES

Suite aux différentes concertations, l'Etat dans sa quête d'améliorer l'environnement des entreprises a tout d'abord pris un :

- 1) décret de blocage des prix et des marges (décret n°94-19 du 13 Janvier 1994) afin de juguler l'inflation ;

- 2) pour alléger les coûts de production des entreprises, la TVA a été étendue à l'électricité, l'eau, les télécommunications, la banane, les plantes en fleurs, les sacs de jute et le sisal. La réforme des tarifs de douane (initiée depuis 1993) a été poursuivie : réductions additionnelles, taux maximum 35 % et un taux moyen de 20 à 25 %.

Exemples :

a)	Entreprises de production de matériaux de construction : ciments non pulvérisés : de 25/5 à 5/5 (5 = DD/5 = droit fixe) et clinkers ciment blanc et (de 40/5 à 15/05) ciment portland
b)	Emballage métallique
	matières premières de 5/5 à 10.5
	zinc de 30/5 à 20/5
	tôles de 20/5 à 10/5
	plomb de 30/5 à 20/5

A l'analyse, bon nombre de secteurs avec leurs sous-secteurs ont été affectés, tels ceux liés aux industries alimentaires (SIPA), aux produits des matériaux de construction, aux produits des industries textiles, aux produits pharmaceutiques, etc.

Cependant, relevons qu'une identification précise des sous-secteurs affectés n'est pas aisée, en raison du simple fait que les industriels attendent de "boucler" leurs comptes au mois de septembre pour enfin se prononcer sur les conséquences de la dévaluation au niveau de leur domaine d'activité.

- 3) Amélioration des revenus et des salaires au niveau du secteur agricole.

Café : 170 à 220 F puis 275 F/Kg (+ 62%)

Cacao : 200 à 240 F/Kg (+ 20%)

Coton 1er choix : 70 à 105 puis 150 F/Kg soit (114,3%)

Caoutchouc : 120 à 180 (+ 50%)

Une attention a aussi été portée sur la politique salariale, compte tenu de l'importance du facteur travail dans les coûts de production. Le Gouvernement a encouragé une limitation de la hausse à 10% en moyenne dans le secteur privé.

La taxe sur les salaires des nationaux (11,5% à 9,5% puis 2,5%) a été supprimée.

II. RESULTATS

Six mois après la dévaluation, poser un bilan serait très prétentieux, mais nous pouvons faire un constat qui tienne compte des réalités du terrain.

Concernant l'inflation, le niveau atteint est acceptable 21% contrairement aux attentes (30%).

Au niveau des entreprises produisant pour le marché local et sous-régional, l'on note une baisse des activités en raison de la diminution du pouvoir d'achat des ménages qui est en étroite liaison avec les volumes de production industriels.

Pour les industriels, les mesures gouvernementales restent encore insuffisantes pour conforter la situation des entreprises (coûts des facteurs encore élevés ; déséquilibre des structures).

On note cependant un regain d'activité pour les entreprises produisant pour l'exportation. La tendance est favorable avec la conquête de nouveaux marchés : local et international : exemple: les entreprises du domaine textile.

- Rétablissement de la compétitivité
- Exportation 13% d'augmentation (Produits ivoiriens vers l'étranger)
- Produits industriels 34% (Accroissement)

N.B. 1er trimestre 1994

- Indice de production industrielle augmente de 5%
- Agro-industrie augmente de 15%
- Energie et Eau augmentent de 8%

Ces chiffres indiquent bien que la dévaluation a ouvert de nouvelles perspectives au niveau des marchés extérieurs pour nos produits.

Par contre, on note une baisse des importations de 3%.

L'appréciation des effets bénéfiques des mesures prises sera certaine en raison du potentiel agricole et industriel et aussi de notre infrastructure économique. L'ensemble des mesures joueront pleinement à l'horizon 1995.

III. PERSPECTIVES

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, il n'y a rien d'économiquement acquis. L'avenir des secteurs et par-delà leurs sous-secteurs doit être soutenu par une politique adéquate et cohérente.

En la matière, le Premier Ministre rassure ; il y aura un renforcement de la coopération régionale, une réduction des restrictions à l'exportation, une poursuite de la réforme de la fiscalité ; une baisse des taux, pour tenir compte des préoccupations du secteur productif.

Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

COMMUNICATION DE CARNAUD/META/BOX/SIEM

1. ASPECT FINANCIER

- Accroissement du besoin en fonds de roulement 600 Millions à 1 Milliard de FCFA ;

Il faut noter cependant que ce besoin supplémentaire est couvert en partie par des allongements de délai de règlement fournisseur de 90 jours à 180 jours ;

- Crédit bancaire trop onéreux ;
- Prêt CFD (Caisse Française de Développement) par le canal des banques locales difficile à mettre en place (obstacle majeur : Prêt en Franc Français) ;
- Pertes de change évaluées à 2 Milliards de Francs CFA dont 50% sur les investissements ;
- Nos prix de vente ont augmenté en moyenne de 80% (75 à 92%) ;
- Augmentation des salaires :
 - + 15% pour les ouvriers et employés
 - + 10% pour les agents de maîtrise
 - + 5% pour les cadres

Ces taux d'augmentation sont sensiblement proches de ceux proposés par le Gouvernement ivoirien (5 à 25% pour les plus bas salaires).

- Inflation sur le prix des intrants importés
De 95% à 110%
- Inflation des intrants locaux
De 0% à 80% pour les 3 premiers mois
De 25% à 80% depuis Avril 1994

2. ACTIVITE

A. Secteur exportation indirecte

- C.E.E : Activité : Soutenue + 20% (conserve de thon)
- Sous-région : l'activité connaît une chute importante - 30%

B. Secteur local

- Lait : + 20% (prise de part de marché au détriment de l'importation)

C. Secteur exportation directe

Peu significatif mais beaucoup de consultations et timide développement GHANA (STARKIST + autres).

Globalement notre activité connaît une croissance de 10 à 12%.

Chiffre d'Affaires : Environ 18 Milliards de FCFA

3. ASPECT SOCIAL

- Problèmes majeurs : * Transport public
* Soins médicaux onéreux
* Fiscalité non revue et lourde
- Habitudes alimentaires réorientées
- Accroissement des revenus des paysans (café, cacao, coton) certes pas suffisant mais contribue à soulager les travailleurs de la ville.

4. PERSPECTIVES

Nous allons vers un accroissement d'activité non négligeable de 12 à 20% lorsque toutes les consultations se concrétiseront.

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION MALIENNE

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR
LE SECTEUR MANUFACTURIER
AU MALI**

BAMAKO, JUIN 1994

ATELIER SOUS-REGIONAL SUR L'IMPACT DE LA DEVALUATION SUR**LE SECTEUR MANUFACTURIER DES PAYS DE L'UEMOA****(Bamako du 13 au 15 Juin 1994)****Communication du Mali****THEME: LES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR LE
SECTEUR MANUFACTURIER AU MALI**

Le secteur manufacturier malien a pris sa source dans le premier plan quinquennal 1961-1965. En effet, à côté de quelques rares unités héritées de la période coloniale tournées essentiellement vers la transformation des produits de traite (décorticage de riz) et l'agro - alimentaire (boulangerie, confiserie), ce plan a jeté les bases d'une véritable politique d'industrialisation du Mali. Cette action volontariste du gouvernement a suscité une croissance rapide du secteur industriel; ainsi furent prévues ou réalisées pendant cette période la plupart des unités du secteur public.

La part du secteur manufacturier dans les exportations totales reste encore très faible, quelques produits sont exportés: vinaigre, produits de la confiserie, tissus imprimés, emballages en papier carton, etc à l'exception du coton fibre qui a connu une nette progression.

Ce tissu industriel se caractérise par une insuffisance des relations inter entreprises, une faible utilisation des capacités de production, des coûts de production élevés, la plupart des matières premières et consommables sont importées, l'infrastructure physique de base est insuffisamment développée voire inexistant dans les régions de l'intérieur.

Depuis quelques années, le secteur manufacturier malien est confronté à d'énormes difficultés qui ont entraîné des arrêts fréquents de la production plus ou moins long dans plusieurs unités. Pour remédier à ces difficultés, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement a mis en place une nouvelle politique industrielle. Cette politique se caractérise par le désengagement progressif de l'Etat au profit du secteur privé. Le rôle de l'Etat se réduit à la création d'un environnement propice par l'adaptation de la réglementation, la création d'infrastructures physiques et le soutien à l'initiative privée par la mise en place de mesures d'ordre fiscal et/ou bancaire. C'est dans ce contexte particulièrement difficile pour le secteur manufacturier que la dévaluation du FCFA est intervenue le 12 Janvier 1994. Cette dévaluation vise entre autres:

- l'accroissement de la compétitivité de notre économie;
- l'augmentation de la production nationale agricole et industrielle;
- la résorption du chômage;

- la relance des exportations.

Pour atteindre ces objectifs, le secteur manufacturier a un rôle essentiel à jouer.

les activités manufacturières les plus touchées par la dévaluation:

+ Les activités de transformation des matières premières locales tournées essentiellement vers le marché international ont retrouvé une grande compétitivité: c'est le cas de l'activité d'égrenage de coton (usines CMDT), le secteur textile et la production d'huile et de savon à partir de la graine de coton, qui en plus du marché local, s'oriente de plus en plus vers le marché régional.

+ Les activités de transformation des matières premières locales pour le marché local: la production locale de sucre (SUKALA) a retrouvé sa compétitivité sur le marché national.

+ Les unités de transformation des matières premières importées (activité d'import substitution utilisant les matières premières importées) ont connu une augmentation importante de leur prix de revient ayant entraîné une augmentation du prix de vente. C'est le cas de la production des articles plastiques par la société SADA SA.

Les mesures d'accompagnement prises par le gouvernement en faveur du secteur manufacturier suite à la dévaluation :

La dévaluation du franc CFA constitue sur le plan économique un tournant décisif pour le Mali et l'ensemble des Etats Africains membres de la zone franc.

En procédant à la dévaluation du franc CFA, nos Etats ont lancé un défi qui, pour être relevé, s'appuiera essentiellement sur l'engagement sans réserve du secteur manufacturier. Or ce secteur a besoin d'évoluer dans un environnement qui soit propice à une croissance durable et soutenue. Les mesures prises par les autorités suite à la dévaluation s'inscrivent dans ce cadre.

Les mesures prises en faveur du secteur manufacturier sont essentiellement d'ordre fiscal, elles visent à encourager la production nationale et à stimuler l'activité économique. Elles portent aussi bien sur la fiscalité de porte que sur la fiscalité intérieure, ce sont:

- les taux de Droit Fiscal d'Importation (DFI) qui de 30% et 15% passent respectivement à 25% et 10% pour toutes les nomenclatures;
- la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) et la Taxe Dégressive de Protection (TDP) ont été suspendues;

- les taux de Droit de Douane (DD) et du DFI ont été fixés respectivement à 5% et 10% sur la farine de froment et de méteil, la TDP demeurant suspendue;
- pour toutes les nomenclatures, les taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) passent de 17% à 10% pour les intrants industriels contre 15% pour les autres produits ;
- Les taux de TVA ont été fixés à 0% pour le lait en poudre, le thé vert, les seringues et gants à usage médical et les médicaments.
- L'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) passe de 45% à 35% pour les sociétés, de 25% à 15% pour les entreprises individuelles, il est de 10% pour les artisans.

Ces mesures ont permis d'alléger les droits de douane sur l'ensemble des produits importés entraînant une réduction de la pression fiscale de 71,3% dans certains cas. Une attention soutenue a également été accordée aux produits de première nécessité. La pression fiscale sur les produits concurrents de la production nationale a été ramenée à 36,1% au maximum dans le souci d'assurer une protection optimale des industries locales.

En plus de ces mesures fiscales, dans le souci de limiter l'impact de l'augmentation du prix de l'eau et de l'électricité sur les unités industrielles, l'ancien tarif en heures creuses de la tarification moyenne tension a été maintenue.

L'Etat s'est également engagé à régler tous ses arriérés intérieurs.

En amont de la production agro-industrielle le relèvement des prix au producteur, bien que accroissant les coûts de production des unités à court terme permet à moyen terme de relancer les filières.

Ces mesures ont été jugées insuffisantes par l'organisation patronale des Industriels pour insuffler à l'économie malienne le dynamisme recherché et assurer le développement du secteur productif notamment industriel. En effet selon l'OPI ces mesures visent à satisfaire les impératifs à court terme de trésorerie plutôt que des préoccupations de croissance et de développement à long terme comme l'attestent les prévisions budgétaires dans lesquelles les recettes douanières passent de 45 milliards avant la dévaluation à 75 milliards après la dévaluation.

Ces mesures ont-elles atteint leurs objectifs?

En l'absence de données fiables et détaillées par secteur, il est impossible de répondre avec exactitude à cette question. Cependant l'analyse des chiffres fournis par quelques entreprises permet de faire les constats suivants:

- une baisse des quantités vendues et du chiffre d'affaires de la plupart des unités comparativement à la même période en 1993:

DESIGNATION	DIMINUTION CA	DIMINUTION QTES VENDUES
Farine	44,63 %	42,31 %
Bonbons	25,43 %	4,10 %
Pâtes	33,96 %	3,61 %
Biscuits	44,44 %	28,63 %
Savon Barikatigui	50 %	-
Boissons et Glaces (IBG)	41,67 %	-
Produits Laitiers (ULB)	30 %	-

- une augmentation du prix de vente dont le taux varie suivant les activités:

DESIGNATION	AUGMENTATION DU PRIX DE VENTE
Farine	4,19 %
Bonbons	29,30 %
Pâtes	45,95 %
Biscuits	28,46 %
Insecticides (SMPC)	58,5 %
Produits laitiers (ULB)	65 %

- une détérioration de la situation financière de la plupart des unités: diminution des résultats d'exploitation, doublement de l'endettement envers les fournisseurs et/ou les partenaires étrangers ;

- aucune amélioration n'a été constatée au niveau de l'emploi: aucune entreprise n'a signalé des recrutements nouveaux, au contraire certaines ont même procédé à la compression du personnel saisonnier.

Ainsi il apparait que malgré la mise en oeuvre de ces mesures, le secteur manufacturier connaît de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont dues entre autres aux insuffisances ci après:

+ la plupart des unités industrielles souffraient déjà de difficultés structurelles graves que la dévaluation seule ne pouvait résoudre ;

+ l'insuffisance des mesures prises: Les niveaux des taux restent encore élevés et aucune mesure spécifique tenant compte de la particularité du secteur manufacturier n'a été prise en compte. En plus des mesures complémentaires de financement devraient également être prévues pour faire face aux

déséquilibres de la situation financière et aux tensions de trésorerie provoqués par la dévaluation;

+ la baisse du pouvoir d'achat provoquée par la dévaluation a rétréci de façon considérable les marchés des produits autres que ceux de subsistance.

Le niveau de concertation entre le gouvernement et le secteur manufacturier:

La rencontre entre le gouvernement et les opérateurs économiques (Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali et Fédération Nationale des employeurs du Mali) a eu lieu aussitôt après la dévaluation et avant l'adoption des mesures. L'objectif de la rencontre était d'informer les opérateurs économiques sur la dévaluation et de les amener à des réflexions en vue de faire des propositions pouvant permettre de saisir cette opportunité pour amorcer la croissance économique du pays. Il est important de signaler que les mesures adoptées se situent largement en deçà des propositions formulées par les structures responsables de l'encadrement du secteur manufacturier qui peuvent se résumer comme suit:

- Une réadaptation de l'administration publique malienne à la nouvelle situation créée par la dévaluation;
- La suspension des droits de douane et du droit fiscal d'importation sur les matières premières;
- Le maintien d'une taxe de protection de la production nationale sur les produits finis importés appelée taxe de développement destinée à protéger l'industrie nationale contre les produits de dumping et les produits subventionnés;
- Une réduction importante de la TVA et d'autres taxes spécifiques qui frappent certaines entreprises pour les ramener à :
 - + TVA et Impôt sur les Affaires et les Services (IAS) sur les produits alimentaires et les médicaments : 5%
 - + TVA et IAS sur les autres produits : 7%
 - + Taxe sur les prestations de service : 7,5%
- Suspension de la contribution forfaitaire qui pénalise l'emploi.
- L'allègement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux : 25%
- diminution de 50% du montant de la patente et du coût des intentions d'importation.
- La réduction du taux des cotisations patronales, taux maximum de 15% sur les salaires.

- La reinstauration de l'ancien système de contingentement sur certains produits.
- L'institution d'une tarification préférentielle de l'énergie et de l'eau pour le secteur productif.
- L'accélération de la mise en place d'un fonds de garantie des investissements.
- L'implication plus poussée des banques primaires dans le financement des activités de production.

Comment se porte le secteur manufacturier après la dévaluation ?

Comme il a été dit plus haut, six mois après l'annonce de la dévaluation le secteur manufacturier malien connaît beaucoup de difficultés réelles malgré l'application de mesures d'accompagnement. Ces difficultés sont dues à divers facteurs, on peut entre autres citer :

- L'insuffisance ou l'inadaptation des mesures prises;
- Les difficultés structurelles que connaissent la plupart des unités industrielles plusieurs années avant la dévaluation.
- La particularité de certains secteurs d'activités pour lesquels la dévaluation a plus d'impacts négatifs.
- Le rétrécissement du marché national du à la diminution du pouvoir d'achat provoquée par la dévaluation.

Malgré ces difficultés on peut constater :

- Une tendance à la reprise dans l'industrie textile, bien que fortement concurrencée par les importations frauduleuses.
- Des perspectives recessionnistes dans la plupart des unités industrielles de transformation de matières premières importées. Dans ces unités, l'augmentation des coûts de production ne permet pas encore de faciliter l'écoulement de la production sur le marché local, relativement aux produits similaires importés, notamment en provenance des pays de l'UEMOA.

- Une phase de croissance dans l'agro-industrie (sucre, coton, huiles) due en partie à l'augmentation de la demande de ces produits devenus de plus en plus compétitifs sur les marchés intérieur et extérieur.

De nombreuses unités restent optimistes surtout si des mesures complémentaires spécifiques au secteur manufacturier sont prises. Ces mesures pourraient être les suivantes:

- la mise en place d'un fonds de garantie et d'un fonds de relance dans les banques primaires pour faire face aux besoins des entreprises en difficulté mais qui disposent d'un marché potentiel par le fait de la

déévaluation ainsi que ceux des projets issus des nouvelles opportunités;

- éviter de libeller toutes les conventions de prêts en devises;
- renforcer la capacité managériale des opérateurs économiques;
- encourager une meilleure organisation des producteurs en favorisant les regroupements;
- évoluer vers une plus grande intégration des économies des pays membres de l'UEMOA par les actions suivantes:
 - * une recherche de complémentarité entre les économies;
 - * une harmonisation des politiques sectorielles des Etats, du droit des affaires, des politiques budgétaires;
 - * l'inventaire des besoins nationaux, des productions; exportables par pays, ainsi que l'identification des opérateurs économiques concernés au plan sous-régional;
 - * la création d'institutions privées de financement sous-régional;
 - * accélérer la mise en place d'une bourse sous-régionale des valeurs.

Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION NIGERIENNE

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR
LE SECTEUR MANUFACTURIER
AU NIGER**

NIAMEY, JUIN 1994

LES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER AU NIGER

I - Identification des sous-secteurs/activités manufacturières les plus touchées, en distinguant entre ceux avec un marché local, un marché régional (Zone Franc, et autres), et un marché international

A - Caractéristiques du secteur manufacturier au Niger

Le tissu industriel du Niger est composé de 42 unités industrielles qui sont réparties comme suit :

* Secteur "industries agro alimentaires"	11
* Secteur "industries chimiques et para chimiques"	2
* Secteur "industries du textile, cuir et habillement"	3
* Secteur "industries des matériaux de construction"	3
* Secteur "industries du papier et imprimeries"	14
* Secteur "industries des biens d'équipements"	5
* Secteur "industries d'énergie"	4

B - Identification des activités les plus touchées par la dévaluation

Au Niger, la grande majorité des unités sont des industries d'import substitution. C'est dire la forte dépendance des entreprises vis à vis de l'étranger en fournitures d'intrants. Aussi, les effets de la dévaluation sont fonction non seulement du marché (national, régional, international,) mais également de l'activité de l'entreprise.

Le marché

Une seule industrie exporte ses produits à savoir la SONTEXTIL. Le marché visé est aussi bien international (les Etats-Unis) que régional (Zone Franc) comme le Togo.

Pour toutes les autres entreprises le marché visé est national. Les effets de la dévaluation se sont traduits par une réduction du pouvoir d'achat des consommateurs donc un rétrécissement du marché national. Les industries de valorisation des matières premières locales (comme le Riz du Niger) semblent tirer plus davantage que les industries d'import substitution.

II - Quelles sont les mesures (à court, moyen et long terme) prises par le Gouvernement suite à la dévaluation qui touchent directement le secteur manufacturier, ce dans un sens positif et dans un sens négatif)

A - Mesures d'ordre institutionnel

Un arrêté en date du 19 janvier 1994 a été pris par Monsieur le Premier Ministre portant création d'une Commission Nationale de Suivi des incidences de la dévaluation du Franc CFA.

Cette commission a pour mission de suivre, d'analyser et d'évaluer la situation économique et financière nationale et internationale en vue de tenir le Gouvernement régulièrement informé des incidences de la dévaluation sur le développement économique et social du pays. Ceci a permis de mettre en place les mesures suivantes :

B - Mesures spécifiques en matière de commerce extérieur

1° Dans le sens positif

- désarmement tarifaire significatif sur les intrants essentiels (TVA de 10 % lorsque le taux n'est pas nul ; DFI maximum fixé à 7 %) ;
- reconduction des mesures de protection des unités industrielles se traduisant par une interdiction à l'importation des produits similaires à ceux fabriqués

localement. Ainsi sont prohibées à l'importation les pagnes, les boissons gazeuses, les tôles et les savons ;

- blocage des tarifs d'électricité, d'eau, des télécommunications pour une période de quatre mois

2° Dans le sens négatif

- blocage des prix pendant 1 mois environ

III - Est-ce que ces mesures ont atteint leurs objectifs ? Si elles ont échoué quelles en sont les raisons ?

Globalement ces mesures ont atteint leur objectif. En effet, il est constaté une augmentation des volumes de vente de certaines unités. Cependant, la situation reste précaire car les augmentations de certains éléments rentrant le processus de production (électricité, personnel etc.) pourrait inverser cette tendance.

IV - Quel a été le niveau de concertation entre le Gouvernement et le secteur manufacturier en ce qui concerne les effets de la dévaluation sur les activités manufacturières. Par quel intermédiaire les consultations ont-elles été effectuées.

Les consultations ont été effectuées par l'intermédiaire de la Commission Nationale de Suivi des incidences de la dévaluation. Le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat est en rapport constant avec les entrepreneurs pris individuellement et par groupe pour mieux identifier les différents problèmes que rencontrent les industriels afin de les aider à trouver une solution.

V - Six mois après l'annonce de la dévaluation, comment se porte le secteur manufacturier ? Quelles sont les perspectives futures (nouveaux débouchés, abandon de certaines activités etc.)

Six mois après l'annonce de la dévaluation, le secteur manufacturier ne se porte pas trop mal. Cela est dû non seulement aux mesures d'accompagnement prises par

l'Etat mais aussi aux mesures d'ajustement internes effectuées au sein des entreprises. Nous notons aussi un entrain à investir dans l'industrie notamment pour valoriser les matières premières locales où le Niger possède des atouts non négligeables (cuirs et peaux par exemple).

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA.**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION SENEGALAISE

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION SUR
LE SECTEUR MANUFACTURIER
AU SENEGAL**

DAKAR, JUIN 1994

Impact de la dévaluation du franc Cfa sur le secteur manufacturier

Introduction

D'une manière générale, la dévaluation s'est traduite par un rétrécissement de la demande locale alors que la réaction du marché extérieur est encore timide.

La modification des prix relatifs de certains produits locaux du fait du changement de parité du Fcfa n'a pas entraîné une augmentation notable des exportations. L'insensibilité de l'offre aux variations de prix est due principalement à la rigidité du système productif.

Cette rigidité provient essentiellement des conditions de production non concurrentielles induites par des coûts élevés de l'énergie, du transport et du crédit, de la faible productivité du personnel et de la rigidité de la législation du travail.

Six mois après le changement de parité nous observons un comportement différencié des secteurs.

1°) Evaluation sectorielle

Il se dégage en gros deux tendances pour le secteur manufacturier.

Il y a d'un côté les entreprises tournées vers le marché domestique et celles qui exportent l'essentiel voire la totalité de leur production.

a) Le secteur tourné vers la satisfaction du marché domestique

Le premier groupe d'entreprises regroupe des unités d'import-substitution qui peuvent être cindées à leur tour en deux sous-groupes à partir du critère de taux d'importation incluse.

1°) Les entreprises tournées vers le marché domestique à fort taux d'importation incluse sont fortement pénalisées du fait du renchérissement de leurs intrants.

Ce taux peut aller jusqu'à 90% des intrants mais la moyenne dans ce groupe se situe généralement à 60%.

Ces unités subissent un effet de ciseaux du fait que leur coûts de production augmentent alors que le marché domestique est fortement laminé par la baisse de son pouvoir d'achat.

Sur les cinq premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires a chuté pour ce groupe d'entreprises d'environ 40 % en moyenne et certaines parmi elles envisagent soit une reconversion soit la fermeture.

Toutefois, les tendances ne sont pas uniformes et les unités qui produisent des biens incompressibles pourraient envisager une reprise correcte à partir de la deuxième moitié de l'année.

2°) La deuxième catégorie d'industries concerne les entreprises tournées vers le marché domestique et à faible taux d'imporatation incluse.

Ces unités pourraient sinon tirer profit du changement de parité, du moins se maintenir en activité sous réserve que certaines conditions soient remplies.

Ces conditions sur lesquelles nous reviendrons plus loin ont trait aux mesures d'accompagnement annoncées et qui tardent à se mettre en place.

Dans la mesure où la dévaluation se traduit par un renchérissement des produits importés, il y a des opportunités pour ce groupe de produit de proposer des produits de substitution à des coûts plus incitatifs. Le secteur de la valorisation des ressources locales pourrait trouver une chance de satisfaire cette nouvelle demande. L'agro-alimentaire et le textile sont les deux secteurs les plus en vue dans ce domaine.

Toutefois, les effets escomptés de la dévaluation joueront pleinement si des secteurs amont ne leur transfèrent plus que de raison leurs surcoûts (cas du coton par exemple) et si la fraude aux frontières est stopée (tomate, sucre, textile...).

Après le passage à vide du début, certaines unités ont noté à partir du mois de mai, une progression de leur chiffre d'affaires allant jusqu'à 40% en volume avec une moyenne qui se situe à 15% en valeur.

b) Le secteur exportateur

Les secteur de la grande exportation (pêche, phosphates, arachide) ont incontestablement amélioré leur chiffre d'affaires dans des marchés traditionnels mais on ne peut pas encore dire qu'il ont attiré de nouveaux marchés. La réaction du marché internationale n'est pas automatique pour ces produits sauf pour le tourisme qui a par contre rapidement récolté les fruits de la dévaluation.

Les entreprises tournées vers le marché extérieur, sont victimes des rigidités de l'économie que nous avons mentionnées plus haut.

C'est ainsi que pour le secteur de la pêche, l'offre aura du mal à suivre à très court terme du fait du manque de disponibilités en ressources halieutiques dont le niveau d'exploitation est en général atteint. Seuls les conserveurs qui ont des capacités de production inutilisées et qui ne sont pas limités par les disponibilités en ressources peuvent escompter une augmentation raide de leur compétitivité.

Enfin, même si ceci n'est pas directement lié à la dévaluation il faut quand même noter qu'avec la disparition de la CEAO et la suppression de la TCR beaucoup d'entreprises rencontrent des difficultés pour exporter dans la sous-région.

2°) Mesures prises par le Gouvernement

Dès l'annonce de la dévaluation les autorités ont procédé au blocage de prix de certains produits industriels. Ces mesures de blocage qui sont compréhensibles compte tenu de la situation exceptionnelle ont connu des dérapages. En effet, elles empêchent les entreprises de réajuster leurs prix alors qu'elles subissaient de plein fouet la hausse de leurs intrants et la surévaluation de leurs dettes extérieures.

Cette situation a fait l'objet de plusieurs réclamations et jusqu'à présent l'administration de certains prix pèse lourdement sur la gestion de certaines entreprises .

Report de certaines mesures du Plan d'Urgence Economique

Quelques mois avant le changement de parité, le Sénégal avait voté un plan d'urgence économique pour éviter une dévaluation du Fcfa et renouer en même temps les contacts avec les bailleurs de fonds (BM, FMI).

Ce plan d'austérité (ajustement interne) comportait un certain nombre de mesures qui ont été levées dès la dévaluation pour ne pas augmenter les contraintes induites par ce changement de parité. Celles relatives aux économies budgétaires devraient renforcer les mesures d'ajustement externe (dévaluation).

Les transferts non exécutés

Les entreprises sénégalaises sont confrontées à l'épineux problème des transferts non exécutés. Aujourd'hui elles trainent une dette qui s'élève à près de 20 milliards de francs Cfa (10 milliards environ avant le changement de parité) alors que certaines sources font état d'un profit de plusieurs milliards réalisé par le secteur bancaire dans cette opération.

De novembre 1993 au 12 janvier 1994, les banques, dont la Banque centrale, avaient refusé d'exécuter les ordres de transferts émis par les entreprises au profit de leurs fournisseurs ou de leurs créanciers divers. Ce dossier fait actuellement l'objet d'un contentieux ouvert avec les banques.

En attendant beaucoup d'entreprises sont menacées de dépôt de bilans alors que presque toutes se voient refuser le crédit fournisseur. Les entreprises attendent des autorités et des institutions internationales qu'elles trouvent une solution satisfaisante à ce problème.

La fiscalité intérieure et de porte.

Les autorités ont rapidement pris des mesures en ce qui concerne la fiscalité intérieure et de porte. C'est ainsi que deux semaines après le changement de parité les droits de porte ont été revus à la baisse avec parallèlement maintien d'un différentiel de 30% entre les intrants et les produits finis. Certaines distorsions font toujours l'objet de concertations avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

En ce qui concerne la fiscalité intérieure, les taux de Tva ont été modifiés et les catégories simplifiées et ramenées à deux (10% et 20%). Il faut toutefois déplorer certaines incohérences qui font que certains produits de grande consommation sont soumis à une Tva à 20% d'où la diffusion d'effets inflationnistes dans l'économie.

D'une manière générale, l'entreprise sénégalaise souffre d'une surfiscalisation qui décourage à la fois l'investissement reductif et l'entrée dans le secteur formel d'une bonne frange du secteur non structuré et qui a aujourd'hui un poids considérable dans l'économie.

Cette surfiscalisation est d'ailleurs alimentée par les pertes de recettes nées du rétrécissement de l'assiette suite à des fermetures et les difficultés du Trésor qui induisent de nouvelles ponctions sur les entreprises.

3°) Résultats atteints par ces mesures.

Il est difficile d'évaluer correctement les résultats de ces mesures en un espace temps aussi court.

Tout ce qu'on peut dire c'est que la maîtrise de l'inflation même si elle constitue un facteur de satisfaction s'est faite au détriment de certaines unités industrielles alors que le secteur informel en tire largement profit.

De part son importance dans l'économie, ce secteur est aujourd'hui déterminant dans le comportement de l'inflation alors qu'il n'est soumis à aucun contrôle de prix.

Les négociations salariales ont permis une hausse modérée des salaires sans confrontation sociale et la paix sociale indispensable à la production a de ce fait été préservée.

La maîtrise de la masse salariale constitue un acquis non négligeable. Au niveau du secteur public comme du secteur privé on veille à ce qu'il n'y ai pas de dérapage dans les mois à venir.

Dans le secteur manufacturier la baisse des salaires exprimés en devises devrait générer des gains de productivité si les salaires sont maintenus à des niveaux acceptables.

Par contre, la dévaluation a eu des effets pervers au niveau des états financiers des entreprises. En effet, on ne peut négliger son incidence sur les comptes des sociétés arrêtés au 31 décembre c'est à dire 11 jours seulement avant le changement de parité.

La concertation se poursuit encore à ce niveau pour trouver les modalités pratiques d'une réévaluation des bilans qui respectent à la fois les principes fondamentaux de la comptabilité et l'équité fiscale.

4°) Le niveau de la concertation

La concertation entre l'Etat et les divers partenaires sociaux a été relativement satisfaisante dans l'ensemble. Ces concertations ont regroupé l'Administration, les syndicats de travailleurs et d'employeurs selon les sujets de discussion.

Les négociations salariales ont été menées dans des délais relativement courts et ont permis d'aboutir à des résultats qui préservent les capacités financières des entreprises et la maîtrise de l'inflation. Au plan fiscal bien qu'il n'y ait pas à proprement parler de concertation, la correction des distorsions techniques s'est faite assez rapidement.

Il subsiste toutefois des distorsions résiduelles qui doivent être impérativement résorbées si on veut préserver la cohérence d'ensemble. Il s'agit notamment de la fiscalité sur les intrants agricoles par quoi passe la relance de l'agriculture.

Par contre, c'est au niveau du blocage des prix que les entreprises ont été très pénalisées. Aucune concertation n'a eu lieu pour diligenter la mise en place d'une politique de prix, les autorités accordant manifestement plus d'intérêt à la maîtrise de l'inflation qu'à la survie des entreprises.

Enfin, au plan national, il est institué au niveau gouvernemental un Comité de pilotage qui regroupe tous les ministres. Ce comité qui se réunit chaque semaine sous la résidence du Ministre des Finances est chargé de suivre les effets de la dévaluation dans tous les secteurs. A côté de ce comité il ya le Comité tripartite de suivi de la dévaluation qui lui regroupe l'administration et les partenaires sociaux.

Bilan de la dévaluation six mois après

Il faut remarquer que l'activité industrielle sénégalaise a été fortement perturbée depuis 1986 avec la nouvelle politique industrielle qui a laminé des pans entiers du système productif. Les efforts d'ajustement qui étaient exigés de sa part en l'absence de mesures d'accompagnement ont largement dépassé ses ressources d'autant que le secteur bancaire en pleine restructuration ne l'avait pas suivi dans ses efforts d'adaptation.

Aujourd'hui, la dette intérieure impayée qui se chiffre à près de 47 milliards et les conséquences du blocage des transferts s'ajoutent aux contraintes nées de la dévaluation.

Six mois après la dévaluation le bilan ne peut être que mitigé. Nous retrouvons tous les cas de figure dans la mesure où le comportement des secteurs dépend plus de la capacité de chacune des entreprises à faire face en l'absence de mesures d'accompagnement. Dès à présent, certaines entreprises très exposées ont déjà envisagé soit de se reconvertir soit de déseoir leur bilan.

Certaines entreprises puisent dans leurs dernières ressources les moyens de survivre encore aux contraintes; mais pour beaucoup il s'agit d'une question de temps.

Mais il s'agit là des entreprises les plus exposées. Il y en a d'autres qui notent une certaine reprise de leur marché et une nette amélioration de la situation. C'est le cas des exportateurs et de certaines entreprises qui substituent l'importation antérieure.

Globalement, nous avons noté une progression d'environ 30% en volume des ventes entre mai et début juin. Il faut toutefois rester prudent et suivre cette tendance dans les mois à venir.

Cette tendance, si elle se confirmait devrait induire la reprise des investissements dans des secteurs porteurs comme l'agro-industrie, la pêche, le textile etc.

Notons enfin que la maintenance souvent négligée dans le passé revient au premier plan des réoccupations de plusieurs entreprises du fait du renchérissement des importations de biens d'équipement.

Aujourd'hui, la plus grande inquiétude se situe au niveau de l'absence de protection de l'industrie locale. Au Sénégal les institutions de Bretton Woods ont exigé la suppression des mercuriales et des minima de perception alors que les phénomènes de dumping et de fraude ne peuvent être maîtrisés.

L'industrie locale, en l'absence de mesures non de protection aveugle mais de sauvegarde est à la merci de grands groupes internationaux et des pays du sud-est asiatique.

En effet, ces concurrents, malgré la dévaluation, ont encore les moyens de développer des stratégies de destruction systématique du tissu industriel local. La raison en est que l'industrie locale est très affaiblie par des contraintes endogènes (coût des facteurs élevé, opacité de l'environnement juridique et fiscal, absence de financement, coût du crédit prohibitif, problèmes de trésorerie etc.).

Mor. J. KANE

Syndicat Patronal des Industries du Sénégal (SPI/S)

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail - Liberté - Patrie

**Atelier sous-régional sur l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur manufacturier
des pays de l'UESOA**

Bamako (MALI) - 13 au 15 Juin 1994

**LES EFFETS DE LA DEVALUATION
SUR LE SECTEUR MANUFACTURIER AU TOGO**

Juin 1994

Introduction

Aux nombreux problèmes que rencontre le secteur manufacturier togolais se sont ajoutées les difficultés conjoncturelles nées des perturbations graves que le Togo a connues durant la période 1991-1993.

En effet, durant cette période, les entreprises industrielles ont subi une grave détérioration de la situation due à la conjonction de plusieurs facteurs :

- des grèves qui ont affecté la vie productive et administrative pendant près de 9 mois (Nov 1992 à Août 1993).
- l'affaiblissement de l'Etat qui a eu des conséquences multiples telles que le non paiement des rémunérations qui a réduit les achats, la perturbation ou la baisse d'autorité dans la délivrance des services qu'il rendait (Douanes, Port, etc..).
- la désorganisation ou la disparition d'une part du marché intérieur sous l'effet de l'arrêt des rémunérations publiques ou privées et l'irruption de l'informel sur les marchés des entreprises à partir d'importations frauduleuses et d'autre part du marché extérieur découragé par l'insécurité qui a règné dans le pays.
- l'évanouissement des capacités financières des entreprises entraînant leur arrêt dans certains cas.

Aujourd'hui la situation des entreprises est devenue une préoccupation de première grandeur. Bien que les informations soient encore imprécises, on estime qu'environ 60% des 70 à 80 PMI privées du Togo sont littéralement en état de cessation de paiement. Un bon tiers serait totalement à l'arrêt et beaucoup parmi les autres travaillent à effectif réduit.

C'est dans cette situation particulièrement difficile du secteur manufacturier togolais qu'est intervenue la dévaluation du franc CFA de 50% par rapport au franc français décidée le 12 Janvier 1994.

Cette brève introduction vise à souligner la particularité du cas togolais et à préciser que les effets de la dévaluation sur le secteur manufacturier dans notre pays doivent être appréciés ensemble avec les effets de la crise socio-politique qu'a connue le Togo.

1- Près de 80% des industries togolaises transforment des matières premières importées. Les industries les plus touchées sont toutes celles qui transforment les matières premières importées hors zone franc CFA, notamment :

a) Marché local

- LUDO (pâtes alimentaires)
- ITP (Industrie des plastiques)
- CIMTOGO (fabrication du ciment)
- BB (Brasserie), etc..

b) Marché régional

La plupart des entreprises installées en Zone Franche.

2- En attendant la résolution définitive des problèmes politiques, différentes mesures/actions ponctuelles avaient été prises par le Gouvernement de crise. Elles concernent essentiellement :

- le blocage de prix de certains produits surtout : eau, électricité, téléphone.
- la réduction du droit fiscal d'entrée sur certains produits de grande consommation (sel, lait, médicaments, fournitures scolaires) et sur les emballages industriels pour certaines unités : CIMTOGO, LUDO, etc...
- Le relèvement du prix de certains produits tels que :
 - le ciment,
 - la tôle,
 - l'huile de consommation
 - la farine de blé,
 - produits de la brasserie,
 - produits pétroliers

en vue de permettre à ces unités d'amortir les effets de la dévaluation.

3- La plupart des mesures prises se sont révélées inefficaces du fait, d'une part :

- des conséquences de la crise socio-politique qui s'est transformée en crise économique et financière (salaires irréguliers, baisse d'activités des entreprises avec ses conséquences: réduction des heures de travail, compression, non transfert de fonds au bénéfice des fournisseurs de certaines unités) et d'autre part,

- de la disqualification du gouvernement de crise d'alors de négocier tout accord avec les bailleurs de fonds pouvant permettre au pays de profiter des mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, il y lieu de noter la non maîtrise du taux d'inflation, car les informations disponibles sur les prix de détail de certains biens et services indiquent des augmentations des prix de 30 à plus de 130%.

4- Dans l'attente de la mise en place des institutions de la 4e République, le gouvernement de crise a initié des rencontres avec les opérateurs économiques en vue de s'informer de leurs problèmes et de préparer des dossiers pour des discussions plus approfondies. Différents comités ont été mis en place comprenant :

- les représentants de la Chambre de Commerce et des organisations patronales
- les représentants des ministères économiques (Finances, Commerce, Industrie).

Propositions du sous-comité "Industrie"

A. Fiscalité de porte

Le sous-comité "Industrie" a recommandé pour une période transitoire d'un an :

- une réduction de soixante quinze pour cent (75%) des droits de douane sur les matières premières, les intrants et les pièces détachées.
- une réduction de cinquante pour cent (50%) des taux actuels des droits d'entrée sur les équipements.

Pour les avantages à accorder aux entreprises nouvelles qui vont se créer et notamment celles qui sont susceptibles de valoriser les produits locaux, le sous-comité préconise des études au cas par cas en vue de mieux statuer.

- Les mesures de fiscalité intérieure

Toujours dans le cadre de la recherche des voies et moyens devant permettre la relance des activités industrielles locales, le sous-comité "Industrie" propose des mesures portant sur :

- l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)
- la Taxe Générale sur les affaires (T.G.A.)
- l'Impôt de Solidarité Nationale (I.S.N.)
- la Taxe sur les salaires (T.S.)
- l'Impôt sur les sociétés (I.S.)

- L'Impôt Minimum Forfaitaire (I.M.F.)

Le sous-comité suggère la suspension de l'I.M.F. durant la période transitoire.

- La Taxe Générale sur les Affaires (T.G.A.)

Pour la période transitoire le sous-comité recommande une réduction de 50% des taux actuels de la T.G.A.. Il a également insisté sur le fait que cette taxe ne soit plus perçue au niveau du cordon douanier mais qu'elle soit versé mensuellement par les entreprises compte tenu du niveau de leurs ventes.

- L'Impôt de Solidarité Nationale (I.S.N.)

Le sous-comité préconise la suppression de l'I.S.N. cette suppression correspondrait à une augmentation des salaires de 5%.

- La taxe sur les salaires

Le sous-comité recommande que cette taxe soit ramenée à 2% en vue de préserver un niveau d'emploi acceptable.

- L'Impôt sur les Sociétés (I.S.)

Le sous-comité propose une réduction de 50% du taux actuel durant la période transitoire.

5- Les effets de la dévaluation conjugués aux conséquences de la crise socio-politique qui a paralysé les activités économiques en général et industrielles en particulier ont gravement affecté le secteur manufacturier national. En effet au début de l'année 1994, la situation des industries togolaise se présente ainsi :

- La situation des PMI

- sur 62 entreprises qui représentent les 2/3 de l'ensemble du secteur manufacturier, 41 sont pratiquement en état de dépôt de bilan, et 21 se maintiennent encore en activité ;

- le taux d'utilisation des capacités installées est faible; il se situe en moyenne entre 20% et 35% et les outils de production sont en état de désuétude ;

- au niveau des ventes, la paupérisation de la population a entraîné une forte chute de la demande des produits manufacturés.

- au plan financier, le déficit de trésorerie des entreprises s'est considérablement alourdi et l'encours de leur endettement vis-à-vis du système bancaire est très élevé.

- Les problèmes conjoncturels

Au plan commercial, les difficultés sont nombreuses et de divers ordres :

* perte de parts de marché : conséquence de la réduction drastique du pouvoir d'achat des consommateurs et de l'appauvrissement de la population, la vente des produits fabriqués localement a été pratiquement bloquée. Un secteur informel dynamique s'est rapidement développé, et offre des produits en provenance des pays voisins généralement introduits en fraude sur le marché national. Sur le plan du marché extérieur, les transactions intra-régionales restent toujours en veilleuse .

* difficultés de gestion de stocks : la non rotation des stocks, aussi bien des matières premières que des produits finis a occasionné des surcoûts importants et provoqué la détérioration de produits entreposés sur une trop longue période.

* perte de confiance des fournisseurs.

Elle résulte des phénomènes ci-après :

- d'abord, la suspension des opérations bancaires a conduit à l'arrêt des procédures de règlement à terme de certaines commandes par les opérateurs économiques togolais.
- ensuite des machines, outillages et matières premières commandés par des entreprises togolaises et chargés sur des bateaux, ont été débarqués au moment des événements socio-politiques, dans des ports de transit et ne sont jamais arrivés à destination : ceci a donné naissance à de sérieux contentieux entre des opérateurs économiques togolais et des fournisseurs étrangers.
- au niveau financier et économique :
 - * accumulation de factures impayées.

La perte de recettes des entreprises consécutive à l'arrêt des activités a eu pour conséquence, l'accumulation d'un nombre important de factures impayées d'eau, d'électricité et de téléphone ; de même, la majorité des PMI n'ont pas été en mesure, de régulariser leur situation en matière de charges fiscales de ces trois dernières années.

* accumulation de créances au niveau du Trésor

Des travaux, fournitures et services commandés par l'Etat en 1991 aux PME/PMI n'ont pu être, dans la majorité des cas réglés avant le déclenchement de la crise socio-politique. Les créances des entreprises sur le trésor sont relativement

importantes et le non recouvrement est source de préoccupation pour bon nombre d'entreprises qui se trouvent dans une situation proche de la faillite.

- impayés au niveau des banques.

Les impayés des PME/PMI auprès du système bancaire se sont accumulés pendant une période de plus de 5 ans ; la situation de marasme économique de ces dernières années, caractérisée par la baisse très sensible de la production et le ralentissement des activités commerciales et de services, ne permet-tent pas à ces entreprises d'honorer leurs engagements ; ces arriérés de paiement sont évalués à près de 7 milliards de FCFA.

- situation liée à la dévaluation.

La suspension des transferts de fonds vers l'extérieur, qui a précédé la dévaluation du FCFA a eu des effets néfastes sur les opérations en cours de règlement avec la zone hors FCFA ; la dévaluation ayant réduit de moitié les capitaux en cours de transfert, les entreprises déjà en situation difficile sont contraintes de rechercher des ressources supplémentaires pour honorer leurs engagements vis-à-vis de l'extérieur. Il est à noter par ailleurs, que la dévaluation a eu pour conséquence, entre autres : le renchérissement du coût du crédit (le découvert bancaire est passé à 20 ou 22%) et le doublement des droits de douane sur tous les produits importés (matériel d'équipement, pièces de rechange, matières premières, produits consommables).

Conclusion

En définitive, nous pouvons conclure que les actions/mesures prises par le gouvernement de crise ou celles auxquelles l'actuel gouvernement de la 4e République est en train de réfléchir sont beaucoup plus polarisées à aider le secteur manufacturier national à sortir de la situation désastreuse dans laquelle l'a plongé la crise socio-politique que le Togo a connu plutôt que de le soutenir face aux effets de la dévaluation.

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

**DEVALUATION DU FCFA ET SES IMPLICATIONS
POUR LA COOPERATION COMMERCIALE ET MONETAIRE**

présentée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Doc.: (29 AUG 94. 11:04pm)

INTRODUCTION

La dévaluation du Franc CFA le 11 janvier dernier, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les pays de la région en vue de réactiver leurs économies, après plusieurs années de déclin. Dans les onze années qui se sont écoulées entre 1983 et 1994, la plupart des monnaies de la région (8 sur 10) ont subi une dévaluation dans le cadre des mesures macro-économiques entreprises en vue de freiner le déclin économique et de renforcer les économies nationales. Le pourcentage de cette dévaluation variait entre 30% pour le plus bas et 90% pour le plus élevé. La dévaluation du Franc CFA, étant de l'ordre de 50%, se situe un peu en dessous du pourcentage moyen observé dans la sous-région, qui est de 60%. La dévaluation du Franc CFA a suscité beaucoup d'intérêt, car il s'agit de la monnaie d'émission de 7 Etats Membres de la CEDEAO, qui est utilisée indirectement pour financer les transactions régionales dans la presque totalité des 16 Etats Membres de la CEDEAO. Son acceptation générale s'expliquait par sa relative stabilité et la confiance qu'inspirait son lien avec le Franc Français.

Toutefois, c'est ce même lien avec le Franc Français qui a engendré le problème de sa surévaluation, au regard de la conjoncture économique défavorable et de la détérioration des termes de l'échange.

Les gouvernements africains ont toujours résisté à la dévaluation, pour des raisons d'ordre socio-politique, à cause de l'effet de prix important sur l'économie. Toutefois, d'un point de vue purement économique, la nécessité d'un changement périodique du taux de change, du prix des devises étrangères, ne peut être mise en doute.

En général, la dévaluation de toute monnaie telle que le CFA, tendrait à avoir un impact important (positif et négatif) sur l'ensemble de l'économie, en raison des effets relatifs de prix sur les facteurs de production.

IMPACT SUR LE SECTEUR INDUSTRIEL

Parmi les domaines de l'économie sur lesquels la dévaluation du Franc CFA pourrait avoir un effet important, figure le secteur industriel. L'impact de la dévaluation sur le secteur industriel pourrait être apprécié en terme de différentiel de prix relatifs des intrants et extrants en monnaie locale.

Doc.: (29 Aug 94, 11:04pm)

Avant la dévaluation, étant donné que le Franc CFA avait pris de la valeur, la rentabilité du secteur industriel producteur de biens échangeables s'était trouvée réduite, d'où une perte de compétitivité. Avec la dévaluation du Franc CFA cependant il est attendu un accroissement de la rentabilité de ce secteur et les industries d'exportation et les industries réductrices d'importation ont des chances de devenir plus compétitives.

En général, la dévaluation permettra au secteur industriel des pays membres de l'UEMOA d'accroître sa rentabilité et son niveau de compétitivité. Il en est attendu des efforts très bénéfiques, notamment pour les industries d'exportation et les industries réductrices d'importation.

Le niveau de rentabilité du secteur industriel dépendra cependant dans une large mesure du niveau d'utilisation de matières premières locales dans le processus de production nationale. A cet égard, les agro-industries telles que les industries alimentaires et textiles devraient être en mesure d'accroître leur production et de se montrer compétitives tant sur le marché domestique que sur le marché international. Toutefois, les industries de fabrication dépendant dans une large mesure d'intrants importés pourraient voir baisser leur rentabilité et certaines d'entre elles pourraient se trouver en difficulté et tomber en faillite, à moins qu'elles procèdent à une restructuration de leur production et s'approvisionnent en intrants sur le plan local.

Le problème le plus ardu auquel le secteur industriel se trouvera confronté, en raison de la dévaluation, sera peut-être d'obtenir le fonds de roulement requis auprès des banques, sous forme de découverts, prêts et avances, afin de faire face à la hausse des coûts d'importation des intrants et de renouvellement des équipements existants.

Toutefois, il est permis d'avancer, au regard des avantages attendus de la dévaluation, que le secteur industriel des pays membres de l'UEMOA connaîtra un regain de vitalité. Ce secteur devra cependant mettre l'accent sur une plus grande réduction des coûts, grâce à un accroissement de la productivité au risque d'assister, au bout d'un certain temps, à une augmentation des coûts de production qui annulerait l'avantage comparatif découlant de la dévaluation.

Dans une telle situation, le secteur industriel ne serait pas en mesure de faire face à la concurrence, sur un marché libéralisé, où se trouvent des produits de même nature originaires de pays voisins et d'autres pays dont les monnaies se déprécient continuellement.

CONSIDERATIONS REGIONALES

La dévaluation du Franc CFA devrait permettre au groupe de l'UEMOA de retrouver l'avantage comparatif perdu au fil des ans, en raison de la hausse de valeur du Franc CFA, alliée aux dévaluations massives opérées par les autres pays de la région.

En général, la dévaluation et les autres mesures macro-économiques mises en place, visent à améliorer les perspectives économiques de la zone. Toutefois, le degré de réussite devant être atteint, dépendra dans une large mesure de la rapidité avec laquelle les pressions inflationnistes seront maîtrisées.

D'un point de vue régional, la dévaluation est en conformité avec l'objectif à moyen terme du programme de coopération monétaire de la CEDEAO, dans le cadre duquel tous les Etats Membres doivent procéder à un réaligement de leurs taux de change, en supprimant toutes les distortions, afin de parvenir à une convergence. Ceci facilitera le processus de libéralisation des échanges et des paiements nécessaires pour assurer la libre circulation des biens et des personnes au sein de la région, objectif important des efforts liés au processus d'intégration.

Avec la dévaluation du Franc CFA, un élément de souplesse a été introduit dans l'utilisation du taux de change en tant qu'instrument de politique. Ainsi, un obstacle important a été éliminé, dans la réalisation de l'objectif à moyen terme de la convertibilité monétaire, tel que stipulé par le programme de coopération monétaire. En effet, du fait de la surévaluation du CFA, il était relativement facile et commode d'utiliser cette monnaie pour des achats sur les marchés voisins non membres de la zone.

En réponse à de meilleures incitations de prix et de revenus, suite à la dévaluation, les secteurs industriel et agricole doivent accroître leur production non seulement pour la consommation domestique, mais également pour l'exportation. Grâce au rétablissement de l'avantage comparatif de la zone, les produits originaires de la zone trouveront à nouveau des débouchés dans les pays voisins non-membres de l'UEMOA tels que le NIGERIA et le GHANA.

Il est permis d'ajouter que les perspectives des échanges devraient grandement s'améliorer entre les Etats Membres de la zone d'une part et entre ces Etats et les pays situés en dehors de la zone.

En particulier, les produits agroindustriels tels que les textiles, les jus de fruit en boîte et d'autres produits agricoles tels que les céréales, les tubercules, l'huile de palme et le coton en

Doc.: (29 AUG 94, 11:04PM)

provenance des pays de la zone pourraient trouver des marchés au NIGERIA et au GHANA, grands importateurs de produits de cette nature, de l'extérieur de la région. A la lumière de ce qui précède, les pays de l'UEMOA devraient manifester un plus grand intérêt pour les arrangements existant au niveau de la CEDEAO, destinés à favoriser la libéralisation des échanges. Il est utile de rappeler que parmi les sociétés et les produits industriels agréés au titre du régime de préférence prévu par le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO introduit en 1990, moins de 20% étaient originaires de pays de l'UEMOA. Il est surprenant de noter que la COTE D'IVOIRE, qui est le pays le plus industrialisé du groupe, ne compte pas une seule société d'exportation parmi celles agréées au titre du régime préférentiel.

Enfin, un taux de change plus réaliste du Franc CFA pourrait contribuer à une réduction du commerce informel et d'autre part à un accroissement des échanges officiels, avec des effets bénéfiques pour les finances nationales.

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

**ANALYSE DES CONSEQUENCES DE LA DEVALUATION
DES MONNAIES DES PAYS LES MOINS AVANCES
DE LA ZONE FRANC**

**Lev KOMLEV
Economiste principal**

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

BAMAKO, JUIN 1994

1. La CNUCED est en train de préparer une étude diagnostique sur les conséquences de la dévaluation des Francs CFA et du franc comorien pour les PMA de la zone Franc, ainsi que sur les mesures d'accompagnement du changement de parité qu'il est utile de mettre en oeuvre pour concilier les efforts nationaux et internationaux en faveur des pays concernés.

2. Les objectifs de l'étude

- identifier les causes majeures de la décision de changer les parités des francs CFA et du franc comorien.
- évaluer les conséquences de la dévaluation pour les économies des PMA.
- analyser les mesures existantes d'accompagnement de la dévaluation aux niveaux national et international qui permettent de valoriser l'impact de la dévaluation pour les PMA de la zone d'atténuer les effets négatifs de ce changement de parité pour ces pays; et
- proposer d'éventuelles mesures nationales et internationales, supplémentaires, et établir un calendrier approximatif de mise en oeuvre de ces mesures afin d'utiliser au maximum les effets positifs de la dévaluation et de réduire au minimum ses effets négatifs .

3. L'étude en préparation fournit un cadre de travaux précis, pays par pays, que la CNUCED peut être appelée à effectuer à la demande des PMA concernés, afin de les aider à améliorer l'efficacité de leur gestion de la dévaluation, notamment au niveau du commerce et du financement.

4. Face à la dégradation continue de leurs économies, les pays africains de la zone Franc se sont engagés progressivement dans la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel sans réduire de façon importante les contraintes. Parmi les raisons majeures qui ont entraîné la dévaluation de janvier 1994, il y a le fait que les efforts d'ajustement structurel n'ont pas réussi à permettre la croissance et l'équilibre de la balance des paiements. Ces efforts d'ajustement structurel ont entraîné:

- des réformes orientées vers la réduction du rôle de l'Etat dans la production ainsi que dans la réglementation de l'activité économique privée.
- des réformes orientées vers l'exportation, surtout celle du secteur agricole.
- des réformes mettant l'accent sur le maintien de l'équilibre macro-économique et sur la nécessité d'éviter la surévaluation du taux de change.

5. Les ajustements structurels sans l'élimination de la surévaluation du franc CFA (68% au Cameroun, 54% en Côte d'Ivoire, 31% au Gabon, 29% au Mali, 22% au Niger, 18% au Tchad, etc), n'ont pas été suffisants pour créer les conditions indispensables au développement durable.

6. Dans ces conditions, la poursuite de l'ajustement structurel risquait d'aggraver encore la récession. Un ajustement monétaire s'imposait. Il fallait en effet obtenir un taux "crédible" qui permette d'écarter tout risque de nouvel ajustement à court ou moyen terme. Il fallait aussi maintenir un taux unique qui permette d'écarter tout risque d'éclatement de la zone Franc.

7. C'est ainsi que les pays de la zone ont décidé, avec le soutien du FMI, "de modifier la parité du franc CFA et celle du franc comorien pour les fixer, à dater du 12 janvier 1994 à 00 heure, au taux de 100 franc CFA pour un franc français et de 75 franc comorien pour un franc français".

8. En ce qui concerne l'évaluation des conséquences de la dévaluation du franc CFA pour les économies des PMA de la zone Franc on peut noter d'ores et déjà des effets positifs et des effets négatifs.

9. Parmi les avantages de la dévaluation, on peut citer la compétitivité accrue des productions locales grâce à l'augmentation des prix d'importation ainsi que la réduction du coût du travail dans les différents secteurs locaux. Par ailleurs, on peut escompter l'augmentation en monnaie locale des recettes d'exportation des produits de base libellés en monnaie étrangère et en conséquence la possibilité d'offrir aux producteurs des prix plus incitatifs afin d'augmenter et de diversifier la production agricole, à l'exportation.

10. On proposera également une analyse critique des conséquences positives de la dévaluation dans quelques secteurs économiques des PMA de la zone (cacao, café, coton, riz, élevage, fruits, légumes, uranium, textile, tourisme, etc).

11. On tentera d'expliquer comment la dévaluation peut avoir pour résultat l'augmentation des recettes de l'Etat; l'amélioration de la situation budgétaire, l'augmentation de la marge de manoeuvre de la politique économique et sociale du gouvernement (par exemple, facilite-t-elle le développement des ressources humaines ou nuit-elle aux secteurs d'éducation et de la santé; permettra-t-elle l'ajustement du marché des produits pharmaceutiques des PMA de la zone attendu depuis longtemps, etc).

12. Il faudra aussi examiner la compétitivité à court terme des industries locales et des secteurs de produits de base compte tenu des importations incompressibles dont les prix sont désormais doublés. On insistera sur la nécessité, pour les autorités économiques locales, d'analyser systématiquement ces questions de compétitivité.

13. Il y a aussi des éléments négatifs, voire dangereux dans la dévaluation qui peuvent aboutir à une aggravation des problèmes économiques et sociaux auxquels la dévaluation est censée porter remède: récession économique, exclusion commerciale, désindustrialisation, décomposition sociale, etc.

14. Parmi les problèmes les plus immédiats, on peut citer:

- le risque de voir l'activité économique réduite par le découragement des entreprises étrangères.
- la création de tendances inflationnistes par l'importation et le relèvement des taux d'intérêts.
- la diminution de la capacité d'accès des masses populaires rurales et urbaines, surtout des plus pauvres, aux produits importés, etc.
- l'accroissement de la dette en devises et du poids du service de la dette extérieure.

Il existe d'autres risques à moyen et à long terme liés à la dévaluation (pour l'industrialisation et la modernisation des PMA).

15. Les avantages de la dévaluation des francs CFA l'emportent-ils sur les inconvénients? C'est le sujet lié à la troisième tâche de l'étude concernant les mesures d'accompagnement de la dévaluation. Le succès de cet outil d'ajustement structurel dépend de l'efficacité des mesures qui permettent de valoriser les effets positifs de la dévaluation et des mesures qui permettent d'en atténuer les conséquences négatives.

16. D'une part il faudra des mesures assurant:

- la continuité des programmes d'ajustement structurel;
- la relance de la production vivrière et industrielle locale de substitution aux produits importés;
- la diversification de cette production, et son entrée dans la sphère de l'exportation;
- le maintien de la compétitivité des productions locales de biens et de services;
- l'encouragement au retour des capitaux placés à l'étranger ainsi que la création de possibilités nouvelles pour les investisseurs;
- une augmentation suffisante des recettes gouvernementales pour poursuivre la politique des réformes.

17. D'autre part, il faudra prévoir:

- des mesures nouvelles d'annulation ou d'allègement de la dette;
- des mesures aidant les entreprises étrangères à survivre et développer leurs activités dans les PMA de la zone;
- des mesures destinées à minimiser les tendances inflationnistes dans les pays de la zone;
- des dépenses destinées à atténuer les effets négatifs de l'inflation au niveau des couches les plus défavorisées.

18. Les mesures susmentionnées doivent permettre d'atteindre les principaux objectifs macro-économiques des gouvernements pour 1994-1995: réaliser une croissance réelle du PIB et contenir l'impact inflationniste de la dévaluation.

19. On peut constater que les gouvernements des PMA de la zone ont entrepris des efforts destinés à assurer les bienfaits de la dépréciation effective réelle du Franc CFA (de l'ordre de 30 à 36% selon les PMA), et à minimiser les effets négatifs de cette dépréciation. Parmi ces efforts macro-économiques et structurels figurent:

1. La nouvelle politique en matière des recettes fiscales;
2. La limitation des dépenses du budget courant;
3. La politique monétaire prudente et conforme aux objectifs du PAS;
4. La poursuite de la politique de liberté des prix à quelques exceptions provisoires près;
5. L'accélération des réformes structurelles;
6. Le renforcement des efforts en matière d'intégration sous-régionale;
7. Une politique sociale active;
8. Les estimations justifiées des besoins de financement extérieur.

20. Les efforts entrepris par la France, les institutions internationales financières, Commission Européenne, etc. dans le cadre des mesures d'accompagnement sont bien connus.

21. Quand à la quatrième tâche, pour être menée correctement, elle concerne l'efficacité des mesures prises dans les PMA concernés ainsi que leurs effets économiques et sociaux à court et moyen terme. L'étude pourra proposer des ajustements, dans ces domaines, de la conduite de la politique économique et de la gestion commerciale, financière et fiscale que les PMA concernés, avec l'assistance des organisations du système de l'ONU, devraient promouvoir pour atteindre les résultats attendus de la dévaluation.

Atelier sous-régional PNUD/ONUDI
sur l'impact de la dévaluation du Franc CFA
sur le secteur manufacturier dans les pays de
l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)

Bamako (Mali) 13 - 15 juin 1994

**INTEGRATION ET RELATIONS COMMERCIALES
DANS LA SOUS-REGION
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
D'AFRIQUE DE L'OUEST (UEMOA)**

**Exposé de M. A. BEN FADHL
Conseiller principal en promotion commerciale
CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
(CCI - CNUCED/GATT)**

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre du Commerce International CNUCED/GATT aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le contenu du présent document n'a fait l'objet d'aucune modification par le Centre du Commerce International CNUCED/GATT, quant à sa rédaction. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement partagées par le CCI.

Sommaire

I. Introduction	1
II. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES DES ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DURANT LA PERIODE 1970 - 1987 .	4
A. Analyse globale	4
B. Analyse par groupes de produits	4
1. Produits du cru	4
2. Produits industriels agréés à la TCR	5
3. Autres produits	5
4. Les germes du déclin	6
a. Concentration accrue	6
b. Limite asymptotique	6
c. Répartition inégale des retombées du schéma préférentiel	7
C. Quelques éléments d'explication des tendances négatives dans les flux d'échanges intracommunau- taires	7
1. Besoins d'équipements inexistants dans la zone	7
2. Entraves de procédures	8
3. Bénéfice des préférences tarifaires	8
4. Inadéquation de la politique de crédit avec les besoins de l'appareil productif et des circuits de distribution	8
5. Fiscalité complexe	8
6. Protection excessive des industries nationa- les	9
7. Implication insuffisante du secteur privé dans le processus d'intégration	9
8. Cohérence insuffisante entre les politiques d'intégration au niveau communautaire et au niveau national	9
III. CONTEXTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES ECHANGES INTRA- REGIONAUX	9
A. La nouvelle situation créée par la dévaluation	9
1. Effets sectoriels attendus ou présumés	10
a. Produits primaires et cultures de rente	10
b. Produits du cru destinés aux marchés locaux et sous-réginaux	10
c. Industries et activités utilisant des matières premières locales, exportant vers l'étranger	10
d. Industries utilisant des matières premiè- res locales, et commercialisant sur le marché local ou vers la sous-région	11
e. Industries de substitution aux importa- tions utilisant des intrants importés	11
f. Produits et équipements importés	11
2. Mesures d'accompagnement	11

B. Les entraves aux échanges et problèmes structurels des entreprises	11
1. Offre à l'exportation peu diversifiée	11
2. Manque de ressources financières	12
3. Moyens de communication limitatifs	12
4. Insuffisance de qualifications en techniques du commerce extérieurs	12
5. Gestion des intrants importés	13
6. Qualité des produits et gestion de la qualité dans l'entreprise	13
7. Insuffisance de l'information économique et commerciale	13
8. Faiblesses institutionnelles	13
C. Vers un nouveau schéma d'intégration, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	14
1. Principes généraux	14
2. Aspect institutionnel	14
3. Modalités de renforcement de l'intégration économique des pays membres de l'UEMOA	15
D. Les nouveaux accords du cycle de l'Uruguay	16
1. L'acte final de l'Uruguay round	16
2. Résumé des nouvelles dispositions	17
3. Potentiels d'exportation ouverts par la dévaluation et les nouveaux accords du GATT	19
E. Possibilités d'intervention du Centre du Commerce International	19

I. Introduction

Le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest est enraciné dans l'histoire de cette région. Nul besoin de remonter jusqu'aux empires du Ghana ou du Mali pour en faire le bilan. Les expériences récentes sont édifiantes pour mesurer l'efficacité des efforts d'intégration en termes de fluidité des échanges commerciaux et d'aménagement d'un marché élargi dans la sous-région.

L'adoption du traité de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) avait suscité des espoirs en 1973, pour la constitution d'un pôle de développement dans la sous-région, sur la base de l'intégration des économies des pays concernés. Tant ces derniers disposaient d'une monnaie unique et de matières premières importantes, avec parfois des positions dominantes sur le marché international et, ensemble pouvaient constituer un marché de près de cinquante millions d'âmes. La création en 1975 de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait en son temps consolidé les espoirs, ouvrant le chemin à la mise en forme d'un marché de près de 200 millions de consommateurs.

Les nouvelles organisations d'alors devaient constituer la suite constructive des expériences précédentes et de l'échec constaté en 1970 de l'Union douanière établie en 1959 en Afrique de l'Ouest francophone (UDAO), laquelle avait déjà été réformée en 1966 pour devenir l'Union Economique et Douanière de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) et ce, suite à un premier constat d'insuffisance. Les conclusions de l'évaluation des résultats de l'union douanière ont été adoptées par les Etats concernés en avril 1970, lorsqu'il a été enregistré que l'UDEAO "n'avait pas eu sur le développement économique des Etats membres des conséquences remarquables... ; qu'elle s'était révélée impuissante à atténuer, de quelque manière que ce soit, les inégalités de situation entre les Etats membres ... et que l'application des dispositions de la convention d'union douanière ne constituait probablement pas le meilleur moyen de favoriser un développement économique harmonieux de la zone géographique considérée".

Les Etats partenaires avaient alors décidé de passer à une étape plus poussée de l'intégration économique, et même à changer complètement de stratégie en abandonnant la formule d'union douanière, qui s'est avérée trop ambitieuse pour l'époque, tout en visant à terme un marché commun, dont une première étape devait être la mise en place d'une "zone d'échange organisée" définie comme une communauté de coopération "économique, industrielle et douanière".

Vingt cinq ans plus tard, un constat similaire à celui de 1970 semble devoir être fait quant aux résultats de la CEAO, laquelle à son tour est remplacée par une Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).⁽¹⁾

(1) La couverture géographique de l'UEMOA diffère légèrement de celle de la CIAO, en ce qu'elle ne comprend pas la Mauritanie, mais inclut le Togo.

En fait, le schéma de la CEAO paraît avoir été vidé de sa substance par plusieurs années de sclérose et par la persistance de contradictions fondamentales non résolues, constamment reportées et camouflées par les quelques brillantes réussites enregistrées dans les débuts de l'organisation, qui ont longtemps continué d'alimenter en elle un sentiment de suffisance.

La plus importante de ses insuffisances réside paradoxalement dans la gestion de l'outil qui a marqué sa réussite à un moment donné : la Taxe de Coopération Régionale (TCR). La TCR était en fait le palliatif pragmatique et adapté à l'engagement politique insuffisant des Etats membres de la Communauté et à leur méfiance envers tout schéma de libéralisation des échanges qui serait réducteur des recettes douanières, déjà vitales pour les budgets nationaux. C'est ainsi que la gestion de cet outil est devenue de plus en plus complexe et que l'incapacité du FCD de faire face aux compensations des pertes de recettes finira par venir à bout de l'organisation.

Le mécanisme mis en place devait dans la logique de ses créateurs être remplacé sur une période de douze ans par un véritable territoire douanier unifié protégé par un Tarif Extérieur Commun (TEC). Entre-temps, la notion de "Zone d'Echange Organisée" a été inventée, qui devait se situer entre le concept de "zone d'échanges préférentiels" et la "zone de libre échange", donc en recul par rapport à l'objectif d'union douanière. La finalité du processus était toutefois de former un marché commun.

La gestion de la TCR, cet outil privilégié de coopération qui faisait la fierté de la CEAO, a progressivement accaparé toutes les énergies communautaires, d'autant plus qu'il était couplé à un Fonds de Coopération pour le Développement (FCD), dont la tâche primordiale était de compenser aux deux tiers les pertes de recettes douanières résultant des préférences mutuelles accordées et intéressait à ce titre les Etats membres.

L'expérience communautaire ayant coûté quelques dizaines, voire des centaines, de milliards de francs CFA aux nations concernées, il serait utile de se poser la question de l'efficacité d'un tel processus sur l'intégration des marchés de la sous-région.

Il convient de rappeler en effet, que tout en ayant favorisé une étroite coopération entre les Etats membres, en matière de développement des ressources humaines, de conception de politiques communes dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, des transports etc, la CEAO s'est surtout distinguée par ses efforts d'intégration commerciale et d'ouverture des marchés nationaux aux produits communautaires, dans le sens le plus large.

Juste à titre de rappel, son schéma de préférences était caractérisé notamment par :

- l'exemption de tous droits de porte des produits du cru (produits primaires, même légèrement ouvrés avec des moyens traditionnels ou artisanaux) et des produits de l'artisanat,

- l'application de taux préférentiels négociés au cas par cas (par produit, producteur et pays de provenance ou de destination), remplaçant tous les droits de porte sur les produits originaires agréés, sans préjudice des taxes intérieures,
- l'admission des autres produits industriels originaires en exemption des droits de douane (5 %).

Nous avons là une expérience intéressante de constitution d'une zone de libre échange, qui s'est suffisamment étalée sur le temps, pour permettre d'examiner son impact sur le processus d'industrialisation des pays membres et sur le développement des productions de manière générale, qui devaient bénéficier des effets d'entraînement du fait de l'élargissement du marché sous-régional. Pour examiner l'impact du schéma CEAO sur l'intégration des marchés, la valeur des échanges intracommunautaires est présentée dans le tableau en annexe, sur une période d'à peu près 25 ans. Mais avant l'examen détaillé de ces chiffres, il conviendrait de signaler les précautions nécessaires à prendre dans la manipulation des chiffres.

- (i) Les statistiques considérées sont basées sur les flux officiels de produits. Il conviendrait de tenir compte du fait qu'une partie non négligeable des échanges intracommunautaires réels n'est pas appréhendée par les statistiques officielles. Cette part peut atteindre le tiers des échanges.
- (ii) Le tableau statistique ne montre pas les variations annuelles et l'analyse se base essentiellement sur les valeurs courantes. L'évolution des flux d'échanges en termes constants laisse apparaître une évolution beaucoup moins spectaculaire que celle exprimée en termes courants, compte tenu des variations de prix dues à l'inflation. Pour plus de simplicité dans l'analyse, nous avons considéré deux intervalles de six ans et deux autres de cinq ans. L'année 70 marque la fin de l'union douanière. 1976 correspond à l'entrée en vigueur du schéma préférentiel de la CEAO. 1982 correspond à peu près à la fin de "l'engouement communautaire" qui a suivi le lancement du processus d'intégration de la CEAO et de la CEDEAO, tandis que 1987 est l'année du lancement des programmes de seconde génération de la CEAO, destinés à redynamiser le mouvement, mais auxquels les ressources nécessaires n'ont jamais été allouées. 1992 est l'année durant laquelle le système est réellement bloqué.
- (iii) L'analyse porte sur la zone géographique qui formait l'ex-CEAO, étant donné que l'étude vise à établir, le cas échéant, une inter-relation entre la mise en oeuvre du schéma préférentiel CEAO et l'accroissement des flux commerciaux, qui en ont découlé.
- (iv) Les chiffres de 1992 n'étant ni homogènes ni complets, l'analyse comparative détaillée portera sur une période de dix huit ans (1970 - 1987). Les données de 1992 sont

toutefois utiles pour illustrer la variation des parts de marchés pour les produits originaires sur le marché communautaire.

II. CARACTERISTIQUES ET TENDANCES DES ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DURANT LA PERIODE 1970 - 1987

A. Analyse globale

En valeurs, l'analyse comparative de l'évolution des échanges constatée sur la période de 1976 à 1987 fait ressortir que les flux de ce commerce ont plus que triplé en termes courants sur une période de douze ans, passant de 35,7 milliards de francs CFA en 1976 à 116,8 milliards en 1987, soit un accroissement annuel moyen de 11,5 % contre 7,3% pour les importations totales des pays membres, montrant ainsi une accélération des échanges dans la zone et un gain apparent de parts de marchés aux dépens des produits tiers.

Cependant et après une augmentation continue de 1976 à 1983 en termes courants, les échanges intracommunautaires ont marqué une baisse dès 1984 (124,7 milliards contre 177,5 en 1983), baisse qui a continué jusqu'en 1987 à un taux annuel d'environ - 10 %. En francs constants de 1976, cette tendance à la diminution est encore plus accentuée puisque le taux moyen de décroissance était de moins 14 % de 1983 à 1987. Toutefois, le total des importations des pays membres à partir des autres pays de la communauté s'est accru en 1987 de 54% en termes constants, par rapport à son niveau douze ans plus tôt mais ne constituait plus que la moitié de son niveau de 1983. Pendant ce temps, les importations totales des pays membres ont légèrement baissé en valeurs constantes sur la même période.

La tendance générale de variation des échanges intracommunautaires sur le long terme et sur la base d'une projection de l'évolution de la période de 1976 à 1987, semblait donc suivre une courbe porteuse à la hausse, malgré une évolution en dents de scie, avec un taux d'accroissement d'environ 4 % par an en termes constants.

Ceci montrait que les accords d'échanges préférentiels avaient tendance à créer des flux commerciaux dans la sous-région, sans empiéter forcément sur les échanges avec le reste du monde, étant donné que la décélération de ces derniers est le résultat des programmes d'ajustement structurel et du ralentissement de l'investissement qui a caractérisé la zone dès 1986-87. Ceci n'est cependant qu'une hypothèse, compte tenu de l'existence de flux non enregistrés, qui peuvent se formaliser au gré des avantages pouvant être tirés par les opérateurs.

B. Analyse par groupes de produits

1. Produits du cru

Les importations de produits du cru effectuées par les pays membres de la CEAO en provenance de leurs autres partenaires de la Communauté ont augmenté de 11,25 % par an en termes courants, passant de 9,6 à 31,1 milliards de francs de 1976 à 1987. En termes constants les échanges de produits du cru ont évolué au même rythme

que le total des importations intracommunautaires entre 1976 et 1987. Il faut signaler cependant qu'entre 1982 et 1986, les échanges de produits du cru ont fortement baissé au rythme de - 13 % par an, pour reprendre en 1987, année où ils n'atteignaient que 88 % de leur niveau en 1970 : 14,6 milliards en 1987 contre 16,5 milliards en 1970 et 9,6 milliards en 1976.⁽²⁾

2. Produits industriels agréés à la TCR

Les produits agréés à la TCR, principaux bénéficiaires du schéma d'intégration des marchés de la CEAO, ont marqué une augmentation spectaculaire du volume d'échanges exprimé en francs courants entre 1976 et 1982, année au cours de laquelle le total des échanges a été multiplié par 6,8 par rapport à son niveau initial. Après une forte baisse en 1983 et 84,⁽³⁾ les échanges ont retrouvé en 1985 leur niveau de 1982, pour culminer à 33 milliards en 1987, soit 7,5 fois leur valeur en 1976. Le taux moyen d'accroissement est ainsi de 20 % sur la période de 1976 à 1987. Cette évolution impressionnante est confirmée également en termes constants de 1976. En effet, de 1976 à 1982 on a assisté à la multiplication du volume d'échanges par 4, pour accuser un recul significatif en 1983 et 84, avant une forte reprise en 1985 et 1986, puis de nouveau une nouvelle baisse non moins forte en 1987. La tendance générale était à la baisse au taux annuel de moins 2 % environ. Le système semble avoir atteint ses limites, en raison des entraves multiples et des barrières non tarifaires dressées devant les flux d'échanges intracommunautaires. La raison majeure de ces entraves est probablement l'incapacité du FCD à compenser les pertes de recettes des Etats.

Cette analyse montre que le schéma préférentiel de la CEAO a fortement influé sur la création de nouveaux courants d'échanges de produits industriels et facilité la modernisation des économies. Il faut tout de même signaler que le bénéfice économique de ce schéma n'était probablement pas partagé par tous les protagonistes.

3. Autres produits

Les échanges des autres produits non classés sous les catégories précédentes (artisanat, produits industriels non agréés etc.) ont augmenté de 23 % en douze ans en termes constants après avoir culminé en 83 à 3,4 fois leur niveau de 1976 (+ 19,5 % par an). Depuis 1984, les importations de ces produits sont en baisse constante au taux très fort de - 22,5 % par an. Peut être faut-il voir ici l'effet des abaissements tarifaires liés aux PAS, en faveur des pays tiers, qui ont eu pour conséquence l'éviction du marché de

(2) La baisse chronique des échanges de produits du cru reflétée dans les statistiques officielles depuis les débuts de la Communauté et qui s'est accentuée depuis 1983 (après une courte reprise de 81 à 83) serait-elle le résultat d'un artifice statistique selon lequel l'enregistrement des importations de ces produits, désormais exonérés de droits, était moins strict ? L'on sait par ailleurs que les flux de produits du cru sont effectués par les réseaux du commerce traditionnel dont les pratiques s'accroissent des formalités les plus rapides de passage en douane. Pour ce qui concerne le cola et le bétail sur pied par exemple, il est d'usage sur certaines frontières que les cargaisons soient confiées à des passeurs contre des sommes forfaitaires, comprenant toutes les formalités et taxes de toutes natures.

(3) Epoque de la crise financière du FOSIDEC, dite "Affaire Diawara".

plusieurs articles artisanaux et des petites manufactures par les importations en provenance notamment du sud-est asiatique et du sub-continent indien, à des prix défiant toute concurrence. Ces importations ont fini par pousser plusieurs usines et PME/PMI de la sous-région hors de leurs propres marchés, les ajustements ayant apparemment engendré une détérioration des "avantages comparatifs" de la Communauté sur son propre territoire.

4. Les germes du déclin

a. Concentration accrue

Une concentration importante était relevée en 1987 au niveau des grands produits échangés, puisque 64 % du commerce intracommunautaire en 1985 étaient réalisés sur les dix premiers produits TCR échangés, contre 57 % en 1980. Les statistiques semblent indiquer que les meilleures performances réalisées en matière d'échanges commerciaux ont été enregistrées en 1983 et que depuis 1984 tous les ratios sont en recul, bien que la courbe d'évolution des produits TCR ait commencé à décliner dès 1983.

La chute du niveau des échanges intracommunautaires risquait ainsi, si elle devait perdurer (et elle a malheureusement perduré), d'infléchir finalement la courbe légèrement ascendante qui portait ces échanges sur le long terme. Ceci était d'autant plus à craindre que la tendance à la décroissance était aggravée par le rétrécissement de la base des productions exportables, comme déjà mentionné. Le nombre de produits agréés à la TCR, faisant objet de commerce, avait en effet tendance à décroître sensiblement. D'une apogée en 1981, correspondant à 248 produits agréés et échangés, l'on était passé à 223 en 1985, qui faisaient l'objet de commerce déclaré, contre 215 en 1984 et ce, malgré l'augmentation soutenue du nombre d'entreprises et de produits agréés.

b. Limite asymptotique

D'une manière générale, l'évolution globale des échanges semble avoir accusé une nette décélération en 1984, année après laquelle une tendance à la décroissance des échanges intracommunautaires se dessine au taux alarmant de - 14 % indiqué auparavant.

En 1987 la proportion des échanges intracommunautaires (mesurée par la valeur des importations de chaque pays membre à partir des autres pays partenaires) n'était plus, par rapport au commerce extérieur total, que de 7,9 % en valeurs constantes (7,6 % en termes courants) et semblait plafonner à ce niveau déjà atteint depuis 1985, après avoir touché un maximum de 11,6% en 1983.⁽⁴⁾

(4) Il existe quelques différences entre les chiffres utilisés dans les tableaux en annexe et les statistiques rapportées par les Nations Unies. Le ratio des échanges intracommunautaires de la CEAO fut cependant l'un des plus élevés dans les organisations d'intégration économiques des pays en développement et même parmi les pays développés, à l'exception bien sûr de la CEE. Selon le Manuel des Statistiques du Commerce International et du développement de la CNUCED, les pourcentages des exportations intrarégionales par rapport aux exportations totales se comparaient comme suit pour certains groupements économiques en 1985 et 1989 :

c. Répartition inégale des retombées du schéma préférentiel

Deux pays furent les principaux fournisseurs pour le reste de la zone en produits manufacturés, à savoir la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ils assuraient à eux deux une bonne partie des importations des pays enclavés (Burkina, Mali, Niger), qui dépendent de leurs partenaires pour respectivement 17, 40 et 10% de leurs importations en 1992 et probablement davantage pour leurs exportations. La Côte d'Ivoire et le Sénégal, quant à eux, importent peu de leurs partenaires : respectivement moins de 3 et 5 % en 1992. Leurs appareils productifs sont plus développés, notamment au plan industriel, ce qui nécessite plus d'équipements et leur niveau de revenu par habitant leur permet en outre de s'approvisionner en dehors de la zone.

Le Bénin est aussi peu dépendant de la zone pour ses approvisionnements (2,3 % en 1992, contre 7 % en 1987), en raison de l'existence de flux de réexportation vers le Nigéria, qui l'amènent à importer de grandes quantités de biens de consommation provenant de l'extérieur de la zone, en vue de la réexportation. La proportion des importations communautaires de chacun des pays de la sous-région est indiquée dans le tableau joint.

c. Quelques éléments d'explication des tendances négatives dans les flux d'échanges intracommunautaires

Pour comprendre le phénomène, il faudrait bien sûr prendre en compte les facteurs exogènes, dont la situation internationale et la diminution du rôle de l'Afrique dans le commerce mondial, mais également des facteurs internes liés notamment à un traitement inapproprié de la crise institutionnelle de 1984 de la CEAO et aux pressions sur le CFA, qui se sont opérées au milieu des années 80, amenuisant l'importance des préférences tarifaires qui avantageaient les industries communautaires. Les éléments objectifs ci-après ont certainement agi en parallèle ou en combinaison :

1. Besoins d'équipements inexistant dans la zone

L'industrialisation des économies des pays de la CEAO, notamment des plus industrialisés d'entre eux, aurait nécessité un recours accru à l'importation d'équipements et de matériels non disponibles dans les autres Etats membres de la Communauté, imposant à la proportion des échanges intérieurs à la zone une limite. Reste à savoir si cette limite est figurée par les 11 % de 1983 ou 7,2 % de 1992. La nouvelle situation créée par la dévaluation et le renchérissement des importations extra-communautaires, révélera probablement des ressources supplémentaires en matière d'échanges internes.

(4) (...suite)

Communauté	1985	1989	Communauté	1985	1989
CEAO	7,1 %	12,6 %	Groupe Andin	3,1 %	4,9 %
CEDEAO	2,5 %	9,6 %	UDEAC	2,0 %	5,9 %
CEPGL	0,8 %	0,7 %	MRU	0,4 %	0,6 %
CEE	54,7 %	59,7 %	USA - Canada	12,5 %	9,8 %

2. Entraves de procédures

Les formalités instituées dans le cadre des régimes CEAO de franchise et de préférences seraient telles que les flux invisibles dans les statistiques douanières se seraient multipliés. Ceci est assez probable, puisque l'on constate en 1986 une chute de plus de 50 % des importations du Bénin en provenance de ses autres partenaires de la CEAO, aussitôt après son adhésion à la Communauté. Les entraves de procédures, celles liées à la conjoncture ainsi que le mauvais état général des infrastructures de communication sont certes des facteurs de ralentissement des échanges.

3. Bénéfice des préférences tarifaires

L'ampleur des détournements par les circuits de distribution des préférences tarifaires, initialement destinées aux consommateurs afin de les inciter à consommer "communautaire", aurait réduit les avantages comparatifs des produits originaires vis-à-vis de ceux importés des sources extérieures. La non compétitivité intérieure des produits agrées à la TCR et des produits du cru, aurait été aggravée par le désarmement tarifaire imposé par les PAS, conjugué avec une sur-évaluation de la monnaie. Un tel phénomène aurait bien sûr réorienté la demande vers des sources alternatives d'approvisionnement, plus compétitives (cas du café soluble du Brésil grignotant des parts de marché importantes au détriment du Nescafé ivoirien bénéficiant de préférences tarifaires).

4. Inadéquation de la politique de crédit avec les besoins de l'appareil productif et des circuits de distribution

La politique de crédit restrictive menée par le système bancaire a probablement joué un rôle particulièrement négatif dans le processus de stimulation des échanges à l'intérieur de la CEAO. Le manque d'une politique d'escompte réellement incitatrice en faveur de l'exportation et de l'investissement orienté vers l'exportation a certainement accentué les difficultés de tous genres auxquelles font face les PME et le secteur traditionnel.

5. Fiscalité complexe

D'une réforme à une autre, notamment depuis 1986, le tarif douanier est devenu un outil compliqué, favorisant les arrangements au niveau du cordon douanier et neutralisant les mesures de protection des industries nationales, ce qui a certainement accéléré la déconfiture de certaines filières, comme le textile. De plus la politique douanière dans son instabilité est devenue en quelque sorte un facteur de découragement de l'investisseur, dont l'un des soucis est certes la prévisibilité du marché et des agrégats financiers de son entreprise. En plus les diverses réformes fiscales sont souvent introduites dans la précipitation, en vue de répondre aux conditionnalités des institutions de Bretton Woods, ce qui n'améliore pas la cohérence de ces réformes.

6. Protection excessive des industries nationales

Les échanges intra-régionaux semblent également avoir pâti d'une

protection excessive des industries nationales, lors des négociations sur la TCR. Ceci n'a pas favorisé l'amélioration des conditions de concurrence et a permis de maintenir, voire encouragé, le développement d'industries non compétitives, ne s'appuyant sur aucun avantage comparatif, qui ont fait payer cher aux consommateurs leur manque de compétitivité, pour des avantages parfois faibles en termes d'emplois.

7. Implication insuffisante du secteur privé dans le processus d'intégration

Le secteur privé a sans doute bénéficié du processus communautaire de la CEAO, mais il n'a jamais été véritablement associé à la réflexion sur le modèle d'intégration ou à la prise de décision lors de la mise en oeuvre des programmes et projets communautaires. De manière générale, les entreprises n'ont semblé intéressées que par l'obtention des agréments TCR, malgré les tentatives de la Communauté de les impliquer dans la prise de décision.

8. Cohérence insuffisante entre les politiques d'intégration au niveau communautaire et au niveau national

Au niveau communautaire, les Etats prennent un certain nombre de décisions au sein des organisations d'intégration (CEAO, CEDEAO, et autres) et de l'UMOA. Si les décisions monétaires et de crédit sont minutieusement suivies au niveau national, grâce à une organisation rigoureuse de l'UMOA et de la BECEAO, il existe souvent un intervalle significatif entre les politiques économiques et sectorielles, telles qu'elles découlent des décisions communautaires et telles qu'elles sont mises en oeuvre au niveau national. En fait, et outre le suivi douanier des questions communautaires, il n'existe pour ainsi dire pas de continuité entre la politique d'intégration et la politique nationale. Dans certains cas, des décisions contradictoires sont prises à ces différents niveaux.

III. CONTEXTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES ECHANGES INTRA-REGIONAUX

A. La nouvelle situation créée par la dévaluation

Cet exposé ne reviendra pas en détail sur les effets attendus ou présumés de la dévaluation sur l'offre exportable et les flux de commerce extérieur, étant donné que les exposés nationaux et les discussions en groupes de travail ont largement couvert cet aspect. Résumons cependant la situation comme suit:

1. Effets sectoriels attendus ou présumés

Les sous-secteurs sont distingués selon la situation dominante de leur offre et de leurs débouchés.

a. Produits primaires et cultures de rente

Le prix de ces produits est généralement déterminé par les marchés internationaux. Les recettes provenant des exportations de ces produits ont doublé. Toutefois, compte tenu de la structure de commercialisation contrôlée directement ou indirectement par l'Etat, le bénéfice de ce doublement n'a pas entièrement été répercuté sur le producteur. Celui-ci en recueille tout de même une part, le reste des retombées étant destiné à alimenter le budget de l'Etat ou, comme dans le cas de la filière coton, à résorber des déficits antérieurs. Certains de ces produits, comme le café, le cacao, le coton, le riz et le maïs ont d'ailleurs une bonne tenue sur les marchés par rapport à l'année passée, ce qui contribue à améliorer davantage les recettes.

b. Produits du cru destinés aux marchés locaux et sous-régionaux

Ces produits gagnent évidemment en compétitivité. Compte tenu du renchérissement subit des produits importés de consommation courante, toutes les substitutions possibles de produits locaux à ceux précédemment importés, dans le cadre de flux commerciaux normaux ou informels, auront lieu dans un mouvement d'ajustement, tenant compte essentiellement des prix nominaux, les questions de qualité des produits ne revêtant pas encore une importance primordiale.

Il est apparu d'un développement précédent que les courants d'échanges de produits du cru sont favorisés par l'existence d'un marché sous-régional intégré et fluide. Avec la disparition de la CEAO, le régime des produits du cru n'existe plus. Certains pays cependant se sont rabattus sur l'application du régime de franchise des produits du cru de la CEDEAO, qui n'était pas en vigueur dans la sous-région. Les exportations de produits du cru sont opérées généralement par le secteur informel, qui retrouve là un surcroît d'intérêt. La demande de viande sahélienne a par exemple fortement augmenté en Côte d'Ivoire pour supplanter la viande importée devenue trop chère malgré les subventions dont elle bénéficie de la part des pays fournisseurs. Il y a là certes de nouvelles opportunités pour une dynamisation des échanges de produits locaux dans la sous-région.

c. Industries et activités utilisant des matières premières locales, exportant vers l'étranger

Amélioration de la compétitivité, en termes de prix des produits finis, malgré une augmentation des coûts des intrants. Une perspective intéressante s'ouvre notamment pour les produits de l'artisanat et les petites manufactures vers les marchés sous-régionaux et internationaux. Ce sous-secteur ne semble pas bénéficier d'une attention suffisante des pouvoirs publics et des

partenaires au développement, malgré son importance économique majeure, liée aux effets induits de son essor éventuel sur le monde rural.

d. Industries utilisant des matières premières locales, et commercialisant sur le marché local ou vers la sous-région

Gain de compétitivité, en termes de prix des produits finis, mais léger rétrécissement de la demande dû à la baisse des pouvoirs d'achat des ménages. En fait il pourrait être espéré à terme un glissement durable de la demande vers les produits de ces industries. Un certain vide existe pour ce qui est des régimes préférentiels qui existaient au sein de la CEA0, dont l'effet a été suspendu depuis la dissolution de cette organisation, soumettant ces produits hier privilégiés à une taxation de droit commun. Toutefois cette taxation a été substantiellement réduite dans la plupart des Etats de la sous-région.

e. Industries de substitution aux importations utilisant des intrants importés

Ces intrants ayant doublé de prix, une forte hausse des prix est enregistrée, qui est inversement proportionnelle à la valeur ajoutée locale entrant dans la fabrication de ces produits.

f. Produits et équipements importés

Ces produits ont bien évidemment doublé de prix. L'un des objectifs de la dévaluation étant justement d'en réduire le poids sur la balance commerciale.

2. Mesures d'accompagnement

La plupart des mesures prises sont d'ordre fiscal. Le tarif douanier semble être, sinon le seul outil d'intervention, du moins le cadre privilégié d'intervention. Ont également été signalées des mesures de contrôle de commerce extérieur et de contrôle des prix.

Aucune mesure n'a été prise pour résoudre les problèmes de fonds des entreprises exportatrices et importatrices, afin de mieux les outiller en vue de tirer un meilleur avantage de la nouvelle situation, notamment à travers l'accroissement de leurs exportations et la rationalisation de leurs importations.

B. Les entraves aux échanges et problèmes structurels des entreprises

1. Offre à l'exportation peu diversifiée

Durant les dernières décennies, le processus d'industrialisation dans la sous-région a surtout été orienté vers les industries de substitution des importations basées sur l'utilisation de matières premières et de produits semi-finis importés, présentant maintenant une complémentarité insuffisante pour favoriser une consolidation des liens inter-sectoriels. L'offre industrielle dans la sous-région

n'est par conséquent pas suffisamment diversifiée pour soutenir des échanges significatifs, expliquant la limite asymptotique aux échanges intrarégionaux, illustrée auparavant.

Un effort particulier devrait être fait par les pouvoirs publics et les entreprises pour encourager :

- l'investissement dans la transformation des matières premières locales,
- les investissements croisés, qui seront de nature à avantager les échanges dans l'avenir.

Les perspectives de l'UEMOA en ce sens sont d'un intérêt tout particulier.

2. Manque de ressources financières

On l'a vu pendant les discussions, la dette intérieure des Etats envers les entreprises n'a pas encore été traitée de manière conséquente, pour offrir à ces dernières la détente nécessaire au niveau de leurs trésorerie et favoriser les investissements. Cette tension sur le capital opérant des entreprises est exacerbée par les conditions difficiles d'accès au crédit notamment pour les petites et micro entreprises. Les problèmes financiers affectent la capacité d'investissement des opérateurs mais également leur s possibilité de répondre aux opportunités du marché, étant en concurrence avec des fournisseurs étrangers qui utilisent largement le crédit comme outil de promotion commerciale. On a vu aussitôt après la dévaluation, que certains crédits fournisseurs étaient allongés de 90 à 120 jours ou plus. Les exportateurs de la sous-région n'ont pas la possibilité d'offrir à leurs clients des conditions analogues. Une amélioration du système de crédit et de garantie en vue de favoriser l'investissement et la couverture des transactions commerciales, serait certainement de nature à relancer les échanges intrarégionaux et les exportations vers les pays extérieurs.

3. Moyens de communication limitatifs

Pour certains secteurs potentiellement exportateurs, la capacité de fret aérien et par voie de surface présente une limitation majeure qui handicape l'exploitation des opportunités du marché lorsqu'elles se présentent. Ce problème est particulièrement ressenti au niveau des pays enclavés, mais aussi dans certains pays côtiers comme le Sénégal et notamment pour les produits périssables. Un effort particulier devrait être fait pour augmenter les capacités de fret, notamment à travers la chartérisation.

4. Insuffisance de qualifications en techniques du commerce extérieurs

Dans un contexte de développement de marchés non traditionnels et de produits nouveaux sur les marchés extérieurs, les techniques du commerce international doivent être maîtrisées dans les entreprises. Des programmes de perfectionnement technique du personnel des entreprises exportatrices sont nécessaires pour accroître leurs

capacités à approcher les marchés étrangers et à développer des produits nouveaux adaptés à ces marchés.

5. Gestion des intrants importés

Dans le prix d'exportation, une bonne part revient aux intrants importés. Ceci souligne l'importance d'une gestion adéquate de la qualité et des prix de ces intrants, qui souvent détermine la position compétitive du produit offert à l'exportation. Un effort particulier doit par conséquent être fait pour améliorer la capacité de gestion des entreprises à ce niveau.

6. Qualité des produits et gestion de la qualité dans l'entreprise

Le prix de vente n'est certainement pas le facteur déterminant de l'acceptation d'un produit sur les marchés extérieurs. Celui-ci doit répondre aux exigences des consommateurs et se conformer aux normes en vigueur sur le marché de destination. Lorsque c'est le cas, son prix doit être compétitif pour permettre son positionnement sur le marché cible. Les exportations des pays en développement et d'Afrique de l'Ouest en particulier souffrent d'une inadéquation en matière de qualité et de conformité aux normes. Dans le cadre d'un programme de promotion des exportations de ces pays, cette question est primordiale.

7. Insuffisance de l'information économique et commerciale

L'information économique et commerciale est un outil de bonne gestion, tout comme les autres intrants de la production. Son importance est ressentie en amont et en aval du processus de fabrication. L'indisponibilité d'une information actuelle et utile à l'opérateur économique constitue un handicap majeur pour les entreprises exportatrices et importatrices.

Des efforts notoires ont été faits dans les pays de la sous-région aux niveaux national et régional, qui ont besoin d'être revitalisés et rationalisés.

8. Faiblesses institutionnelles

Les organisations du secteur privé sont encore à un stade de développement qui nécessite un effort soutenu pour les aider à prendre en charge les besoins des entreprises, notamment sur le plan technique. L'aspect de maîtrise des questions de commerce international, ainsi que les problèmes de gestion et de promotion de la production en général, est un domaine pour l'assistance technique à ces organisations.

Les institutions du secteur public ayant vocation d'assistance aux entreprises, doivent également être renforcées pour servir d'interface efficace entre le secteur privé et l'administration.

Les mesures d'accompagnement prises pour soutenir les efforts des entreprises à tirer avantage de la dévaluation, sont loin d'avoir pris en charge tous les problèmes structurels des entreprises qui freinent leur capacités de développer leurs exportations.

La nécessité de solutionner des problèmes immédiats qui se posent parfois en termes dramatiques, ne doit pas cacher l'existence de problèmes structurels devant être surmontés pour promouvoir un équilibre durable au niveau des balances commerciales de la plupart des pays.

Dans quel contexte international nouveau s'annonce la redynamisation des exportations de la sous-région ?

C. Vers un nouveau schéma d'intégration, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Un exposé exhaustif sur cette question étant prévu devant cette assemblée par le représentant de l'UEMOA, je me limiterai ici à quelques considérations d'ordre général concernant le nouveau schéma d'intégration qui assurera, selon ce qui est annoncé, toute la synergie nécessaire avec le schéma d'intégration de la CEDEAO.

1. Principes généraux

Afin de reporter la même efficacité obtenue en matière de coopération monétaire sur les politiques économiques et budgétaires, les Etats membres ont donc décidé en janvier 1994, en même temps que la décision de dévaluation, d'étendre leur coopération monétaire aux questions d'intégration et ont créé l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).⁽⁵⁾ Cette exigence a été ressentie avec d'autant plus d'acuité, que la récente modification de parité du franc CFA nécessite la consolidation des gains de compétitivité à un niveau communautaire.

L'UEMOA vise à organiser une convergence accrue des politiques macro-économiques et un élargissement effectif des marchés nationaux limités en taille, au profit des entreprises. Ainsi, les entreprises de la sous-région et les investisseurs pourront tabler sur des opportunités d'économies d'échelle compatibles avec les exigences de la compétition internationale.

La démarche consacrée par le Traité de l'UEMOA vise l'institution graduelle entre les pays membres d'une union économique s'appuyant sur une structure institutionnelle cohérente.

2. Aspect institutionnel

Le schéma d'intégration économique se fonde sur la supra-nationalité de l'UEMOA, consacrée par l'acceptation par les pays membres d'un transfert explicite de souveraineté au profit d'institutions

(5) Il faut toutefois signaler que le nouveau schéma a été lancé depuis la déclaration du Ministre français des Finances, à l'occasion du Conseil des Ministres de la Zone franc, du 25 avril 1991 à Ouagadougou.

communautaires. Il repose sur une structure institutionnelle solide, placée sous la supervision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La direction du processus est assurée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, ayant la même composition que le Conseil des Ministre de l'Union Monétaire. Cette option vise à assurer en permanence, la compatibilité des décisions devant être prises en matière d'intégration économique avec les contraintes de la politique monétaire. La gestion du processus relèvera de la Commission de l'UEMOA. Il sera également institué une Cour de Justice, une Cour des Comptes et un Comité Interparlementaire, en attendant la mise en place d'un Parlement de l'Union. En outre, il est prévu la création d'une Chambre Consulaire régionale, émanation du secteur privé des Etats membres.

3. Modalités de renforcement de l'intégration économique des pays membres de l'UEMOA

Il est attendu de cet environnement plus cohérent que ce qui a été réalisé jusque là, qu'il contribue à la consolidation de l'Union Monétaire, à travers la mise en oeuvre de politiques communautaires articulées autour des axes ci-après :

- . La convergence des politiques budgétaires nationales
- . La réforme des politiques commerciales
- . L'harmonisation des politiques fiscales
- . La mise en place d'un Marché Financier Régional
- . La mise en oeuvre de politiques sectorielles.

Des actions de plus vaste portée géographique sont menées au niveau de la zone franc, qui serviront probablement de référence à certains des travaux et actions dans la sous-région. On peut citer :

. L'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires relatives aux opérations techniques d'assurance et de réassurance. A ce titre, un traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CICA) a été signé à Yaoundé le 10 juillet 1992, par les 14 pays de la zone franc.

. L'harmonisation du cadre juridique des affaires. A ce titre un traité a été signé à Port-Louis (Maurice) le 17.10.93, instituant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), composée de 15 pays francophones d'Afrique, dont les sept pays de l'UEMOA.

. L'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes et aux régimes de prévoyance sociale. A ce titre, un traité instituant une Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) a été signé à Abidjan le 21 septembre 1993, par les 14 pays de la zone franc.

Il convient de signaler par ailleurs qu'une Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) a été créée à Njamena, sans que l'UDEAC et la CEAC n'aient encore eu à être dissoutes.

D. Les nouveaux accords du cycle de l'Uruguay

Les négociations commerciales multilatérales se sont achevées le 15 décembre 1993, après sept années de tractations. Le 15 avril 1994, la Conférence ministérielle du GATT a signé la convention de Marrakech, créant la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et augurant d'une ère de coopération économique plus globale qui repose sur "le désir des 119 parties contractantes du GATT d'opérer leurs relations commerciales dans le cadre d'un système commercial multilatéral plus ouvert".

1. L'acte final de l'Uruguay round

L'acte final comprend plus de 500 pages (le document complet est composé de 26.000 pages), qui couvrent le texte du Protocole du GATT de 1994, ainsi que 20 accords et protocoles internationaux et une série de décisions. L'acte final porte sur tous les domaines des négociations, sauf les résultats des négociations sur l'accès aux marchés, dans lesquelles les différents pays ont pris des engagements contraignants en vue de réduire ou d'éliminer certains droits de douane et les obstacles non tarifaires au commerce. Ces concessions seront consignées dans des listes nationales qui feront partie de l'acte final. Il en est de même de la libéralisation du commerce des services.

Ci-après, sont repris les titres des 20 accords conclus et les décisions les complétant :

- Accord instituant l'organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- Accord général sur les Tarifs douaniers et le commerce (GATT), avec ses 7 mémorandums d'accord sur l'interprétation de certaines clauses
- Protocole d'accord annexe au GATT de 1994
- Accord relatif à l'agriculture
- Accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires
- Accord relatif aux textiles et aux vêtements
- Accord relatif aux obstacles techniques au commerce
- Accord relatif aux mesures concernant les investissements et liées au commerce
- Accord relatif aux mesures anti-dumping
- Accord relatif à l'évaluation en douane
- Accord relatif l'inspection avant expédition
- Accord relatif aux règles d'origine
- Accord relatif aux procédures en matière de licence d'importation
- Accord relatif aux subventions et aux mesures compensatoires
- Accord relatif aux sauvegardes
- Accord général sur le commerce des services
- Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon
- Nouvel accord relatif aux marchés publics
- Accord sur le mécanisme d'examen des politiques commerciales
- Mémorandum d'accord relatif aux règles et procédures régissant le règlement des différends

- Décision relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires
- Décision concernant une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial

2. Résumé des nouvelles dispositions

Pour plus de transparence dans les politiques de protection, une tendance générale se dégage, parmi les dispositions arrêtées, vers le remplacement des mesures non tarifaires à la frontière par des droits de douane qui assurent le même niveau de protection. Ces droits et les autres doivent être réduits de 36 % en moyenne pour les pays développés, de 24 % pour les pays en développement, les PMA n'étant pas obligés de réduire leur tarification (il s'agit là des produits agricoles).

En ce qui concerne les exportations traditionnelles, les pays participants développés se sont engagés à réduire les droits sur les produits industriels et agricoles dont l'exportation intéresse les pays africains. Bien que l'on ait mis l'accent sur ce qui a été appelé l'érosion des marges préférentielles de l'Union européenne (qui absorbe près de 50 % des exportations africaines) pour les produits dont l'exportation intéresse les pays africains, d'autres pays s'engagent à apporter à leurs droits sur ces produits des réductions qui pourraient compenser en totalité ou en partie les effets potentiellement défavorables de cette érosion pour l'accès des pays africains aux marchés traditionnels.

S'agissant des produits industriels, des réductions tarifaires significatives ont été appliquées pour des produits dont l'exportation présente un grand intérêt pour certains pays, notamment les métaux, les produits minéraux, les métaux précieux et pierres gemmes, le bois, la pâte de bois, le papier et les meubles. Les réductions tarifaires sur les textiles et les vêtements ne seront que de 22 % mais, à la suite de l'élimination éventuelle des limitations imposées par l'Arrangement multifibres aux exportations de textiles et de vêtements, les réductions tarifaires devraient se traduire par un accès effectif aux marchés.

Réductions tarifaires sur des produits industriels dont l'exportation présente un intérêt pour les pays africains		
Produit	Réduction tarifaire	Pays pour lesquels le produit présente un fort intérêt à l'exportation
Textiles et vêtements	22	Egypte, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Tanzanie, Tunisie

Intégration économique et relations commerciales dans les pays de l'UEMOA

Produits minéraux, précieux et pierres gemmes	52	Burkina Faso, Burundi, Congo, Gambie, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Nigéria, République Centrafricaine, Sénégal, Sierra Léone, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zaïre, Zimbabwe
Bois, pâte de bois, papier et meubles	69	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Swaziland, Tchad
Poissons et produits du poisson	26	Gambie, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Sénégal

Des réductions tarifaires supérieures à 30 % ont été décidées pour des produits agricoles dont l'exportation présente un grand intérêt comme le café, le thé, le cacao, le sucre, les fruits et les légumes, les oléagineux, graisses et huiles, ainsi que divers autres produits agricoles.

Réductions tarifaires sur des produits agricoles dont l'exportation présente un intérêt pour les pays africains		
Produit	Réduction tarifaire	Pays pour lesquels le produit présente un fort intérêt à l'exportation
Café, thé, cacao, sucre, etc.	34	Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Léone, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zaïre
Fruits et légumes	36	Lesotho, Maroc, Mozambique, Swaziland, Tunisie, Zambie
Oléagineux, graisses et huiles	40	Bénin, Botswana, Gambie, Sénégal, Tunisie
Autres produits agricoles	48	Bénin, Burkina Faso, Congo, Egypte, Gabon, Lesotho, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie

3. Potentiels d'exportation ouverts par la dévaluation et les nouveaux accords du GATT

Le rôle des pays africains dans le commerce mondial durant les prochaines années dépend de nombreux facteurs. Du point de vue du commerce, les prix des matières premières ou des produits non transformés sur les marchés mondiaux devraient être stables pendant la décennie en cours. Les recettes d'exportation des pays africains devraient donc profiter de l'abaissement significatif de la progressivité des droits sur les produits dont l'exportation les intéresse particulièrement,⁽⁶⁾ ce qui devrait donner une plus large place au processus de transformation des produits avant exportation.

E. Possibilités d'intervention du Centre du Commerce International

Le CCI collabore avec les pays en développement afin de mettre sur pied des programmes nationaux efficaces de promotion des échanges commerciaux visant à l'expansion des exportations et à l'amélioration des opérations d'importation de ces pays. Ces activités consistent à :

- Instaurer un encadrement propre à assurer la promotion des échanges commerciaux et le développement des exportations dans les secteurs gouvernementaux et commerciaux, y compris renforcer la structure institutionnelle, les stratégies et les programmes des institutions de promotion des échanges commerciaux, des chambres de commerce et autres organisations commerciales ; mettre sur pied des services concernant l'emballage pour l'exportation, la gestion de la qualité des exportations, le financement des exportations, le développement de projets d'exportation, le calcul des coûts et la fixation des prix à l'exportation, les aspects juridiques du commerce extérieur, les communications en matière de promotion des échanges commerciaux, la représentation commerciale à l'étranger, les co-entreprises axées sur l'exportation, et la promotion des échanges commerciaux pour les petites et moyennes entreprises ;
- Trouver des débouchés pour les produits d'exportation, tant traditionnels que non traditionnels, y compris les produits de base ; concevoir et mettre en oeuvre des stratégies de marketing à l'exportation ; adapter et développer de nouveaux produits pour l'exportation ; améliorer la distribution matérielle des exportations et importations ; enfin, promouvoir les exportations de services consultants techniques ;

⁽⁶⁾ La progressivité des droits mesure l'écart entre le droit sur le produit transformé et le droit sur le produit brut. Les accords du GATT prévoient une réduction importante de cet écart pour plusieurs produits intéressant certains pays de la sous-région.

- Améliorer les opérations et techniques d'importation pour optimiser l'affectation des devises étrangères rares par des méthodes efficaces de gestion des importations ; rationaliser les pratiques de gestion des achats publics et de matériels ; enfin, fournir de l'information sur le marché d'importation ;
- Former des responsables de gouvernements, des cadres commerciaux et des formateurs aux techniques d'exportation et d'importation ; renforcer les institutions de formation ; mener des activités de recherche et de développement en matière d'instruments et de méthodologies de formation.

ECHANGES COMMERCIAUX INTERNES A LA ZONE DE L'ex-CEAO
(Valeurs courantes en millions de francs CFA)

Années		[Voir notes explicatives à la page suivante]				
		1970	1976	1982	1987	1992
BENIN	Imports Monde	17.880	52.729	152.480	102.184	302.115
	dont CEAO (%)	6,78	6,78	6,78	6,92	2,29
	Imports CEAO *	1.200	3.577	10.343	7.074	6.923
	Produits Cru *	200	596	1.724	36	-
	Produits TCR	0	0	0	3.498	-
	Aut.Produits *	1.000	2.981	8.619	3.540	-
BURKINA FASO	Imports Monde	13.544	43.556	113.703	130.434	214.604
	dont CEAO (%)	16,24	9,00	14,46	17,42	17,20
	Imports CEAO	2.200	3.921	16.442	22.717	36.932
	Produits Cru	1.000	1.615	2.618	5.816	-
	Produits TCR	0	933	6.955	7.855	-
	Aut.Produits	1.200	1.373	6.829	9.046	-
COTE D'IVOIRE	Imports Monde	107.247	330.468	686.816	673.510	547.805
	dont CEAO (%)	7,74	1,88	2,92	3,61	2,57
	Imports CEAO	8.300	6.202	20.045	24.296	14.086
	Produits Cru	5.400	3.069	13.981	10.571	11.776
	Produits TCR	0	1.160	3.005	3.798	974
	Aut.Produits	2.900	1.973	3.059	9.927	1.336
MALI	Imports Monde	12.991	52.790	109.102	148.048	76.792
	dont CEAO (%)	13,86	16,29	23,00	20,46	40,26
	Imports CEAO	1.800	8.600	25.096	30.286	30.917
	Produits Cru *	650	1.189	935	6.552	-
	Produits TCR	0	813	7.190	5.236	-
	Aut.Produits *	1.150	6.598	16.971	18.498	-
MAURI- TANIE	Imports Monde	15.479	46.572	89.713	70.627	-
	dont CEAO (%)	10,01	10,86	11,73	8,29	-
	Imports CEAO	1.550	5.059	10.520	5.858	-
	Produits Cru *	100	301	580	456	-
	Produits TCR	0	395	1.536	1.847	-
	Aut.Produits *	1.450	4.363	8.404	6.616	-
NIGER	Imports Monde	16.032	35.168	153.137	111.200	102.737
	dont CEAO (%)	11,85	8,26	8,52	10,59	9,74
	Imports CEAO	1.900	2.905	13.040	11.774	10.010
	Produits Cru	400	250	3.598	2.464	-
	Produits TCR	0	1.120	7.172	4.289	-
	Aut.Produits	1.500	1.535	2.270	5.021	-
SENEGAL	Imports Monde	53.347	156.462	325.991	307.452	359.870
	dont CEAO (%)	7,87	3,47	3,07	4,81	4,68
	Imports CEAO	4.200	5.423	9.995	14.788	16.876
	Produits Cru	2.050	2.599	4.226	5.190	-
	Produits TCR	0	44	4.378	6.558	-
	Aut.Produits	2.150	2.780	1.391	3.040	-
TOTAL CEAO	Imports Monde	236.331	717.744	1.630.941	1.543.455	1.603.723
	dont CEAO (%)	8,95	4,97	6,47	7,57	7,21
	Imports CEAO *	21.150	35.688	105.481	116.793	115.748
	Produits Cru	9.800	9.619	27.661	31.065	-
	Produits TCR	0	4.485	30.276	33.081	-
	Aut.Produits	11.350	21.602	47.543	56.688	-

ECHANGES COMMERCIAUX INTERIEURS A LA ZONE DE L'ex-CEAO
(Valeurs courantes en millions de francs CFA)

[Voir notes explicatives à la page suivante]

NOTES

1) Les chiffres des importations totales sont basés sur les statistiques officielles figurant dans le Manuel de statistique du commerce international et du développement¹ 1989 - ONUCED, Genève.

2) La source des chiffres des importations totales pour les années 1970 à 1987, étant exprimée en dollars des USA, les taux de change ci-après ont été utilisés pour les conversions (source FMI) :

Taux de change	1970	1978	1982	1987
1 US Dollar = CFA	276	239	329	301

3) Les chiffres des échanges intracommunautaires sont basés sur :

- pour les données de 1970, sur l'enquête statistique effectuée dans le cadre de la préparation du Traité de la CEAO en 1972
- pour les chiffres des échanges intracommunautaires de 1976 à 1987, sur les données statistiques de l'ex-CEAO

4) Les chiffres des échanges intracommunautaires du Bénin sont extraits de sources CEAO pour 1970 et 1987.

Pour 1976 et 1982, le total des importations et celui des importations de produits industriels sont estimés sur la base des chiffres de 1970, auxquels ont été appliqués les mêmes taux d'accroissement que ceux des importations totales du Bénin.

Les chiffres des produits du cru ont été déduits de ces deux estimations. En 87, ce chiffre et celui des produits TCR sont donnés par les sources de l'ex-CEAO.

5) Les chiffres des importations de produits TCR de la Mauritanie sont extraits de sources CEAO. Les chiffres des produits du cru et autres sont estimés sur la base des chiffres de 1970, auxquels a été appliquée l'évolution du commerce total.

6) Le chiffre des importations de produits TCR du Nigér pour 1987 a été estimé à la moyenne de ces importations entre 81 et 85.

7) Les données statistiques de 1992 sont incomplètes. Elles sont tirées des annexes statistiques du rapport relatif à l'impact budgétaire de l'harmonisation tarifaire des pays de l'UEMOA, Coopération française, Paris, janvier 1994.

8) Dans le chiffre des imports CEAO du Bénin pour 1992, la valeur des importations à partir du Mali et du Burkina est en fait celle de 1990.

9) Le chiffre indiqué en 1992 pour les imports CEAO du Burkina Faso est en fait celui des importations en 1991 à partir des pays de l'UEMOA.

10) Le chiffre des imports CEAO du Nigér pour 1992, ne comprend pas les importations à partir de la Mauritanie. Par ailleurs peu significatives.

11) Les imports CEAO du Sénégal en 1992 ne comprennent pas les importations à partir de la Mauritanie.

12) Les totaux des importations intra- et intra-communautaires pour 1992, ne comprennent pas les chiffres mauritaniens. De ce fait, ils ne sont pas comparables avec ceux des autres années.

N.B: Ce tableau est tiré en partie du document "316 faits, observations et réflexions sur l'intégration économique des pays de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), A. BBN FADHL, Ouagadougou, 1991.

**Atelier PNUD/ONUDI sur
l'impact de la dévaluation
du Franc CFA sur le secteur
manufacturier des pays de
l'UEMOA**

Bamako (Mali) 13-15 juin 1994

L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE

**présentée par le Directeur National
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
du Mali**

Doc.: (29 AUG 94, 11:04PM)

RAISONS TRANSFORMATIONS UMOA EN UEMOA

Principaux facteurs à l'origine de cette transformation peuvent se résumer comme suit:

1. Bilan des expériences d'intégration économique en Afrique de l'Ouest a été plutôt modeste.

Les réalisations des organisations intergouvernementales de coopération et d'intégration n'ont pas été dans l'ensemble à la hauteur des espoirs que leur création a suscités.

On peut noter, à cet égard, qu'au sein de l'UMOA, les échanges commerciaux intra-communautaires sont restés inférieurs à 10% du commerce total (import-export) des pays membres.

2. La dualité du cadre institutionnel de la politique monétaire commune et des autres volets de la politique économique, notamment les politiques budgétaires nationales pourrait, à terme, être préjudiciable à la viabilité et à la solidité de l'union monétaire.

A la lumière de ce constat, le Conseil des Ministres de l'UMOA avait décidé, lors d'un séminaire tenu à Ouagadougou en février 1990, d'élargir ses compétences à la surveillance multilatérale des orientations des politiques économiques nationales pour assurer leur convergence. La pérennité de l'union monétaire suppose, en effet, un socle, un sous-bassement réel qui la sous-tende.

3. L'UMOA constitue une structure déjà existante à partir de laquelle on pouvait relancer le processus de l'intégration économique en Afrique de l'ouest.

En effet, l'UMOA est un cadre idéal de concertation ayant déjà fait la preuve de son efficacité et de son caractère opérationnel grâce notamment:

- (i) au transfert effectif de leur souveraineté en matière monétaire par les pays membres au profit d'organes communautaires;
- (ii) à la discipline et la prise collective de décisions opérationnelles auxquelles les Etats se sont astreints de longue date; et

Doc.: (29 AUG 94, 11:04PM)

(iii) à la solidarité et la cohésion forgées autour de la communauté de monnaie.

4. Les mutations profondes de l'environnement international caractérisées par la constitution de vastes ensembles intégrés au plan économique et commercial. Cette évolution comporte des risques de marginalisation pour des Etats isolés ayant des marchés nationaux étroits et cloisonnés.

Par ailleurs, il faut souligner la conviction que l'élargissement du marché intérieur créera des opportunités permettant de réaliser des économies d'échelle, contribuera à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et accélérera la croissance des revenus.

5. Enfin, "last but not least", la volonté politique des Hautes Autorités des pays de l'UMOA sans laquelle rien ne sera possible. Cette volonté a été clairement exprimée dans l'Acte de la Conférence des Chefs d'Etat sur l'Intégration Economique des pays membres de l'UMOA, rendu public à l'issue de la Conférence des Chefs d'Etat, le 2 juillet 1992 à Dakar.

Par cet acte, les Chefs d'Etat sont convenus d'accélérer l'intégration économique de leurs Etats et ont approuvé les grandes orientations proposées dans le rapport du Gouverneur de la BCEAO sur l'intégration économique des Etats membres de l'UMOA. En outre, ils ont donné mandat au Gouverneur de la BCEAO pour leur soumettre un projet de Traité de l'UEMOA qui aura notamment à définir les domaines dans lesquels les transferts de souveraineté doivent être opérés au profit d'organes communautaires.

STADE OPERATIONNEL DE L'UEMOA

Le Traité a été négocié par les plénipotentiaires des Etats et signé le 10 janvier 1994 par les Chefs d'Etat. Six pays membres sur les sept ont déjà ratifié le Traité.

L'Article 116 du Traité prévoit qu'il entrera en vigueur le premier jour du mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification de l'Etat signataire qui procédera le dernier à cette formalité.

Les organes de l'UEMOA sont:

- la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement,
- le Conseil des Ministres, qui est le Conseil des Ministres actuel de l'UMOA,
 - la Commission,
 - la Cour de justice,

Doc.: (29 AUG 94, 11:04PM)

- la Cour des comptes.

En outre, il est prévu un Comité interparlementaire, des organes consultatifs et des institutions spécialisées autonomes.

ARTICULATION UEMOA AVEC LA CEDEAO

- L'UEMOA appelée à constituer un noyau catalyseur au sein de la CEDEAO, est compatible avec le maintien de l'adhésion des pays de l'union à cette dernière organisation.

La participation des Etats membres de l'UEMOA à la CEDEAO devra revêtir désormais une forme concertée.

L'Article 2 revissé du Traité de la CEDEAO tolère la création de sous-ensembles d'intégration.

- L'UEMOA est ouverte aux pays de la sous-région aux termes des articles 103 (adhésion) et 104 (membre associé) du Traité.

UEMOA ET SECTEUR MANUFACTURIER

La démarche pragmatique proposée pour l'institution de l'union économique s'articule autour de trois axes principaux:

- la modernisation et l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire des affaires;
- l'unification des espaces économiques nationaux dans le cadre d'une union douanière opérationnelle; et
- l'instauration d'un cadre macro-économique propice à la mise en oeuvre de politiques sectorielles communes (protocole additionnel no II).

L'émergence d'un espace économique unique caractérisée par la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi que l'institution d'une liberté effective d'établissement et l'harmonisation du droit des affaires dans les Etats membres, contribueront de manière sensible au renforcement de la productivité et à l'expansion de la production des entreprises industrielles et favoriseront l'instauration de politiques sectorielles communes efficientes.

L'harmonisation des plans et des programmes d'industrialisation, des politiques fiscales et douanières, ainsi que des codes des investissements devait favoriser le développement du secteur manufacturier au sein de la zone. La restructuration du secteur manufacturier sur la base des avantages comparatifs est nécessaire. A cet égard, il faut noter que le Traité prévoit en son article 59 la mise en place de fonds structurels en vue du financement d'un aménagement équilibré du territoire communautaire.

Au stade actuel, il faut noter que les études déjà entreprises avec la participation des Etats membres, du secteur privé, de la BCEAO, de la BOAD et l'assistance financière et technique des partenaires au développement portent notamment sur:

- l'établissement de l'union douanière et son impact sur les systèmes productifs et les finances publiques des Etats. A cet égard, le principe de base retenue est celui de la neutralité de l'impact des réformes sur les finances publiques. L'article 58 du Traité stipule que les moins-values de recettes douanières résultant de la mise en place de l'union douanière ne feront l'objet de compensations financières à titre transitoire en attendant que les Etats s'adaptent à la nouvelle situation;

- l'harmonisation des fiscalités des fiscalités indirectes intérieures;
- le Marché Financier Régional;
- la mise en place du dispositif de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales.

UEMOA ET SECTEUR PRIVE

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle déterminant dans la mise en oeuvre du processus d'intégration.

Ses représentants ont participé à l'élaboration du Rapport du Gouverneur de la BCEAO sur l'intégration et collaborent aux différentes études en cours.

Le schéma adopté vise à encourager l'implication du secteur privé par la mise en oeuvre d'une politique appropriée d'intégration dont, notamment l'institution d'un régime dit de l'entreprise communautaire, accordant des avantages spécifiques aux entreprises dont l'activité contribue de façon significative à l'intégration des pays membres.

En outre, l'article 40 du Traité prévoit la création d'un organe consultatif dénommé **Chambre Consulaire Régionale**, qui regroupe les chambres consulaires des Etats membres.